



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 13 avril 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151543008

Accorder 3 contrats aux entreprises Terrassement de golf Thériault inc., Paysagiste Solarco inc. et Du vert au rouge inc., d'une durée de deux ans, pour l'entretien des terrains et espaces extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard - aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal, de l'aréna Maurice-Richard et du TAZ. - Dépenses totales de 385 971,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14980 (6 soumissionnaires) - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'organisme Le TAZ de 4 599 \$ annuellement pour 2016 et 2017

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1160206001

Accorder un contrat à CPA-ERP, pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du Module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du SPVM - Somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des communications - 1163433001

Accorder un contrat à IMPRIME-EMPLOI, pour une durée de 12 mois, pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal - Montant de 400 515,41 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1166135002

Conclure avec Les Ceintures Mega inc. une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec options de prolongation pouvant aller jusqu'à 24 mois supplémentaires, pour la fourniture de ceintures de différents modèles, destinées aux employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-14449 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente: 362 369,59 \$, taxes incluses)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1166848001

Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois - Dépense maximale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14982 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements - 1165086002

Accorder un contrat à 9291-6287 Québec inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 9 mois - Somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15111 (3 soumissionnaires)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165329001

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 821 896,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14904 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des navettes fluviales, pour la saison estivale 2016

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1160184003

Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1160184004

Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 125 502,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1165967001

Accorder un contrat à Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et éléments d'ornementation des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépenses totale de 1 579 181,63 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.012 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166765011

Accorder un contrat à Gricon excavation pour la reconstruction de la chaussée, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, travaux de drainage et de pavage, trottoirs, bordures et travaux connexes sur la rue Marceau et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur le boulevard Gouin ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses (contrat 2 915 650,22 \$ + incidences 174 939,01 \$) - Appel d'offres public ST-16-08 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166765010

Accorder un contrat à Les excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur la 10e Avenue, 11e Avenue et 12e Rue et pour le recouvrement de pavage et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 434 711,38 \$, taxes incluses (contrat 3 240 293,75 \$ + incidences 194 417,63 \$) - Appel d'offres public ST-16-07 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1167055001

Accorder un contrat à la compagnie MGB associés inc. pour la réfection de la clôture ornementale (phase 2) le long de la rue Sherbrooke et la partie nord du boulevard Pie-IX du Jardin botanique - Somme maximale de 1 144 802,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00070 (7 soumissionnaires)

20.015 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165350004

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 45 située au 5100, rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 146 639,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5822 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166765008

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.017 Contrat de construction

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316001

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6775 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.018 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166196001

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour réaliser les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 867 345,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5762 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.019 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165891001

Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 242 509,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5826 (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.020 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.021 Contrat de construction

CM Lachine, Direction des travaux publics - 1167126001

Accorder un contrat à Norclair inc., pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine - Montant total de 2 236 514,09 \$ - Appel d'offres public LAC-PUB-1524 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.022 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.023 Entente

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1160741001

Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.024 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.025 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1166896008

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

20.026 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1166896009

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement de Ville-Marie

20.027 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1150504018

Accorder une contribution financière de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 59 870 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156794008

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, La Mission St-Michael, et L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme afin de prévoir l'ouverture des haltes-chalet dès que la température ressentie atteint - 20 degrés Celsius et d'augmenter la contribution totale en conséquence, soit d'un montant maximal de 18 000 \$, passant ainsi de 20 000 \$ à 35 000 \$ pour La Mission St-Michael et de 20 000 \$ à 23 000 \$ pour L'Unité d'intervention L'Anonyme

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.030 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164962002

(AJOUT) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif, Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté est du boulevard Pie-IX et au sud de la 39e Rue, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec

20.031 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble concernant la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du développement économique - 1165175007

Approuver l'inscription le projet de développement et de consolidation du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver le budget de financement 2016-2017 du projet

Compétence d'agglomération : Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843005

Ratifier la dépense relative au déplacement, les 14 et 15 mars 2016, à Washington (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du lancement de la tournée américaine de l'Orchestre symphonique de Montréal - Montant : 879,14 \$

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Anjou, Direction du développement du territoire - 1162072005

Nommer les représentants du conseil d'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, du 2 février 2016 jusqu'à la dissolution de cet organisme

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.006 Nomination / Désignation d'élus

CG Anjou, Bureau du directeur d'arrondissement - 1160507008

Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Andrée Hénault, conseiller de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1163881001

Autoriser un virement budgétaire de 106 100 \$, pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports, afin de financer la création d'un poste de Protecteur des personnes itinérantes - Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 129 700 \$ pour les années 2017 et 2018

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.002 Règlement - Emprunt

CG Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163894003

Abroger le règlement RCG-14-037 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 18 700 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.003 Règlement - Emprunt

CM Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163894004

Abroger le règlement 14-048 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 14 700 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

40.004 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1152622010

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement de construction RCM-60G-2016 de la Cité de Dorval

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	20

CE : 10.002

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.001
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1151543008**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	1 - Accorder trois contrats, d'une durée de deux ans, totalisant 385 971,08 \$ taxes incluses aux entreprises Terrassement de golf Thériault inc., Paysagiste Solarco inc. et Du vert au rouge inc. pour l'entretien des terrains et espaces extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard / aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal, de l'aréna Maurice-Richard et du TAZ. - Appel d'offres public 16-14980 - (6 soumissionnaires) 2 - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'organisme Le TAZ de 4 599,00 \$ annuellement pour 2016 et 2017.

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. D'accorder un contrat à l'entreprise Terrassement de golf Thériault inc. pour les services d'entretien des terrains sportifs ainsi que l'entretien courant, le verdissement et la coupe de gazon des espaces extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), de l'aréna Michel-Normandin et du Stade de soccer de Montréal pour une somme de 354 008,03 \$ taxes incluses pour une période de 2 ans à compter de la date d'octroi de contrat;
2. D'accorder un contrat à l'entreprise Paysagiste Solarco inc. pour l'entretien des terrains extérieurs de l'aréna Maurice-Richard pour une somme de 16 096,50 \$ taxes incluses pour une période de 2 ans à compter de la date d'octroi de contrat;
3. D'accorder un contrat à l'entreprise Du vert au rouge inc. pour les services d'entretien des terrains extérieurs du TAZ pour une somme de 15 866,55 \$ taxes incluses pour une période de 2 ans à compter de la date d'octroi de contrat;
4. D'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour Le TAZ de 4 599,00 \$ annuellement pour 2016 et 2017;
5. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-01 12:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151543008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	1 - Accorder trois contrats, d'une durée de deux ans, totalisant 385 971,08 \$ taxes incluses aux entreprises Terrassement de golf Thériault inc., Paysagiste Solarco inc. et Du vert au rouge inc. pour l'entretien des terrains et espaces extérieurs du complexe sportif Claude-Robillard / aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal, de l'aréna Maurice-Richard et du TAZ. - Appel d'offres public 16-14980 - (6 soumissionnaires) 2 - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour l'organisme Le TAZ de 4 599,00 \$ annuellement pour 2016 et 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien extérieur du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) / aréna Michel-Normandin arrivent à échéance le 31 mars 2016 et trois (3) autres bâtiments corporatifs, soit l'aréna Maurice-Richard, le stade de soccer de Montréal et le TAZ, nécessitent des services d'entretien extérieur à partir du 1^{er} avril 2016. En conséquence, la Division de la Gestion des Installations Sportives (DGIS) a demandé au Service de l'approvisionnement de procéder à un appel d'offres public, l'objectif étant d'optimiser les travaux d'entretien extérieur de l'ensemble des sites relevant du Service de la Diversité Sociale et des Sports (SDSS).

Complexe sportif Claude-Robillard / aréna Michel-Normandin

Jusqu'au 31 décembre 2012, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville réalisait les activités relatives à l'entretien du site extérieur du CSCR, dont la coupe de pelouse et l'entretien des espaces extérieurs. À partir du 1^{er} janvier 2013, suite au rapatriement de cette responsabilité via le règlement 08-056, ces activités relèvent du SDSS. Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ces travaux ont été effectués par la firme À la main verte Inc. et la firme Techniparc. Ces contrats ont été renouvelés à deux reprises, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Aréna Maurice-Richard

Jusqu'en novembre 2014, l'entretien extérieur de l'aréna Maurice-Richard était réalisé par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. À l'été 2015, le SDSS a réalisé la

coupe de pelouse via son équipe d'employés réguliers.

Le stade de soccer de Montréal

Le stade de soccer de Montréal vivra sa première saison d'opération complète depuis sa mise en opération. Les travaux demandés dans l'appel d'offres consistent à effectuer l'entretien des terrains extérieurs, notamment le nettoyage printanier et le nettoyage complet du terrain synthétique de la mi-mai jusqu'au mois de novembre et ce, annuellement.

Le TAZ

Le TAZ est un équipement municipal dont la gestion est octroyée par contrat à un organisme à but non lucratif (OBNL). Par ce contrat, l'organisme a notamment l'obligation d'assumer les frais d'entretien extérieur de ce site. Jusqu'à l'été 2015, les employés du TAZ s'occupaient de la coupe de pelouse et du ramassage des déchets sur le site extérieur. Des aménagements ayant été réalisés en 2014 et 2015 sur les parties sud et nord du TAZ, le SDSS souhaite obtenir le service d'une entreprise spécialisée en entretien extérieur afin de préserver les investissements réalisés par la Ville au cours des deux dernières années.

Dans le but d'obtenir un meilleur prix et un service de qualité, la stratégie utilisée pour l'octroi des contrats est de diviser les travaux requis en différents volets :

Volet 1 :

1.1 : Services d'entretien des terrains sportifs du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) et de l'aréna Michel-Normandin

1.2 : Entretien courant, verdissement et coupe de gazon des espaces extérieurs du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin

Volet 2 : Entretien courant, verdissement et coupe de pelouse des terrains extérieurs de l'Aréna Maurice-Richard

Volet 3 : Entretien courant, verdissement et coupe de gazon des espaces extérieurs du Stade de soccer de Montréal

Volet 4 : Entretien courant, verdissement et coupe de gazon des espaces extérieurs du TAZ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0515 - 25 mars 2015 Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc pour une somme de 109 932,16 \$ taxes incluses et à l'entreprise Du vert au rouge Inc. pour une somme de 69 674,85 \$ taxes incluses, au complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

CE14 0369 - 19 mars 2014 Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc pour une somme d'au plus 140 147,63 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 116 638,69 \$ à 256 786,32 \$, taxes incluses et à l'entreprise À la main verte pour une somme d'au plus 81 632,25 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 68 985,00 \$ à 150 617,25 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin du 1^{er} avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015.

CE13 0604 - 15 mai 2013 Accorder un contrat à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec Inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter de la

date d'octroi de contrat - Appel d'offres public 13-12837 - (4 soumissionnaires). Les deux contrats totalisant 185 623,69 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus au devis technique de cet appel d'offres ont été développés en fonction des besoins opérationnels de chacun des sites. Les travaux incluent l'entretien des terrains sportifs, la tonte de gazon, le verdissage et l'entretien ménager extérieur sur l'ensemble du site du CSCR, du Stade de soccer de Montréal, du TAZ et de l'aréna Maurice-Richard pour une période de 24 mois à compter de la date d'octroi de contrat. Certains éléments, inscrits au devis et pour lesquels des prix spécifiques ont été obtenus, ne seront pas inclus dans les contrats. Ils feront plutôt l'objet d'ententes particulières, notamment la coupe de gazon à l'aréna Maurice-Richard qui se fera par les cols bleus à même leurs tâches habituelles.

Ces contrats prévoient la possibilité d'un renouvellement de deux ans au gré de la Ville avec l'approbation de l'entrepreneur. Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent à l'intervention du service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel. Advenant le besoin de renouveler ces contrats, le SDSS demandera l'approbation aux instances décisionnelles appropriées.

Les soumissions sont conformes et répondent aux exigences du devis technique incluses dans le cahier des charges. Suite à l'ouverture des soumissions, le Service de l'approvisionnement recommande d'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes:

1. les volets 1.1, 1.2 et 3 à l'entreprise Terrassement de golf Thériault Inc. au montant total de 354 008,03 \$, taxes incluses;
2. le volet 2 à l'entreprise Paysagiste Solarco au montant total de 16 096,50 \$, taxes incluses;
3. le volet 4 à l'entreprise Du vert au rouge Inc. au montant total de 15 866,55 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Ces contrats sont nécessaires afin d'assurer à la population une continuité du service d'entretien extérieur aux sites mentionnés. Ce service est d'autant plus essentiel puisque que ces sites recevront d'importants événements sportifs tels que les compétitions des Finales des Jeux du Québec au mois de juillet 2016.

Les preneurs de cahiers de charge sont au nombre de treize (13). De ce nombre, six (6) soumissions ont été reçues, pour un taux de réponses de 46,15%. Les raisons pour lesquelles certains preneurs de cahiers de charge n'ont pas déposé de soumissions sont inconnues.

Les tableaux suivants résument les résultats des contrats octroyés au plus bas soumissionnaires conformes par volet :

Volet 1.1 Entretien des terrains sportifs du Complexe sportif Claude-Robillard / aréna Michel-Normandin

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Terrassement de Golf Thériault inc	124 575,41 \$	0 \$	124 575,41 \$

Techniparc (Div.de 9032-2454 inc.)	152 246,45 \$	0 \$	152 246,45 \$
Paysagiste Solarco inc.	217 394,73 \$	0 \$	217 394,73 \$
Pelouse Santé inc.	281 401,31 \$	0 \$	281 401,31 \$
Dernière estimation réalisée	250 773,12 \$	0 \$	250 773,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			193 904,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			56 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			156 825,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			126 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(126 197,71) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			27 671,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22 %

Volet 1.2 Entretien courant des terrains extérieurs du Complexe sportif Claude-Robillard / aréna Michel-Normandin

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Terrassement de Golf Thériault inc	215 060,74 \$	0 \$	215 060,74 \$
Groupe Nicky inc.	252 328,73 \$	0 \$	252 328,73 \$
Paysagiste Solarco inc	294 565,95 \$	0 \$	294 565,95 \$
Du vert au rouge inc.	342 811,76 \$	0 \$	342 811,76 \$
Techniparc (Div.de 9032-2454 inc.)	346 657,67 \$	0 \$	346 657,67 \$
Pelouse Santé inc.	1 143 042,36 \$	0 \$	1 143 042,36 \$
Dernière estimation réalisée	148 578,74 \$	0 \$	148 578,74 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			432 411,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			101 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	927 981,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	432 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	66 481,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	37 268,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	17 %

Volet 2 : Aréna Maurice-Richard

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Paysagiste Solarco inc.	16 096,50 \$	0 \$	16 096,50 \$
Groupe Nicky inc.	17 016,30 \$	0 \$	17 016,30 \$
Du vert au rouge inc.	22 765,05 \$	0 \$	22 765,05 \$
Techniparc (Div.de 9032-2454 inc.)	40 119,38 \$	0 \$	40 119,38 \$
Terrassement de Golf Thériault inc.	45 990,00 \$	0 \$	45 990,00 \$
Pelouse Santé inc.	201 206,25 \$	0 \$	201 206,25 \$
Dernière estimation réalisée	11 497,50 \$	0 \$	11 497,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			57 198,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			255 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			185 109,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			1 150 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			4 599,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			929,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6 %

Volet 3 : Stade de soccer de Montréal

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Terrassement de Golf Thériault inc.	14 371,88 \$	0 \$	14 371,88 \$
Du vert au rouge inc.	16 096,50 \$	0 \$	16 096,50 \$

Groupe Nicky inc.	28 168,88 \$	0 \$	28 168,88 \$
Paysagiste Solarco inc.	32 193,00 \$	0 \$	32 193,00 \$
Techniparc (Div.de 9032-2454 inc.)	93 007,88 \$	0 \$	93 007,88 \$
Pelouse Santé Paysagiste Solarco inc.inc.	275 940,00\$	0 \$	275 940,00\$
Dernière estimation réalisée	50 589,00 \$	0 \$	50 589,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			76 629,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			433 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			261 568,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			1 820 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(36 217,13 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-72 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 724,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			12 %

Volet 4 : Le TAZ

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Du vert au rouge inc.	15 866,55 \$	0 \$	15 866,55 \$
Groupe Nicky inc.	18 855,90 \$	0 \$	18 855,90 \$
Terrassement de Golf Thériault inc.	21 270,38 \$	0 \$	21 270,38 \$
Paysagiste Solarco inc.	44 150,40 \$	0 \$	44 150,40 \$
Techniparc (Div.de 9032-2454 inc.)	93 007,88 \$	0 \$	93 007,88 \$
Pelouse Santé inc.	229 950,00 \$	0 \$	229 950,00 \$
Dernière estimation réalisée	11 497,50 \$	0 \$	11 497,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			70 516,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			344 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			214 083,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			1 349 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			4 369,05 \$
			38 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	2 989,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	19 %

Les estimations ont été réalisées de la façon suivante:

- Volet 1 : L'estimation relative au volet 1.1 de 250 773 \$ et celle du volet 1.2 de 148 578 \$, pour un montant total de 399 351 \$ toutes taxes incluses pour les deux (2) années, ont été réalisées sur la base du dernier octroi de contrats en 2013 d'un montant de 185 623,69 \$ toutes taxes incluses pour une (1) année, auquel une indexation annuelle de 2,5 % (tenant compte de l'IPC) a été appliquée.
- Volets 2, 3 et 4: L'estimation relative au volet 2 de 11 497 \$, celle du volet 3 de 50 589 \$ et celle du volet 4 de 11 497 \$, totalisant 73 584 \$ toutes taxes incluses pour l'entretien des terrains extérieurs de l'aréna Maurice-Richard, du stade de soccer de Montréal et du TAZ, ont été réalisées par une firme externe spécialisée, selon un devis technique soumis par le SDSS en fonction de ses besoins opérationnels.

Les écarts entre la dernière estimation des volets 1.1, 1.2 et 3 par rapport aux plus basses soumissions conformément peuvent s'expliquer en partie par le regroupement des travaux d'entretien extérieur par une même firme de trois (3) sites à proximité l'un de l'autre (le CSCR, l'aréna Michel-Normandin et le stade de soccer).

Dans le cas des volets 2 et 4, les écarts entre la dernière estimation et les plus basses soumissions conformes peuvent s'expliquer en partie par le fait que l'appel d'offres spécifiait que les travaux étaient assujettis au décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour ces contrats est d'une somme de 385 971,08 \$ taxes incluses. Pour les volets 1.1, 1.2, 2 et 3 les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la Division de la gestion des installations sportives dans le centre de responsabilité des terrains extérieurs du Service de la diversité sociale et des sports. Volet 4 : En considération des services d'entretien extérieur rendus par la Ville de Montréal, l'organisme Le TAZ s'engage à verser à la Ville une somme de 4 599 \$ par année sur deux ans étant donné que les coûts d'entretien extérieur doivent être assumés par l'organisme selon le contrat de gestion en vigueur. Le Service de la Diversité sociale et des Sports ne disposant pas d'un budget pour la portion à être remboursée par l'organisme, il est demandé d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 4 599 \$ par année pour la durée du contrat. Ainsi, sur le plan budgétaire, la partie d'entretien extérieur associée au TAZ n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Pour le résiduel de ce volet, soit la différence entre le coût du contrat et la somme remise par le TAZ, soit 3 334 \$ par année selon le contrat, les crédits proviendront du budget de fonctionnement régulier du Service de la Diversité Sociale et des Sports. Ces travaux ne doivent pas être assumés par l'organisme selon le contrat de gestion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, Il est prévu au contrat que l'adjudicataire remplisse un questionnaire sur la gestion environnementale

expliquant les actions qui seront mises en place par son entreprise afin de favoriser la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ces contrats auraient d'importantes répercussions; l'accès et la sécurité des terrains sportifs pour la population montréalaise pourraient être mis en péril. Il y aurait également un impact négatif sur l'image de la Ville si le site n'était pas entretenu. À noter que le CSCR est un pôle majeur pour la programmation des Jeux du Québec à l'été 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : dès l'octroi du contrat par le comité exécutif (avril 2016)

Fin du contrat : 31 mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

Le : 2016-03-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-04-01



Dossier # : 1160206001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CPA-ERP, pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du Module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du SPVM, pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1- D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CPA-ERP, pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du Module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses.

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-04 09:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160206001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CPA-ERP, pour la mise à niveau du progiciel de la Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi (GARE) pour permettre l'ajout du Module Gestion des ressources opérationnelles (GRO), pour les besoins du SPVM, pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a acquis et procédé à la paramétrisation d'un progiciel de gestion intégrée pour l'allocation d'uniformes, de vêtements, d'accessoires et d'équipements fournis au personnel (civil et policier) selon les règles régissant leur convention collective.

Ce progiciel « Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi » (GARE) a été acquis en raison de sa compatibilité aux modules de gestion des achats et des inventaires de la solution Oracle du système intégré de gestion SIMON de la Ville de Montréal. Dix ans plus tard, ce progiciel doit être mis à niveau et de nouvelles fonctions ajoutées.

Le module de Gestion des ressources opérationnelles (GRO) permet de répondre aux exigences de la Ville de Montréal et de gérer les stocks de la Section armurerie et équipement du SPVM.

La Section armurerie et équipement du SPVM doit déployer la mise à niveau de GARE avec le progiciel GARE - GRO qui comprend :

- plusieurs nouvelles fonctionnalités ;
- l'ajout de nouveaux rapports ;
- l'inventaire requis par la Ville de Montréal.

L'Annexe 1 du contrat en date du 3 décembre 2014 prévoit les termes et coûts de la mise à niveau de GARE- GRO, appelé aussi GARE 2.

L'objet du présent dossier décisionnel est d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CPA-ERP, pour la mise à niveau du progiciel GARE pour permettre l'ajout du module GRO.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0011 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services techniques à CPA-ERP inc., fournisseur unique, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » dans le cadre de l'application SIMON, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de gré à gré à cette fin.

CG10 0282 - 26 août 2010 - Octroyer un contrat à la firme « Les Consultants Parent & Associés inc. (CPA-ERP) », fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de licence du logiciel «Gestion des allocations des biens et services reliés à l'emploi» (GARE) du progiciel «Comptoir -transaction en direct» utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de cinq ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 pour un montant total de 299 634,35 \$ (toutes taxes incluses).

CM05 0015 - 24 janvier 2005 - Accorder, dans le cadre de ce projet, le contrat négocié de gré à gré avec la firme Les Consultants Parent & Associés inc. (CPA), conformément à l'article 573.3, paragraphe 6, 1er alinéa de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19), pour l'acquisition du module « Gestion des allocations de biens et services reliés à l'emploi » incluant un contrat de support de 5 ans et des services d'implantation pour un montant maximum de 388 209,38 \$ (taxes incluses).

DESCRIPTION

Voici les principales fonctionnalités de la GARE - GRO :

- Arrimage des ressources opérationnelles aux objectifs corporatifs ;
- Identification unique des biens stratégiques à contrôler ;
- Documentation technique des biens (guide d'entretien, devis technique) ;
- Gestion des déplacements de ces biens entre tous les intervenants internes et externes ;
- Gestion historique de l'inventaire des biens sous la responsabilité de ces intervenants ainsi que de leur localisation (personne, département, inventaire, dépôt, fournisseur, véhicule) ;
- Gestion d'un programme de qualification des ressources matérielles et humaines (tir) ;
- Élaboration des standards de performance ;
- Élaboration des configurations optimales (actuelle et future) pour un individu, un véhicule, etc. ;
- Gestion d'une cédule de test de conformité, de maintenance et de prise d'inventaire ;
- Documentation des résultats et des correctifs à effectuer ;
- Gestion de la désuétude et de l'entretien ;
- Gestion de la récupération et de la disposition des biens ;
- Prise d'inventaire périodique des biens ;
- Saisie des ajustements et justification des écarts.

Le coût de la mise en place de GARE - GRO est composée de :

- coût d'utilisation de la licence GARE - GRO: 37 500 \$ + taxes;
- coût des honoraires: 50 000 \$ +taxes.

Le coût d'utilisation de la licence GARE -GRO seras majorée d'un taux de 3% pour les années subséquentes.

Le montant total du présent dossier se chiffre à 145 012,21 \$, taxes incluses.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme CPA-ERP. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme CPA-ERP n'est pas inscrite au registre de l'Autorité des marchés financiers.

JUSTIFICATION

L'utilisation, le support et l'entretien des produits de la firme CPA-ERP sont essentiels pour la Ville afin de soutenir adéquatement les processus d'affaires du Service de l'approvisionnement et de la Section armurerie et équipement du SPVM.

En plus d'assurer le contrôle de la gestion des inventaires par le Service de l'approvisionnement et la gestion des uniformes du SPVM, le progiciel GARE - GRO soutiendra l'inventaire de l'armurerie du SPVM qui doit être géré de façon indépendante.

Cette mise à niveau permettra de répondre aux exigences de la Ville de Montréal et d'harmoniser le contrôle des équipements des policiers du SPVM déjà assumé par GARE.

Le progiciel GARE - GRO permettra d'éliminer l'utilisation d'une base de données ACCESS pour l'inventaire des armes, des vestes pare-balles et des lampes de poche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CPA-ERP, pour la mise à niveau du progiciel GARE pour permettre l'ajout du Module GRO, pour les besoins du SPVM, pour une somme maximale de 145 012,21 \$, taxes incluses.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le progiciel GARE - GRO permettra d'améliorer le service à la clientèle de la Section armurerie et équipement et de gérer les biens de l'armurerie de façon plus adéquate (gestion historique et localisation de l'inventaire), de mieux gérer la désuétude des accessoires de sécurité et les tests de conformité ainsi que l'entretien. La mise à niveau du progiciel acquis par la Ville en 2005 évite des problèmes d'incompatibilité et d'utilisation d'un nouveau progiciel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : mai 2016;
- Période d'implantation : dès l'approbation du dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gervais THIBAULT, Service des technologies de l'information

Lecture :

Gervais THIBAULT, 9 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section, Développement des technologies

ENDOSSÉ PAR

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

Le : 2016-03-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs

Approuvé le : 2016-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-04-04



Dossier # : 1163433001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré-à-gré de 12 mois à IMPRIME-EMPLOI, au montant de 400 515,41 \$, taxes incluses, pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat de gré-à-gré, d'une durée de 12 mois, pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal ;
2. d'accorder à «IMPRIME-EMPLOI», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #11-16 et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-05 13:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1163433001**

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré-à-gré de 12 mois à IMPRIME-EMPLOI, au montant de 400 515,41 \$, taxes incluses, pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est appelée à communiquer des informations aux résidents et citoyens des quartiers et/ou arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et à la durée des travaux, aux voies d'accès alternatives, à la fermeture temporaire de la distribution de l'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée par la distribution d'avis ou de bulletins, porte-à-porte, aux résidents d'un ou des secteurs ciblés. Ce service sera aussi disponible en tout temps afin d'informer les résidents en cas de situation d'urgence et/ou pour distribution massive. Le montant de 772 632 \$ de l'entente-cadre (CG15 0076 – 26 février 2015) ayant été épuisé, au cours de l'automne 2015, la Ville de Montréal a du procéder à un nouvel appel d'offres, afin de pouvoir continuer la distribution d'avis aux résidents.

Le Service de l'approvisionnement a entamé des recherches, quelques mois avant le lancement du présent appel d'offres, afin d'explorer et de susciter l'intérêt des principales firmes aptes à répondre à notre besoin spécifique.

Il s'agit d'un très petit marché, puisque peu de fournisseurs ont la capacité de coordonner l'impression et la distribution des avis porte-à-porte de courts délais.

Un appel d'offres (15-14652) a été lancé au mois novembre 2015. L'appel d'offres a été publié sur le site SÉAO le 11 novembre 2015. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 30 novembre 2015. Il y a donc eu un délai de 20 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi. Lors du processus (15-14652) 3 firmes se sont procuré le cahier des charges et 3 firmes ont déposé une soumission.

À l'ouverture des soumissions déposées, dans le cadre de cet appel d'offres public, aucun des soumissionnaires n'a été jugé conforme. La raison des ces non-conformités est l'obligation de détenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Selon la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, toute entreprise qui souhaite

conclure un contrat ou sous-contrat de services publics, de plus de 1 million de dollars, est obligée de détenir une autorisation de l'AMF à compter du 2 novembre 2015. Malgré l'insuccès de cet appel d'offres, la distribution d'avis aux résidents doit pouvoir se poursuivre.

Comme solution provisoire, il a été décidé d'accorder un contrat de gré à gré avec l'OBNL Imprime-Emploi. Ce choix a été motivé par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, les contrats aux OBNL font exception à la loi sur les cités et villes (art. 573, 573.2 et 573.3 LCV), permettant l'octroi de ces contrats de gré à gré. Un appel d'offres n'est donc pas requis.

Ensuite, l'organisme a déposé l'offre de prix le plus bas lors de l'appel d'offres (15-14652).

Finalement, le recours à cet organisme irait dans le sens de la politique de la Ville de Montréal concernant les entreprises d'économie sociale et serait un choix exprimant une volonté réelle de lutte contre l'itinérance, étant donné que Imprime-Emploi a développé un partenariat avec l'Itinéraire.

Un appel d'offres sera lancé ultérieurement en 2016, afin de conclure une entente-cadre pour la fourniture de services de distribution d'avis aux résidents, avec des fournisseurs qui répondront aux exigences de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Un conseiller en approvisionnement sera mandaté pour faire une veille de marché, élaborer une nouvelle stratégie et préparer le terrain pour le prochain appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0076 - 26 février 2015 - Conclure avec la firme Distribution LG, une entente cadre collective (772 632 \$), d'une durée totale de 36 mois, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis et/ou bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.14-13949 (1 soumissionnaire) (1156133001).

CG12 0342 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soumissionnaire) (1125983003).

CG09 0221 - 18 juin 2009 - Conclure avec la firme Distribution T.I.M. (327 332.50 \$), une entente-cadre de 24 mois pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, suite à l'appel d'offres public 09-11012 (1 soumissionnaire) (1094002002).

CE08 1087 - 11 juin 2008 - Conclure avec la firme Distribution T.I.M. (97 072.50 \$), une entente-cadre pour l'impression, la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, pour une période de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 08-10721 (2 soumissionnaires) (1080343003).

DESCRIPTION

Il s'agit d'octroyer un contrat de gré-à-gré pour le service d'impression et de distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'informations sur demande. Ce contrat, d'un montant maximal de 400 515,41 \$, sera valide pour une période de 12 mois, à compter de la date d'octroi.

Les principaux usagers de cette entente sont la Direction des infrastructures, la Direction de l'eau et la Direction des transports. Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et tous

les services corporatifs pourront également bénéficier des prix et conditions relatifs à cette entente.

Voici les principales exigences et conditions du contrat :

Délais

Le fournisseur doit être en mesure de compléter une opération de préparation et de distribution d'avis, généralement dans les 24 heures suivant l'appel. Aucune somme additionnelle n'est payée pour un traitement en moins de 24 heures.

Distribution

Le fournisseur doit être en mesure de distribuer les avis sur tout le territoire de l'Île-de-Montréal.

Les avis et bulletins sont distribués de porte-à-porte et déposés dans les boîtes aux lettres des résidences, immeubles multi logements, commerces, etc. Dans les institutions et édifices à bureaux, les avis sont distribués aux occupants de chaque étage, si possible, ou déposés au comptoir d'accueil en nombre suffisant pour les occupants.

Les avis sont aussi déposés dans les boîtes aux lettres indiquant un refus de circulaires.

Les quantités d'avis à distribuer sont variables selon le nombre des résidences à rejoindre. Cependant la quantité moyenne d'avis livrés par distribution en 2015, a été de 1600 avis. À l'occasion, certaines distributions peuvent comprendre 10 000 à 15 000 documents.

Le soumissionnaire doit être en mesure de soutenir la Ville, tant par :

- sa rapidité de réaction à organiser ses ressources de production;
- sa capacité à organiser ses ressources de distribution et à augmenter ses effectifs au besoin;
- son rythme de livraison d'avis sur 24 heures.

JUSTIFICATION

Les contrats aux OBNL font exception à la loi sur les cités et villes (LCV), permettant l'octroi de ces contrats de gré à gré. Un appel d'offres n'est donc pas requis.

EXCEPTIONS AUX RÈGLES D'APPEL D'OFFRES – art. 573, 573.2 et 573.3 LCV (suite) :

- Contrat avec un organisme à but non lucratif («OBNL») pour fourniture d'assurances, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de recyclage ou de récupération de matières résiduelles (2.1 de 573.3 LCV) – Mise en garde : les contrats d'exécution de travaux ne sont pas visés par l'exception.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat, d'un montant maximal de 400 515,41 \$, taxes incluses, sera valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'octroi.

Les coûts, pour toutes demandes de distribution d'avis aux résidents engagés par les usagers de cette entente (Services centraux et arrondissements), seront payés par ces derniers, selon les prix et conditions relatifs à cette entente. Chacun des mandats confiés à Imprime-Emploi devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'information aux résidents soulève des questions sur les impacts des travaux et peut retarder le démarrage de travaux déjà planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. L'entente sera incluse dans la banque de données du moteur de recherche des ententes valides.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'approbation du présent dossier

- Début de contrat : Avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEAUCHEMIN
Chef de section - Info-travaux

ENDOSSÉ PAR

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Le : 2016-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275
Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1166135002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Ceintures Mega inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec options de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de ceintures de différents modèles, destinées aux employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-14449 (3 soumissionnaires). Montant estimé de l'entente: 362 369,59 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de ceintures de différents modèles pour la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à la firme Les Ceintures Mega inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat en entier à cette fin, aux prix unitaires de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 16-14449 et au tableau des prix joint au dossier;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-31 10:29

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166135002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Les Ceintures Mega inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec options de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de ceintures de différents modèles, destinées aux employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-14449 (3 soumissionnaires). Montant estimé de l'entente: 362 369,59 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de ceintures de différents modèles, pour une période de trente-six (36) mois avec options de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires. Ce dossier regroupe les besoins de divers groupes d'employés des unités d'affaires de la Ville. Il s'agit d'un projet de regroupement de plusieurs ententes-cadres.

Selon les conventions collectives en vigueur et les normes SST, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

Par le biais de cette entente-cadre, ces produits seront accessibles aux employés du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et de la Division de sécurité de la Ville de Montréal.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat pour l'acquisition de ceintures de différents modèles, à la compagnie Les Ceintures Mega inc., à la suite de l'appel d'offres public numéro 16-14449 lancé par le Service de l'approvisionnement le 18 janvier 2016.

L'appel d'offres a été annoncé dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 8 février 2016, il y a donc eu un délai de 22 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Un addenda a été publié le 18 janvier 2016 pour reporter la date de fermeture de l'appel d'offres et pour annoncer des modifications au devis technique (enlèvement du logo poinçonné sur certains articles) et au bordereau de prix (ajout de l'article "estampage de ceinturon").

La stratégie d'approvisionnement consiste à :

- regrouper les besoins de trois groupes d'employés de la Ville (policiers patrouilleurs et cadres, pompiers et agents de sécurité);
- ouvrir le marché en permettant aux fournisseurs de proposer des matériaux équivalents;
- permettre la possibilité de regroupement avec d'autres clientèles puisque les modèles sont sans identification;
- permettre un délai de livraison suffisamment long pour profiter de prix compétitifs liés à l'importation;
- octroyer le contrat en entier, au plus bas soumissionnaire conforme;
- accorder un contrat pour une période de trente-six (36) mois;
- demander des prix unitaires fermes;
- offrir la possibilité d'indexation de prix pour les deux prolongations prévues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

B/C1059216 Conclure avec Les Cuirs Mario inc. une entente-cadre d'une période de 12 mois, pour la fourniture de ceintures simples pour le SPVM - contrat de gré à gré - montant estimé de l'entente : 17 246,25 \$, taxes incluses.

B/C1058889 Conclure avec Martial Bessette inc. une entente-cadre d'une période de 12 mois, pour la fourniture de ceintures noires (style 1780 et 4180) pour le SPVM – contrat de gré à gré – montant estimé de l'entente : 19 545,75 \$, taxes incluses.

B/C1056364 Conclure avec Les Cuirs Mario inc. une entente-cadre d'une période de 12 mois, pour la fourniture de ceintures noires (style 1780 et 4180) pour le SPVM – contrat de gré à gré – montant estimé de l'entente : 19 545,75 \$, taxes incluses.

CE12 1488 Conclure avec Les Cuirs Mario inc., une entente-cadre d'une période de 36 mois, pour la fourniture de ceintures flexibles doubles (intérieur et extérieur) préformées (11 degrés) pour le personnel policier du SPVM - Appel d'offres public no 12-11992 - montant estimé de l'entente : 127 595,81 \$, taxes incluses.

CE10 1715 Conclure avec Les Cuirs Mario inc., une entente-cadre d'une période de 60 mois, pour la fourniture de ceintures simples pour le personnel pompier du SIM – Appel d'offres public no 10-11304 - montant estimé de l'entente : 152 539,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La Ville recherche une entreprise en mesure de fournir pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les ceintures conformément aux spécifications et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres 16-14449. Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 16-14449 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour chaque année du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres aux spécifications du produit.

Le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

L'adjudicataire doit remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalente à 2% du montant total de la soumission.

JUSTIFICATION

Il s'agit de pièces vestimentaires fournies par l'employeur en vertu des conventions collectives en vigueur et des normes SST. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en assurant une disponibilité permanente pour les services concernés.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public : 16-14449

Titre : Ceintures de différents modèles pour la Ville de Montréal

Description et usage : La fourniture de ceintures de différents modèles (intérieures, extérieures, de cavalerie, simples, attaches), pour une période de trente-six (36) mois, conformément aux documents du présent appel d'offres.

Date de lancement : 18 janvier 2016

Date d'ouverture : 8 février 2016

Addenda (1) : 18 janvier 2016 Report de la date de fermeture, modifications au devis et au bordereau de prix.

Preneurs de cahier des charges : (8)

- 2418627 Ontario ltd
- Équipement de Sécurité Universel inc.
- Les Ceintures Mega inc.
- Les Cuirs Mario inc.
- Outdoor Outfits
- Les Entreprises Duckbill inc.
- M.D. Charlton co. ltd
- Sly & Co (9167-1198 Québec) inc.

Soumissionnaires : (3)

- Les Ceintures Mega inc.
- Les Cuirs Mario inc.
- Sly & Co (9167-1198 Québec) inc.

Raisons de désistement :

- délai insuffisant pour produire les échantillons : 2 firmes;
- aucune réponse même après une deuxième relance : 3 firmes.

Analyse des soumissions :

L'analyse des échantillons de la firme 9167-1198 Québec inc. a mis en évidence plusieurs points de non-conformité majeurs. Il s'avère que les matériaux proposés et la confection des échantillons ne satisfont pas les critères de qualité exigés. La soumission déposée par cette firme est déclarée non conforme (rapport d'analyse en pièce jointe).

Les échantillons fournis par les firmes Les Ceintures Mega inc. et Les Cuirs Mario inc. sont conformes aux exigences (rapport d'analyse en pièce jointe). Les deux soumissions sont conformes.

No	Soumissionnaires conformes	Prix (sans taxes)	Total (taxes incluses)
1	Les Ceintures Mega inc.	315 172,50 \$	362 369,59 \$

2 Les Cuirs Mario inc.	402 811,80 \$	463 132,87 \$
Dernière estimation réalisée	415 000,00 \$	477 146,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		412 751,23 \$
Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		13,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		100 763,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100</i>		27,8 %
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		-114 776,66 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 24,1 %

Les prix unitaires soumis représentent une diminution de 24,1 % par rapport aux derniers prix payés par la Ville. Cette diminution est attribuable à :

- l'étude de marché effectué par le Service de l'approvisionnement qui démontre l'existence de plusieurs compagnies sur le marché capables de fournir les matériaux qui rencontrent les spécifications techniques permettant l'obtention d'un prix juste;
- le regroupement d'articles et l'augmentation du volume d'achat;
- la possibilité de permettre aux fournisseurs de proposer des matériaux équivalents;
- l'octroi d'un contrat pour une période de trente-six (36) mois auprès d'une seule firme.

Les produits fournis par le plus bas soumissionnaire sont confectionnés au Québec.

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Adjudicataire recommandé :

Accorder à la firme **Les Ceintures Mega inc.** pour une période de trente-six (36) mois avec options de prolongation allant jusqu'à vingt-quatre (24) mois, le contrat pour la fourniture de ceintures de différents modèles pour les employés de la Ville, le tout conformément aux exigences et spécifications de l'appel d'offres public no 16-14449.

Le montant de l'offre est de:

315 172,50 \$ + 15 758,63 \$ (TPS) + 31 438,46 \$ (TVQ) = 362 369,59 \$

Aucune attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est requise dans le cadre de ce contrat.

Le soumissionnaire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA. La vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle.

Le Service de l'approvisionnement s'est assuré que le travail respecte les principes d'équité sociale, notamment en ce qui concerne les conditions dans lesquelles sont fabriqués les produits faisant l'objet de l'appel d'offres 16-14449. Celles-ci doivent respecter les normes de travail minimales et décentes (lettre ci-jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 477 146,25 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des 36 derniers mois et les derniers prix payés par la Ville pour l'acquisition des ceintures actualisés par l'indice de prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada.

On remarque une économie de 24,1 % entre le montant total estimé (477 146,25 \$ taxes incluses) et le montant total octroyé (362 369,58 \$ taxes incluses). Globalement, comparativement aux ententes précédentes pour ces produits, l'économie est justifiée par la stratégie de consolidation et d'optimisation des besoins générant des gains de productivité en terme de nombre de fournisseurs/commandes/factures et du coût de gestion des fournisseurs.

Les quantités exprimées dans l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

L'entente-cadre collective conclue à la suite de l'appel d'offres 16-14449 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 30 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-29

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-03-30



Dossier # : 1166848001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois et autoriser une dépense maximale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses (contrat: 2 223 539,58 \$; incidences: 222 353,96 \$) - Appel d'offres public 16-14982 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 445 893,54 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 223 539,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14982;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-23 06:53

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166848001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois et autoriser une dépense maximale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses (contrat: 2 223 539,58 \$; incidences: 222 353,96 \$) - Appel d'offres public 16-14982 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transports collectifs, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable. Par ailleurs, ils participent à l'effort visant à faire de Montréal une ville intelligente.

Un plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif le 29 mars 2011 (CE11 0428).

Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Parmi les onze projets du plan stratégique, trois ont été identifiés comme étant prioritaires dont celui de la création du CGMU. Le CGMU est en fait le centre d'observation et de gestion du réseau artériel. C'est par ce centre que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Afin de gérer efficacement la circulation, les sources les plus précieuses d'information sont les caméras d'observation routière, dont l'acquisition fait l'objet du présent mandat.

Le CGMU permettra au personnel d'exploiter efficacement les systèmes et ainsi contribuer entre autres à l'efficacité du réseau artériel et à l'amélioration du bilan de la sécurité tel que proposé dans le Plan de transport.

Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique

La mobilité intelligente est un des six chantiers dans le plan d'action 2015 - 2017 du Bureau de la ville intelligente et numérique. L'ajout de caméras favorisera la collecte de données sur la mobilité à Montréal. La collecte, le traitement et la diffusion des données en temps réel permettront éventuellement d'accroître la fluidité des transports et d'optimiser les déplacements.

Historique d'installation

Au cours des deux dernières années, des contrats pour l'installation de caméras d'observation routière ont été accordés.

- Un contrat a été octroyé à Néoelect Le Saux inc. le 19 mars 2012 (CM12 0202) afin de procéder à l'acquisition et à l'installation des 100 premières caméras de surveillance sur le réseau.
- Un contrat de même envergure a aussi été accordé à ce même fournisseur le 23 avril 2013 (CM13 0310) pour l'ajout de 100 caméras supplémentaires.
- Le 19 août 2014, un contrat était octroyé à la firme Télécommunications Grimard inc, pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras d'observation routière supplémentaires.

L'installation de ces 300 caméras est complétée.

À celles-ci s'ajoute une quinzaine de caméras installées ponctuellement parallèlement aux contrats précités.

Ainsi, le nombre total de caméras sur le réseau s'élève actuellement à 315.

Il est à noter qu'un premier appel d'offres (no 15-14157) avait été lancé en 2015 pour l'acquisition des 185 caméras mais a dû être annulé suite à la conclusion de la Commission permanente sur l'examen des contrats.

À noter également qu'à la suite de l'émission d'un avis du contentieux concernant les mesures à prendre afin de s'assurer de la conformité des installations en matière de respect de la vie privée, un document sur les règles d'utilisation des caméras a été préparé à l'interne. Ce document comprend des mécanismes de sécurité similaires à ceux élaborés par le ministère des Transports du Québec. Tous les employés ayant accès aux images recueillies par les caméras doivent signer une déclaration de prise de connaissance et de respect de ces règles. À noter qu'aucune signalisation n'est requise pour informer les citoyens de la présence des caméras puisque les images diffusées ne permettent pas l'identification d'individus. Le document des règles d'utilisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0160 - 4 Février 2015 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

CM14 0792 - 19 Août 2014 Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc., d'une durée de 24 mois, pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 605 206,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13486 (3 soum.)

CM13 0310 - 23 avril 2013 Accorder un contrat à Néoelect Le Saux inc. pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées utilisées pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 587 851,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12438 - (5 soum.).

CM12 0202 - 19 mars 2012 Accorder un contrat à Néoelect Le Saux inc. pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées utilisées pour la surveillance du réseau artériel

et l'observation des conditions de circulation à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 499 681,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11788 - (3 soum.).

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à acquérir et installer 185 caméras d'observation routière sur le réseau artériel ce qui portera le total des caméras sur le réseau à 500.

Ceci s'inscrit directement dans les orientations du plan stratégique mentionné ci-dessus et vise à compléter l'acquisition des composantes nécessaires à la télésurveillance du réseau artériel. Ces caméras de type PTZ (Pan-tilt-zoom) installées aux intersections permettent le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau. Les principales caractéristiques de ce type de caméra sont de pouvoir pivoter sur 360 degrés et d'effectuer des «zooms» (agrandissements d'image). Outre ces caméras, des encodeurs pour numériser l'image et optimiser la bande passante sont également nécessaires. Aussi, afin de minimiser les impacts visuels, le contrat comprend l'acquisition de supports pour intégrer les caméras au mobilier urbain.

L'appel d'offres a été publié sur le SEAO du 11 au 27 janvier 2016 pour une période d'affichage de 15 jours.

Au total 3 offres ont été soumises à la Ville de Montréal sur un total de 13 preneurs de cahier de charge. Nous avons reçu 4 réponses à nos demandes de raison de désistement:

- 1 firme mentionne que le délai de soumission est trop court
- 2 firmes que le produit ou service non offert
- 1 firme s'est procuré le cahier de charge a titre informatif.

Les autres firmes n'ont pas répondu à la demande de relance concernant les avis de désistement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 janvier 2016 et la période de validité des offres reçues est de 180 jours, soit jusqu'au 25 juillet 2016.

Les contingences sur les soumissions ont été évaluées à 10%. La contingence servira à l'ajustement du projet aux besoins spécifiques et aux travaux supplémentaires demandant une correction immédiate. Des ajustements de mandats sont à prévoir puisque certaines installations seront réalisées à l'intérieur des villes reconstituées ou sur des sites qui ont été repoussées au fur et à mesure des contrats passés de par leur complexité.

Les incidences de 10% permettront de couvrir les frais internes de réaménagement des cabinets, d'installation des nouveaux fûts, d'acquisition de matériel de télécommunication ainsi que les travaux par la CSEM ou pour la restauration des bases et conduits.

JUSTIFICATION

1- Diminution des délais d'intervention

Le présent mandat est nécessaire pour l'acquisition et l'implantation sur le réseau artériel de 185 caméras d'observation routière motorisées, composantes majeures et indispensables au bon fonctionnement du CGMU. Ces 185 caméras, installées à certains points névralgiques, permettront d'obtenir des informations en temps réel sur les incidents et les perturbations du réseau. L'information recueillie par ces caméras sera directement retransmise au CGMU et traitée par le système d'affichage et de distribution vidéo afin, d'une part, que des actions puissent être prises en cas d'incidents sur le réseau et, d'autre part, de fournir une information visuelle continue sur les conditions de circulation. Le but est de réduire au minimum les délais d'intervention lors d'incidents (pannes ou mauvais fonctionnements du système de feux de circulation, accidents ou pannes aux intersections).

2- Information aux voyageurs et aux partenaires

Les opérateurs du CGMU pourront se servir de ces images afin de vérifier l'état de la circulation à une intersection donnée. Une fois traitées, les informations fournies par les caméras pourraient éventuellement être retransmises sur Géo-traffic, un autre projet inclus au plan stratégique STI, grâce auquel l'information sur les conditions de circulation du réseau serait diffusée. Ainsi, les utilisateurs de cet outil (services d'urgences, citoyens) pourront planifier leurs déplacements. Ces caméras, étant localisées à des points stratégiques, répondront mieux aux besoins de visualisation de la circulation de ces usagers.

3- Gestion des événements planifiés

Les caméras aideront également à la gestion de la circulation lors d'événements planifiés comme les événements sportif, les spectacles, les manifestations ou autre événements qui ont un impact sur les déplacements routiers.

4- Mesures d'urgence

De plus, ces caméras sont accessibles au centre de sécurité civile et au service des incendies de Montréal qui peuvent s'en servir à des fins de sécurité publique lors d'événements spéciaux (pluies exceptionnelles, fuite de gaz, verglas) ou pour l'application des mesures d'urgence en cas de sinistre.

La structure de l'OSCAM (Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal) comprend 10 missions d'agglomération et 4 missions locales. Chaque mission comprend un ensemble d'activités propres à la sécurité civile qui requiert un plan de mission, chacun sous la responsabilité d'une unité administrative. Le 28 septembre 2010, l'administration de la Ville a donné son accord de jumeler le centre de fonctionnement de la mission «Infrastructures essentielles» avec le CGMU. Ainsi, la salle de réunion prévue pour le CGMU peut être utilisée comme salle de réunion spéciale pour la mission «infrastructures essentielles» permettant une optimisation des ressources et des infrastructures présentes.

Le CGMU, via les images vidéo en continu, permet à la mission d'avoir accès à ce qui se passe sur le terrain à des endroits qui seront choisis ultérieurement en fonction de leur importance stratégique. Le but est de permettre une prise de décisions et d'agir efficacement afin d'assurer aux citoyens une gestion adaptée et sécuritaire des déplacements en temps réel, et d'intervenir en situation d'urgence ou de catastrophe pour permettre l'opération stratégique des axes routiers ciblés.

5- Outil potentiel pour l'amélioration de la sécurité des clientèles vulnérables

Les caméras permettent d'observer les comportements et les interactions qui peuvent être conflictuels entre divers types d'usagers. D'ailleurs, de nouvelles technologies émergent actuellement et des recherches sont en cours à l'École Polytechnique de Montréal en collaboration avec d'autres universités au Canada pour faire la détection et le suivi automatiques des usagers à partir de l'imagerie vidéo pour identifier les zones de risques de collisions. L'analyse des flux vidéo transmis au CGMU permet ainsi d'avoir une approche plus proactive en observant et en identifiant les comportements qui sont susceptibles de causer une collision et éventuellement d'établir un plan d'intervention pour éviter que certaines collisions ne surviennent. Il ne s'agit pour l'instant que d'une opportunité à explorer, mais cette approche pourrait être très utile dans le développement de nouvelles solutions pour régler certaines problématiques reliées à la dynamique de la circulation.

Analyse des soumissions

Veillez consulter l'intervention du Service de l'approvisionnement pour les résultats du processus d'Appel d'Offres.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences (10 %) (avec taxes)	Total (avec taxes)
Télécommunications Grimard inc.	non-conforme	non-conforme	non-conforme
Néolect Inc.	2 021 399,62\$	202 139,96 \$	2 223 539,58 \$
Site Intégration plus inc. (Groupe SIP)	2 592 664,40 \$	259 266,44 \$	2 851 930,84 \$
Dernière estimation réalisée	2 078 803,00 \$	207 880,30 \$	2 286 683,30 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 537 735,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,13 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			628 391,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			28,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-63 143,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-2,76 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			628 391,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			28,26 %

Il est à noter que l'entreprise Télécommunications Grimard inc. a été disqualifiée dû à une non-conformité technique.

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 16-14982 pour la fourniture et l'installation de 185 caméras. Le détail sur les soumissionnaires se trouve dans l'intervention faite par la direction de l'approvisionnement.

Néolect inc. possède une autorisation de l'AMF obtenue le 20 juin 2013 (voir pièce jointe).

Vu que le montant du contrat est supérieur à 2M\$ et que l'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission est supérieur à 20%, le présent dossier est assujetti à

l'examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Néoelect inc. est de 2 223 539,58 \$ (incluant taxes et contingences de 10%)

Montant sans taxes : 1 758 121,00 \$

Contingences sans taxes : 175 812,10 \$

TPS (5%) : 96 696,66 \$

TVQ (9.975%) : 192 909,83 \$

Total contrat : 2 223 539,58 \$

Des incidences de 10% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 2 223 539,58 \$ + 222 353,96 \$ (incidences de 10%) = 2 445 893,54 \$.

Les incidences permettront de couvrir les frais internes de réaménagement des cabinets, d'installation des nouveaux fûts, d'acquisition de matériel de télécommunication ainsi que les travaux par la CSEM ou pour la restauration des bases et conduits.

Le contrat s'échelonne sur une période maximale de 24 mois. La répartition de la dépense sera de 80 % pour 2016 et 20% pour 2017. La liste des endroits où seront installées les caméras est en pièce jointe au dossier. Cette liste demeure toutefois sujette à des modifications selon les budgets et les besoins.

La totalité des dépenses sera assumée par la ville centrale, étant donné que ces 185 caméras de type PTZ (Pan-tilt-zoom) installées aux intersections servent à la supervision en temps réel de points stratégiques du réseau ainsi qu'à la gestion ponctuelle de la circulation.

À noter que cet investissement ne constitue pas un aménagement ou un réaménagement du domaine public.

Le montant maximal de 2 233 426,82 \$ (net de ristournes incluant contingences et incidences), prévu au PTI 2016-2018, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 13-046 rattaché au Programme de Systèmes de Transport utilisant les nouvelles technologies (54100).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'information fournie par les caméras sera éventuellement retransmise sur le portail des données ouvertes de la Ville et permettra au grand public de s'informer en temps réel sur les conditions de circulation à certains points critiques, et ainsi d'avoir le choix de modifier leur mode de transport ou du moins leur itinéraire. La congestion sur l'île augmente la pollution atmosphérique en plus de représenter un coût économique énorme pour la société. Les caméras permettront aussi de diminuer la congestion en fournissant un outil permettant de réagir plus rapidement en cas d'incident.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'installation des caméras aux intersections visées dans ce mandat, il ne sera pas possible de connaître et de réagir rapidement aux problématiques qui nuiront à la dynamique de circulation, allongeant ainsi les délais d'interventions des services d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé d'installation de caméras sur le réseau artériel, il n'y aura pas d'opération de communication à ce stade du dossier. Cela permettra d'éviter une redite de ce qui avait été fait lors de l'achat des 100 premières caméras d'observation routière. Bien entendu, la Direction des transports demeure disponible pour assurer le suivi de ce dossier auprès de l'équipe des relations médias et des journalistes. L'observation du domaine public par le biais de caméras est un sujet d'intérêt puisqu'il touche au respect de la vie privée des citoyens. L'installation des caméras sur le réseau artériel a été vérifiée par le Service des affaires juridiques qui est d'avis que ce projet ne porte pas atteinte à la vie privée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CM : 18 avril 2016

1. Octroi du contrat: Avril 2016
2. Début de l'implantation : Mai-Juin 2016
3. Fin des travaux: Janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise BRADETTE, Service de sécurité incendie de Montréal
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Bernard BOUCHER, 15 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-12

François T THIBODEAU
ingenieur(e)

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures,

Approuvé le : 2016-03-22

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 18 avril 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166848001**

Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois et autoriser une dépense maximale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses (contrat: 2 223 539,58 \$; incidences: 222 353,96 \$) - Appel d'offres public 16-14982 - (3 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 166848001

Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois et autoriser une dépense maximale de 2 445 893,54 \$, taxes incluses (contrat: 2 223 539,58 \$; incidences: 222 353,96 \$) - Appel d'offres public 16-14982 - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Il convient de rappeler que la Commission avait déjà étudié un dossier pour l'acquisition de 185 caméras motorisées en 2015. La Commission avait alors choisi de ne pas constater la conformité du processus d'appel d'offres devant l'imprécision de certains éléments.

Les membres ont constaté que le présent appel d'offres était très semblable à celui mené en 2015 avec une différence de taille, soit des exigences clairement énoncés quant à la technologie attendue pour les caméras.

Le Service a, par ailleurs, fourni des explications claires et satisfaisantes quant à la non-conformité technique d'une des soumissions.

De même, l'analyse des écarts de prix entre les deux soumissions conformes, réalisée par le Service, a été jugée satisfaisante par les membres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166848001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1165086002**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 9 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 9 mois, le contrat pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15111) et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 11:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET), pour le décapage, la peinture et l'application de produit anti-graffiti sur fûts, mobiliers urbains, poteaux de signalisation et boîtes de contrôle pour feux de circulation, pour une période de 9 mois pour une somme maximale de 254 094,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-15111) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La lutte aux graffitis est une lutte constante que doit mener la Ville de Montréal pour maintenir son domaine public propre et sécuritaire. Les équipements municipaux que sont les fûts de lampadaire, les feux de circulation et les poteaux de signalisation sont constamment victimes de «tags» et d'affichages sauvages dans les deux principaux arrondissements centraux et demandent des investissements appréciables afin de les garder en état.

Dans un effort ciblé sur certaines artères prioritaires des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, le Service de la concertation des arrondissements souhaite accompagner ces deux arrondissements dans la lutte aux graffitis et à l'affichage sauvage sur le mobilier urbain en investissant dans un programme intensif de maintien de la propreté. Ce programme a trois principaux objectifs:

- Faire la différence en matière de propreté dans des secteurs ciblés et prioritaires
- Investir dans ces secteurs pour les remettre propres, en bon état et embellis
- Prévoir un entretien constant et prioritaire de ces secteurs afin de maintenir le résultat des investissements réalisés

Outre l'intervention sur le mobilier urbain, le SCA souhaite mettre aussi à contribution les partenaires, qui sont Stationnement de Montréal et Postes Canada, afin qu'eux aussi participent au maintien des artères et secteurs choisis et s'assurent de la propreté constante de leur équipement sur le domaine public de la Ville.

Ainsi, un appel d'offres public afin de choisir un entrepreneur spécialisé en décapage, peinture et application d'enduit anti-graffiti a été lancé le 2 mars 2016. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 21 mars 2016 à 14 h. Le processus d'appel d'offres public a été assumé par le Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET) en vue d'effectuer des travaux de décapage, de peinture et d'application d'enduit anti-graffiti pour la période du 15 avril au 31 décembre 2016. La valeur maximale du contrat est de 254 094,75 \$, taxes incluses, et les travaux seront payés selon la formule du prix unitaire. Aucun pourcentage de contingence n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat comprend, entre autres, le décapage des objets de mobiliers urbains identifiés, la préparation de surface pour l'application de peinture, l'application de peinture et d'enduit anti-graffiti. Il comprend aussi une option pour l'entretien de ces mêmes équipements pour la période couverte par le contrat. Les rues et artères prioritaires ont été identifiées avec les arrondissements concernés qui assureront un suivi, avec le SCA, des travaux effectués.

JUSTIFICATION

L'estimation a été réalisée à partir de contrats similaires octroyés dans certains arrondissements les dernières années et sur la base d'une évaluation du nombre d'équipements sur lesquels le SCA et les arrondissements souhaitaient intervenir sur les artères et secteurs identifiés.

L'entreprise 9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET) n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne doit pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Soumissions conformes	Coûts
9291-6287 Québec Inc. (Groupe RNET)	254 094,75 \$
9181-5084 Québec Inc. (Solutions-Graffiti)	370 219,50 \$
Construction Carbo inc.	1 374 736,08 \$
Dernière estimation réalisée	260 000,00 \$
Coût moyen des soumissions confirmées reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	666 350,11\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse)*100	162%
Ecart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	1120641,33\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse)*100	441%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(5905,25) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation)*100	-2%
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$) (la 2e plus basse conforme - la plus basse)	116 124,75\$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%) ((la 2e plus basse - la plus basse) / la plus basse)*100	46%

Le prix soumis par Construction Carbo inc., une entreprise de Québec en construction, est beaucoup plus élevé que la moyenne des soumissions. Dans cette dernière, l'entreprise a indiqué avoir recours à de la sous-traitance avec l'entreprise Saho Construction qui se spécialise en aménagement paysager, soit un domaine très différent de l'expertise requise pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme maximale de 254 094,75 \$, est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans deux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015:

Orientation : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

Action: Aménager des quartiers durables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans l'approbation du dossier par le comité exécutif aura pour effet de retarder le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 13 avril
Début des travaux: 15 avril

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-31

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division - Soutien aux projets et programmes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guyline BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2016-04-04



Dossier # : 1165329001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	1 - Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 821 896,49 \$ (taxes incluses) et autoriser la dépense afférente pour l'opération d'un premier trajet de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2016 - Appel d'offres public 16-14904 (1 soumissionnaire) / 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des navettes fluviales, pour la saison estivale 2016 / 3 - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,66 \$ pour 2016 / 4 - Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes d'un montant de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports / 5 - Autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le parc Jean-Drapeau (Montréal) et le Vieux-Port (Montréal) pour la saison estivale 2016, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période estivale 2016, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 821 896,49\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14904.

2- d'approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le

financement et le partage des coûts pour le contrat des navettes fluviales, pour la saison estivale 2016.

3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,59 \$ pour 2016.

4- d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes d'un montant de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

5- d'autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le parc Jean-Drapeau (Montréal) et Vieux-Port (Montréal) pour la saison estivale 2016, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.

6- d'imputer ces dépenses et ces revenus, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses et revenus relèvent de l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165329001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	1 - Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 821 896,49 \$ (taxes incluses) et autoriser la dépense afférente pour l'opération d'un premier trajet de navettes fluviales reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2016 - Appel d'offres public 16-14904 (1 soumissionnaire) / 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des navettes fluviales, pour la saison estivale 2016 / 3 - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,66 \$ pour 2016 / 4 - Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes d'un montant de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports / 5 - Autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le parc Jean-Drapeau (Montréal) et le Vieux-Port (Montréal) pour la saison estivale 2016, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1990, la Ville de Montréal soutient un service de navettes fluviales sur le fleuve Saint-Laurent. Ce service, prisé notamment par les cyclistes, permet de faire des liens entre des aménagements riverains remarquables, ainsi qu'entre différents tronçons de la Route Verte de la Montérégie et des régions limitrophes.

Ce service est ancré dans les habitudes de plusieurs citoyens et il contribue à leur appropriation des pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Il favorise également le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et de certains sites d'exception. Pour le présent contrat, les sites qui accueillent les quais des navettes fluviales sont le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau à Montréal, ainsi que le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil. Leur emplacement remarquable permet aux usagers de vivre une expérience stimulante en contact direct avec l'eau et les rives.

Jusqu'en 2014, la Ville de Longueuil lançait périodiquement un appel d'offres en vue d'obtenir les services d'un opérateur de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau et à Longueuil, ainsi que pour le trajet reliant le parc de l'île Charron à Longueuil. La Ville de Montréal avait la responsabilité de lancer l'appel d'offres pour le trajet reliant les parcs de la Promenade-Bellerive et de l'île Charron.

En mai 2014, à la suite d'un avis de l'adjoint au contrôleur général, il a entre autres été décidé de transférer le processus d'appel d'offres pour le service global des navettes fluviales, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. C'est donc ce dernier qui a pris en charge le processus d'appel d'offres pour les saisons 2015-2016

À noter qu'un contrat a été octroyé en 2015 par le Service des grands parcs et du verdissement pour une durée de deux ans pour les deux trajets reliant l'île-Charron. Le présent dossier ne concerne que le trajet reliant le Vieux-Port, le parc Jean-Drapeau et Longueuil puisque le contrat de ce trajet n'avait qu'une durée d'un an.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se sont toujours partagées les frais d'exploitation de ces services, en vertu d'une entente intermunicipale renouvelée chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0408 - 18 juin 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi que pour le trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la saison estivale 2015, aux prix révisés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 698 672,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14320 / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 191 411 \$ pour 2015 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération de 115 000 \$ vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015 / Autoriser la réception d'un revenu de 220 074,70 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015.

CG 15 0350- 28 mai 2015 - Accorder au seul soumissionnaire conforme, Croisières Navark inc., un contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14116 / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel / Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant le financement des services de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 133 340 \$ pour l'année 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016 / Autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le

fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016.

CG14 0259 - 29 mai 2014 - Autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014 / Approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales.

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navettes entre Lachine et Châteauguay.

CG08 0331 - 19 juin 2008 - Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil pour le financement de l'opération du service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil.

CE08 0561 - 9 avril 2008 - Autoriser une dépense de 439 246,25 \$ (toutes taxes incluses) pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2008, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navettes entre Lachine et Châteauguay.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel propose l'octroi d'un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., seul soumissionnaire conforme à l'AO 16-14904, pour un service de navettes fluviales (précédemment défini comme « Trajet 3 »). Ce contrat permettra d'assurer le service de deux (2) itinéraires de navettes fluviales définis comme suit (voir carte en pièce jointe - Annexe A) :

Itinéraire 1

Vieux-Port → Parc Jean-Drapeau → Port de plaisance Réal-Bouvier → Parc Jean-Drapeau → Vieux-Port

- Le tarif pour un trajet reliant le Vieux-Port et Longueuil est de 7,75 \$ taxes incluses par passage, alors que le tarif pour relier le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 508 746,46 \$ taxes incluses et sont partagés entre la Ville de Montréal (50 %) et la Ville de Longueuil (50 %).
- La période d'exploitation est du 21 mai au 10 octobre 2016 inclusivement, pour un total de 1165 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (annexe B).

Itinéraire 2 (Express)

Vieux-Port → Parc Jean-Drapeau → Vieux-Port.

- Le tarif pour relier le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 313 150,03 \$ et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Montréal.
- La période d'exploitation est du 21 mai au 10 octobre 2016 inclusivement, pour un total de 635 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (annexe B).

À noter que, pour les deux (2) itinéraires, le service est interrompu à 19 h lors des feux d'artifice.

Le contrat comprend la fourniture de service de navettes fluviales durant la période estivale 2016, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toutes dépenses d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, d'entretien, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et des passerelles.

À noter que des données d'achalandage sont disponibles depuis l'année 2007. Depuis 2015, année à laquelle la Ville de Montréal a pris en charge le processus d'appel d'offres, le devis demande à ce que l'opérateur nous fournisse un rapport journalier détaillé des fréquentations à l'heure, dont les données sont répertoriées grâce au système de billetterie de l'adjudicataire. La vente de tous les billets est informatisée et chaque billet est entré dans le système de réservation mis en place par l'opérateur.

Ce dossier décisionnel vise également à approuver l'entente intermunicipale entre Montréal et Longueuil nécessaire afin de partager les dépenses reliées au contrat. À noter que le modèle d'entente intermunicipale utilisé est le même que celui utilisé lors de la dernière saison et qui avait été visé par le Service des affaires juridiques. Seules des modifications de formes y ont été apportées afin de le mettre à jour pour la présente saison. À noter également que le terme « bateau-passeur » a été remplacé par le terme « navette fluviale ».

Le projet d'entente intermunicipale (voir pièces jointes) prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Montréal de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le Vieux-Port de Montréal et le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil.
- Les obligations de la Ville de Montréal et celles de Longueuil, notamment en matière de partage des coûts.
- La composition du comité intermunicipal.

- La description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération.
- La grille horaire et la tarification.

JUSTIFICATION

Le maintien des opérations du service de navettes fluviales pour les itinéraires présentés préalablement se justifie par le fait que ce service renforce le lien avec le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal ainsi qu'avec la Route verte à Montréal et sur la Rive-Sud. Il favorise le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception. Ce service est très apprécié de la population comme en témoignent les statistiques d'utilisation des cinq (5) dernières années (voir pièce jointe). Il s'inscrit également en lien avec plusieurs orientations stratégiques de la Ville de Montréal, comme la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, le Plan de transport 2008, le Plan d'action Montréal 2007-2017 et Montréal physiquement active.

Au terme du processus d'appel d'offres qui s'est déroulé du 25 janvier 2016 au 10 février 2016, il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges dont un seul a déposé une soumission. L'autre preneur du cahier des charges s'est désisté, car il n'avait pas de bateau disponible pour la période visée.

La soumission est valide pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 9 juin 2016 .

Un seul addenda a été émis le 5 février 2016 concernant les points suivant:

- Précisions sur les polices d'assurances à fournir
- Précisions sur les exigences lors des périodes d'achalandage de pointe
- Précisions sur la capacité des bateaux

Comme cela nous est permis lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme, une négociation par conférence téléphonique avec le soumissionnaire s'est déroulée le 10 mars 2016, en compagnie d'un représentant du Service de l'approvisionnement. Le tableau ci-dessous présente le prix final, incluant la réduction de 11 255,99\$ (avant taxes) obtenue après négociation.

Soumission conforme	<u>Itinéraire 1</u> (50 % à la charge de Longueuil) (50 % à la charge de Montréal)	<u>Itinéraire 2</u> (100 % à la charge de Montréal)	<u>Total de la soumission</u> (taxes incluses)
Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. (AML) - taxes incluses	442 484,42 \$	272 363,59 \$	714 848,01\$

Il est à noter que le montant soumissionné est de 13,8 % inférieur à notre estimation. Cet écart s'explique par différents facteurs.

- Il n'existe que très peu de données disponibles sur les différents coûts d'opération de cette navette fluviale ainsi que sur la proportion que représentent les frais fixes. Ainsi, il est difficile de mesurer l'impact de l'ajout ou de la suppression d'heures d'opération sur le coût total.
- Le nombre d'heures d'opération étant substantiellement plus élevé cette année, nous avons prévu une augmentation de coût plus importante.
- L'année de référence 2015 pour notre estimation n'était pas totalement représentative puisque la période d'opération avait été écourtée. Néanmoins, elle demeurait l'année pour laquelle nous avons les données les plus fiables. Une estimation basée sur les

années antérieures à 2015 aurait également soulevé un biais d'ordre méthodologique en raison du changement de certains paramètres comme la tarification, la durée des contrats et les spécifications du devis.

Le tableau suivant illustre l'évolution des prix des contrats de ce service lors des 10 dernières années. Il est toutefois hasardeux de comparer les années entre elles en raison des facteurs mentionnés ci-dessus, mais le tableau permet de donner une idée globale de l'évolution des prix des contrats, tous obtenus par la compagnie Navettes maritimes du St-Laurent.

An née	Montant (tx inc)	Montant / année	Achalandage	\$ / passager
2016	821 896,50	821 896,50	N/D	N/D
2015	698 672,00	698 672,00	10 12 93	6,90 \$
2014	587 945,37	587 945,37	10 59 34	5,55 \$
2013	1 312 853,00	437 617,67	9396 0	4,66 \$
2012		437 617,67	102653	4,26 \$
2011		437 617,67	1020 82	4,29 \$
2010	402 845,00	402 845,00	N/D	N/D
2009	612 950,00	306 475,00	N/D	N/D
2008		306 475,00	N/D	N/D
2007	119 000,00	265 743,00	N/D	N/D
	146 743,00		N/D	N/D

La différence de 123 224,50\$ observée entre 2015 et 2016 est attribuable à trois facteurs selon les données fournies par le soumissionnaire.

- 1- 78% de cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'heures d'opération (569 heures de plus qu'en 2015).
- 2- 16,5% de la hausse s'explique par une augmentation des frais d'opération
- 3- Un autre 5,5 % est attribuable à l'augmentation des loyers pour les quais.

Il importe de préciser que dans ce contexte, la Direction des transports désire entreprendre une étude pour évaluer et revoir le modèle d'affaires actuel du service des navettes fluviales. En s'appuyant sur une comparaison avec d'autres services similaires de grandes villes, l'étude aura pour objectif de dégager des recommandations sur les améliorations et modifications possibles à ce modèle. Un appel d'offres devrait d'ailleurs être lancé dans les prochaines semaines.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non autorisées à conclure des contrats avec la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant résume les coûts de ce contrat :

Tableau pour GDD

Résumé des coûts			
	av txs	txs inc.	Net de rist.
Itinéraire 1	442484,42	508746,46	464553,18
Itinéraire 2	272363,59	313150,04	285947,63
Total	714848,01	821896,50	750500,82
Portion Montreal	493605,80	567523,27	518224,22
Portion Longueuil	221242,21	254373,23	232276,66
	714848,01	821896,50	750500,88

En vertu de l'entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Longueuil, la Ville de Montréal recevra un revenu de 254 373,23 \$ (taxes incluses), provenant de la Ville de Longueuil et correspondant à la moitié (50 %) des coûts du service pour l'itinéraire 1.

De même, en considération des services rendus par Montréal, Longueuil s'engage à verser à Montréal, une somme de sept mille dollars (7 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de navettes fluviales. Ce montant sera facturé ultérieurement par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports ne disposant pas d'un budget pour la portion à être remboursée par la Ville de Longueuil, il est demandé d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,66 \$ pour 2016.

De plus, le montant disponible au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour ce trajet est de 343 814,52 \$. Ce montant est toutefois insuffisant pour payer la portion assumée par Montréal (50% de l'itinéraire 1 + 100 % de l'itinéraire 2), soit 518 224,22 \$ (net de ristourne). Il est donc demandé d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes d'un montant de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour combler ce manque.

Information budgétaire et comptable :

Description :	2016
Exploitation des deux services de navettes fluviales	
Montant avant taxes	714 848,01 \$
Montant toutes taxes incluses	821 896,50 \$
Dépense nette	750 500,81 \$

Imputation	2016
Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division du développement des transports.	750 500,81 \$

L'ensemble de ces dépenses et revenus relève de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service de navettes fluviales entre Montréal et Longueuil rejoint certains objectifs inscrits au Plan d'action de développement durable. En effet, ce service encourage les citoyens à utiliser davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs.

Ce service contribue également à la mise en valeur du fleuve et de ses berges et à faire prendre conscience aux citoyens de la richesse de l'écosystème de notre collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de ne pas octroyer ou de reporter l'octroi du contrat seraient de priver les utilisateurs d'un service de navettes fluviales pour une partie ou pour toute la saison estivale 2016. Ce service est offert depuis 1990 aux citoyens et est ancré dans le choix de déplacements de plusieurs citoyens. Tout retard dans la prise de décision pourrait également avoir des conséquences pour la Ville de Longueuil, partenaire de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du conseil d'agglomération de Montréal : 21 avril 2016
- Approbation par le conseil d'agglomération de Longueuil de l'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal et du partage des coûts pour la saison 2016 : 21 avril 2016
- Début du service de navettes fluviales : 21 mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thomas BISSUEL-ROY
Conseiller en aménagement C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-16

Isabelle MORIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1160184003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584.16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14891;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec)	Groupe 1 - Compteurs 50 à 150 millimètres	624 584.16 \$

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 16:07

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160184003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 624 584.16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La section de la mesure de la consommation de l'eau (MCE) installe depuis juillet 2012 des compteurs d'eau dans les immeubles des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), ainsi que dans quelques bâtiments résidentiels (aux fins de la production annuelle du bilan de l'usage de l'eau selon les exigences d'échantillonnage du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)). Au début de mars 2016, 7 364 compteurs étaient en exploitation dans le cadre de ce programme. À terme, soit en 2022, environ 23 500 compteurs seront déployés pour l'agglomération de Montréal.

Les ententes nous permettant d'acquérir les compteurs d'eau de grand diamètre sont échues. Afin de maintenir la cadence d'installation prévue au programme, le Service de l'eau se doit de renouveler ses contrats d'approvisionnement pour les deux prochaines années.

Pour évaluer nos besoins, nous avons pris en considération :

- les stocks disponibles au moment du lancement de l'appel d'offres;
- le résultat des inspections réalisées au même moment;
- les projections établies en fonction des types de bâtiments prévus;
- les besoins requis par l'arrondissement Saint-Laurent.

La mise à jour de nos connaissances sur les produits disponibles, suite à l'analyse du marché a permis d'identifier les technologies que la Ville désire acquérir pour répondre aux

besoins. Elle s'appuie principalement sur la mesure de la consommation, la relève automatisée, les signaux de communication supplémentaires destinés au citoyen et le respect des normes et standards applicables.

Au cours des années, la Ville de Montréal a adopté une stratégie d'approvisionnement basée sur plusieurs appels d'offres. Cette stratégie a pour avantage de suivre les évolutions technologiques et d'éviter à la Ville de conclure des ententes contractuelles comportant des technologies qui pourraient s'avérer désuètes à court terme.

L'appel d'offres est structuré en trois groupes d'acquisition pour répondre aux différents besoins. L'octroi se fait par groupe. Le premier groupe d'items, faisant l'objet de ce dossier permettra de combler la majorité des besoins. Le deuxième groupe d'items est traité dans le dossier 1160184004. Le troisième groupe a été annulé pour non conformité des soumissions lors de l'analyse.

Notre évaluation du marché ainsi que l'expérience acquise au cours des années nous ont permis de réaliser que ce découpage des contrats favorisait la concurrence.

La réception des compteurs sera échelonnée sur une période de 24 mois. Le contrat prévoit une ouverture pour prolonger l'entente au même prix unitaire si l'enveloppe budgétaire n'est pas écoulee au bout des 24 mois et avec l'accord des deux parties.

L'appel d'offres public 15-14891 a été lancé le 21 décembre 2015 et publié sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 janvier 2016. Le délai pour soumissionner était de 34 jours. La validité des soumissions est de 180 jours.

Deux addendas ont été publiés durant le processus de sollicitation de marché :

- 7 janvier 2016 : Réponses à des questions provenant des preneurs de cahier des charges
- 21 janvier 2016 : Correction d'une coquille au devis technique, ajustement d'une exigence technique et réponse à une question concernant une clause administrative.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle 	-	Avril 2011	Juillet 2012
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle stratégie de l'eau montréalaise 	-	Juin 2012	-
<ul style="list-style-type: none"> • Achat de compteurs d'eau et leurs accessoires 	4 920 903.83 \$	Octobre 2011	Janvier 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer le contrat pour un système de relève automatisée 	2 975 583 \$	Janvier 2016	Décembre 2025

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer un contrat de 24 mois pour la fourniture de compteurs d'eau de dimensions particulières dont les ententes d'acquisition sont échues. 	624 584.16 \$	Avril 2016	Avril 2018

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme d'installation des compteurs d'eau 	Juillet 2012	Juillet 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement et mise en service du système de relève 	Janvier 2016	Décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Octroi de contrat de compteurs d'eau et accessoires pour la poursuite du programme MCE 	Janvier 2017	Juillet 2022

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0753 - 17 décembre 2015 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soum.)

CG15 0019 - 29 janvier 2015-Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

DG140184002- 30 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée , pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 74 343,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13611 - 2 soumissionnaires.

DG140184001 - 21 mai 2014 - Accorder un contrat à la Réal Huot inc., pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 71 450,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13456 - 3 soumissionnaires.

DA120184002 - 13 mars 2013 - Accorder un contrat à la firme Spécialités d'aqueduc Corix pour la fourniture de compteurs d'eau pour une période de 24 mois. Dépense totale de 33 954,13\$, taxes incluses. - Appel d'offres public 12-11928 - Groupe 4 - 3 soumissionnaires

CG13 0035 - 28 février 2013 - Accorder deux contrats à Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 409 301,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 (7 soum.)

CE13 0138 - 13 février 2013 - Accorder deux contrats à la firme Réal Huot inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 486 849,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

DESCRIPTION

Le projet consiste à octroyer un contrat d'acquisition de compteurs d'eau spécialisés de grand diamètre totalisant 400 unités.

Les caractéristiques recherchées pour ce groupe de compteurs sont :

- comprendre des diamètres variés de 50 mm à 150 mm (2 pouces à 6 pouces);
- avoir un élément de mesure offrant de bonnes performances métrologiques;
- offrir une plage de débit répondant à la majorité des besoins requis par les bâtiments visés par le programme;
- assurer la compatibilité du protocole de communication avec le système de relève acquis récemment;
- être de longueurs standardisées;
- pouvoir être installés dans tous types de milieux (intérieur, vide sanitaire, chambre souterraine extérieure);
- respecter les normes et standards applicables.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat est un contrat de fourniture de biens. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois.

Il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées. Par contre, si au terme des 24 mois, les quantités prévues n'ont pas été écoulées entièrement, la Ville pourrait s'entendre avec l'adjudicataire afin de prolonger l'entente de 12 mois, et ce au même prix soumis.

JUSTIFICATION

Il y a eu 7 fournisseurs qui ont pris le cahier des charges. De ce nombre, 2 fournisseurs ont déposé des offres (29%). L'un de ces fournisseurs a déposé deux offres pour un total de 3 pour ce groupe.

Les raisons pour lesquelles certains preneurs de cahier des charges n'ont pas soumissionnés se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Suite à l'analyse des soumissions, une offre a été rejetée puisque le produit proposé ne répondait pas à l'exigence de compatibilité avec le système de relève.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec)	624 584.16 \$		624 584.16\$
Les compteurs Lecomte Ltée	1 262 409.10\$		1 262 409.10\$
Dernière estimation réalisée	662 543.44\$		662 543.44\$

Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	949 496.63\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	51%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	637 824.94\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	102%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-37 959.28\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	637 824.94\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	102%

Le deuxième soumissionnaire, Les compteurs Lecomte Ltée, n'a rien évoqué dans sa soumission pour expliquer son prix. Depuis 2012, ce fournisseur ne s'est jamais qualifié au niveau du prix afin de remporter un appel d'offres, et ce, malgré la stratégie de sollicitation du marché adoptée par la Ville. En effet, de 2012 à 2016, 5 fournisseurs distincts auront remporté des contrats suite à des appels d'offres publics de fournitures de compteurs d'eau. Le coût plus élevé pourrait s'expliquer par le coût des matériaux, le coût de fabrication, le coût de recherche et développement, les frais de transport, etc. À notre connaissance, le produit offert est très peu répandu dans les autres municipalités du Québec, ce qui peut démontrer la difficulté du fournisseur à être compétitif pour ce marché des compteurs d'eau.

L'adjudicataire recommandé avait déjà soumissionné lors l'appel d'offres public de 2012. Il avait alors soumis la proposition la plus coûteuse. Nous constatons que la stratégie de sollicitation du marché adoptée par la Ville a eu pour effet, chez ce soumissionnaire, de réduire considérablement les prix de sa proposition. En fait, sa proposition est maintenant alignée sur notre estimé lui-même basé sur les prix de nos précédents contrats octroyés à d'autres fournisseurs.

En date du 18 mars 2016, le soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissible (RENA).

Le soumissionnaire respecte la politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de d'une entente cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de compteurs d'eau. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs, permettant à tous les arrondissements et services corporatifs de faire appel à cette entente cadre. Chacune des commandes émises devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement répond à plusieurs engagements de la Ville en matière de développement durable et notamment à :

- l'orientation de pratiquer une gestion responsable des ressources;
- l'engagement de répertorier la consommation de l'eau par secteur d'activité;
- la responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre la pose des compteurs et ceci pourrait l'atteinte des objectifs du programme et son échéancier.

Par ailleurs, l'activité qui découle de ce dossier occasionnera des travaux préparatoires devant être effectués à l'intérieur d'une période définie, entraînant des frais pour les propriétaires de bâtiments ICI. Une rupture de stock causerait un délai prolongé dans l'installation du compteur aux fins des réalisations des travaux préparatoires et pourrait provoquer un mécontentement pour certains propriétaires touchés par le programme MCE.

Ce retard impliquerait également un délai dans la mise en application d'une facturation des entreprises selon leur consommation, conformément à la loi sur la fiscalité.

La Ville de Montréal a l'obligation de facturer la consommation d'eau résidentielle au compteur de l'arrondissement St-Laurent en vertu d'un règlement de tarification. Un retard pourrait compromettre l'équité entre les usagés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Avril 2016

Réception des équipements : entre Juin 2016 et mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D LAUZON, Saint-Laurent

Lecture :

Daniel D LAUZON, 21 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi LACROIX
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-18

Maciej PIROG
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-03-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1160184004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 125 502.11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de compteurs d'eau, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14891;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec)	Groupe 2 - Compteurs 50 à 200 millimètres-Plages étendues	125 502.11 \$

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 16:08

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160184004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec), pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 125 502.11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14891 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La section de la mesure de la consommation de l'eau (MCE) installe depuis juillet 2012 des compteurs d'eau dans les immeubles des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels, ainsi que dans quelques bâtiments résidentiels (aux fins de la production annuelle du bilan de l'usage de l'eau selon les exigences d'échantillonnage du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT)).

Au début de mars 2016, 7 364 compteurs étaient en exploitation dans le cadre de ce programme. À terme, soit en 2022, environ 23 500 compteurs seront déployés pour l'agglomération de Montréal.

Les ententes nous permettant d'acquérir les compteurs d'eau de grand diamètre sont échues. Afin de maintenir la cadence d'installation prévue au programme, le Service de l'eau se doit de renouveler ses contrats d'approvisionnement pour les deux prochaines années.

Pour évaluer nos besoins, nous avons pris en considération :

- les stocks disponibles au moment du lancement de l'appel d'offres;
- le résultat des inspections réalisées au même moment;
- les projections établies en fonction des types de bâtiments prévus;
- les besoins requis par l'arrondissement Saint-Laurent.

La mise à jour de nos connaissances sur les produits disponibles suite à l'analyse du marché a permis d'identifier les technologies que la Ville désire acquérir pour répondre aux besoins.

Elle s'appuie principalement sur la mesure de la consommation, la relève automatisée, les signaux de communication supplémentaires destinés au citoyen et le respect des normes et standards applicables.

Au cours des années, la Ville de Montréal a adopté une stratégie d'approvisionnement basée sur plusieurs appels d'offres. Cette stratégie a pour avantage de suivre les évolutions technologiques et d'éviter à la Ville de conclure des ententes contractuelles comportant des technologies qui pourraient s'avérer désuètes à court terme.

L'appel d'offres est structuré en trois groupes d'acquisition afin de répondre à différents besoins. L'octroi se fait par groupe. Le premier groupe d'items est traité dans le dossier 1160184003 et il permettra de combler la majorité des besoins. Le deuxième groupe est traité dans ce dossier et desservira majoritairement les bâtiments vocation institutionnelle. Le troisième groupe a été annulé pour non-conformité des soumissions lors de l'analyse.

Notre évaluation du marché ainsi que l'expérience acquise au cours des années nous ont permis de réaliser que ce découpage des contrats favorisait la concurrence.

La réception des compteurs sera échelonnée sur une période de 24 mois. Le contrat prévoit une ouverture pour prolonger l'entente au même prix unitaire si l'enveloppe budgétaire n'est pas écoulee au bout des 24 mois et avec l'accord des deux parties.

L'appel d'offres public 15-14891 a été lancé le 21 décembre 2015 et publié sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 janvier 2016. Le délai pour soumissionner était de 34 jours. La validité des soumissions est de 180 jours.

Deux addendas ont été publiés durant le processus de sollicitation de marché :

- 7 janvier 2016 : Réponses à des questions provenant des preneurs de cahier des charges
- 21 janvier 2016 : Correction d'une coquille au devis technique, ajustement d'une exigence technique et réponse à une question concernant une clause administrative.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :			
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle 	-	Avril 2011	Juillet 2012
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle stratégie de l'eau montréalaise 	-	Juin 2012	-
<ul style="list-style-type: none"> • Achat de compteurs d'eau et leurs accessoires 	4 920 903.83 \$	Octobre 2011	Janvier 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer le contrat pour un système de relève automatisée 	2 975 583 \$	Janvier 2016	Décembre 2025

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Octroyer un contrat de 24 mois pour la fourniture de compteurs d'eau de dimensions particulières dont les ententes d'acquisition sont échues. Octroyer un contrat de 24 mois pour la fourniture de compteurs d'eau de dimensions particulières dont les ententes d'acquisition sont échues. 	125 502.11 \$	Avril 2016	Avril 2018

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme d'installation des compteurs d'eau 	Juillet 2012	Juillet 2022
<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement et mise en service du système de relève 	Janvier 2016	Décembre 2017
<ul style="list-style-type: none"> • Octroi de contrat de compteurs d'eau et accessoires pour la poursuite du programme MCE 	Janvier 2017	Juillet 2022

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0753 - 17 décembre 2015 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13408 (4 soum.)

CG15 0019 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

DG140184002- 30 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée , pour la fourniture d'accessoires pour compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 74 343,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13611 - 2 soumissionnaires.

DG140184001 - 21 mai 2014 - Accorder un contrat à la Réal Huot inc., pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 71 450,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13456 - 3 soumissionnaires.

DA120184002 - 13 mars 2013 - Accorder un contrat à la firme Spécialités d'aqueduc Corix pour la fourniture de compteurs d'eau pour une période de 24 mois. Dépense totale de 33 954,13\$, taxes incluses. - Appel d'offres public 12-11928 - Groupe 4 - 3 soumissionnaires

CG13 0035 - 28 février 2013 - Accorder deux contrats à Vision instrumentation inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 409 301,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 (7 soum.)

CE13 0138 - 13 février 2013 - Accorder deux contrats à la firme Réal Huot inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 486 849,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11928 - 7 soumissionnaires

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.

DESCRIPTION

Le projet consiste à octroyer un contrat d'acquisition de compteur d'eau spécialisés de grand diamètre totalisant 75 unités.

Les caractéristiques recherchées pour ce groupe de compteurs sont:

- Comprendre des diamètres variés de 50 mm à 200 mm (2 pouces à 8 pouces);
- Avoir un élément de mesure offrant de bonnes performances métrologiques;
- Offrir une plage de débit étendue, requise pour des bâtiments dont le débit est plus varié;
- Assurer la compatibilité du protocole de communication avec le système de relève acquis récemment;
- Offrir un signal de sortie supplémentaire pour permettre au propriétaire de visualiser leur consommation avec des équipements d'acquisition de données internes;
- Être de longueurs standardisées;
- Pouvoir être installé dans tous types de milieux (intérieur, vide sanitaire, chambre souterraine extérieure);
- Respecter les normes et standards applicables.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de la soumission. Le présent contrat est un contrat de fourniture de biens. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois.

Il n'est pas prévu d'augmenter les quantités désirées. Par contre, si au terme des 24 mois, les quantités prévues n'ont pas été écoulées entièrement, la Ville pourrait s'entendre avec l'adjudicataire afin de prolonger l'entente de 12 mois, et ce au même prix soumis.

JUSTIFICATION

Il y a eu 7 fournisseurs qui ont pris le cahier des charges. De ce nombre, 2 fournisseurs ont déposé des offres (29%). L'un de ces fournisseurs a déposé deux offres, pour un total de 3 pour ce groupe.

Les raisons pour lesquelles certains preneurs de cahier des charges n'ont pas soumissionné se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Suite à l'analyse des soumissions, une offre a été rejetée puisque le produit proposé ne répondait pas à l'exigence de compatibilité avec le système de relève.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec)	125 502.11 \$		125 502.11 \$
Les compteurs Lecomte Ltée	294 783.78 \$		294 783.78 \$
Dernière estimation réalisée	127 716.58 \$		127 716.58 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			210 142.95\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			67%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			169 281.67\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			135%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-2 214.47\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			169 281.67\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			135%

Le deuxième soumissionnaire, Les compteurs Lecomte Ltée, n'a rien évoqué dans sa soumission pour expliquer son prix. Depuis 2012, ce fournisseur ne s'est jamais qualifié au niveau du prix afin de remporter un appel d'offres, et ce, malgré la stratégie de sollicitation du marché adoptée par la Ville. En effet, de 2012 à 2016, 5 fournisseurs distincts auront remporté des contrats suite à des appels d'offres publics de fournitures de compteurs d'eau. Le coût plus élevé pourrait s'expliquer par le coût des matériaux, le coût de fabrication, le coût de recherche et développement, les frais de transport, etc. À notre connaissance, le produit offert est très peu répandu dans les autres municipalités du Québec, ce qui peut démontrer la difficulté du fournisseur à être compétitif pour ce marché des compteurs d'eau.

L'adjudicataire recommandé avait déjà soumissionné lors l'appel d'offres public de 2012. Il avait alors soumis la proposition la plus coûteuse. Nous constatons que la stratégie de sollicitation du marché adoptée par la Ville a eu pour effet, chez ce soumissionnaire, de réduire considérablement les prix de sa proposition. En fait, sa proposition est maintenant alignée sur notre estimé lui-même basé sur les prix de nos précédents contrats octroyés à d'autres fournisseurs.

En date du 18 mars 2016, le soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissible (RENA).

Le soumissionnaire respecte la politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de compteurs d'eau. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs, permettant à tous les arrondissements et services corporatifs de faire appel à cette entente cadre. Chacune des commandes émises devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de règlement répond à plusieurs engagements de la Ville en matière de développement durable et notamment à :

- l'orientation de pratiquer une gestion responsable des ressources;
- l'engagement de répertorier la consommation de l'eau par secteur d'activité;
- la responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre la pose des compteurs et ceci pourrait l'atteinte des objectifs du programme et son échéancier. Par ailleurs, l'activité qui découle de ce dossier occasionnera des travaux préparatoires devant être effectués à l'intérieur d'une période définie, entraînant des frais pour les propriétaires de bâtiments ICI. Une rupture de stock causerait un délai prolongé dans l'installation du compteur aux fins des réalisations des travaux préparatoires et pourrait provoquer un mécontentement pour certains propriétaires touchés par le programme MCE.

Ce retard impliquerait également un délai dans la mise en application d'une facturation des entreprises selon leur consommation, conformément à la loi sur la fiscalité.

La Ville de Montréal a l'obligation de facturer la consommation d'eau résidentielle au compteur de l'arrondissement St-Laurent en vertu d'un règlement de tarification. Un retard pourrait compromettre l'équité entre les usagés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Avril 2016

Réception des équipements : entre Juin 2016 et mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D LAUZON, Saint-Laurent

Lecture :

Daniel D LAUZON, 21 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi LACROIX
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-18

Maciej PIROG
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-03-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-29



Dossier # : 1165967001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la compagnie Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et éléments d'ornementation des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépenses totales de 1 579 181,63 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 579 181,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et éléments d'ornementation des toitures des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à ces fins, et conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-09 15:27

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165967001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à la compagnie Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd, pour la fourniture et la pose des tuiles d'argile et éléments d'ornementation des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Dépenses totales de 1 579 181,63 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1931 par le frère Marie Victorin et l'architecte paysagiste Henry Teuscher, le Jardin botanique de Montréal forme un impressionnant îlot de verdure en plein cœur de la ville et fait la fierté des Montréalais. Il constitue, assurément, une des attractions les plus intéressantes de la métropole.

Le Jardin botanique est reconnu comme un lieu historique national du Canada. Il accueille près de 800 000 visiteurs par an. Afin de protéger ce patrimoine exceptionnel, Espace pour la vie a entrepris un vaste programme de restauration étalé sur plusieurs années. Tous les travaux prévus dans ce cadre seront complétés en respectant les concepts d'origine des fondateurs. À titre d'exemple, les Jardins d'accueil ont été restaurés, l'an dernier, en préservant rigoureusement l'esprit du concept original d'Henry Teuscher.

Le Jardin de Chine, qui a vu le jour en 1991, est un site exceptionnel au sein du Jardin botanique de Montréal. Il s'agit de l'un des plus spectaculaires jardins chinois hors d'Asie. Il est le fruit de la relation privilégiée que Montréal a tissée avec la ville de Shanghai.

Articulé autour d'un plan d'eau, le Lac de rêve, le Jardin de Chine est l'œuvre du réputé architecte paysagiste Le Wei Zhong, alors directeur de l'Institut de design et d'architecture de paysage de Shanghai. L'aménagement du Jardin de Chine, inspiré de la culture traditionnelle chinoise de l'époque de la dynastie des Ming, se distingue par une recherche d'intégration et d'harmonie avec l'environnement. Des allées et sentiers pavés de pierres joignent les bâtiments dans un circuit de visite très rustique. Ces bâtiments témoignent indéniablement d'un savoir-faire séculaire. Ils attestent de la maîtrise d'un art de construire, propre à l'Extrême-Orient. Si, de prime abord, ils sont liés par la technique de construction, chacun d'eux symbolise une fonction particulière, en convoquant une métaphore culturelle et spatiale unique.

La construction du Jardin de Chine a été réalisée dans la foulée de l'entente de jumelage entre Montréal et Shanghai. Au printemps 1990, une centaine de conteneurs en provenance de Chine sont ainsi arrivés au Port de Montréal. Ils contenaient des milliers de pièces en pierre et en bois, toutes façonnées par des sculpteurs et des ébénistes de Shanghai. En juin de la même année, une quarantaine d'artisans chinois sont arrivés au Jardin botanique afin

d'assembler ce casse-tête géant. Pendant qu'ils érigeaient les sept pavillons, l'imposante porte d'entrée, les murs d'enceinte, le bas relief de la cour d'entrée, les diverses insertions et appliquaient les revêtements de sol, les horticulteurs du Jardin botanique plantaient les quelque 75 000 spécimens de végétaux en respectant minutieusement les règles d'art du jardin traditionnel chinois.

L'approche préconisée par le service de l'Espace pour la vie est de restaurer les pavillons et les murs d'enceinte du Jardin de Chine en phases, tel que décrit ci-dessous, compte tenu de l'ampleur des travaux:

Étapes préalablement autorisées :

Restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase I	Coût, taxes incluses	Date de début	Date de fin
Services professionnels Phase I (2015)	141 516,40 \$	Août 2014	Avril 2016
Travaux de construction Phase I Entrepreneur local (2015)	2 134 725,50 \$,	Mai 2015	Avril 2016
Services professionnels Phase II (2016)	214 198,42	Janvier 2016	Décembre 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier

Restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase I et Phase II	Date de début prévue	Date de fin prévue
Travaux de restauration Matériaux et Main-d'œuvre Artisans chinois (2016 et 2017) + Incidences Frais afférents au chantier	Phase I : Mai 2016 Phase II : Mai 2017	Août 2016 Août 2017

Étapes à venir ultérieurement :

Restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II	Date de début prévue
Travaux de construction Phase II Entrepreneur local (2016)	Juin 2016

La phase 1 inclut la restauration des:

- Pavillon de l'amitié (Pavillon Hall Yiyu),
- Pavillon des lotus,
- Pavillon du jardinier,
- Reconstruction du mur d'enceinte de la Cour du Printemps ainsi que son allée couverte (bancs, colonnes et toiture),
- La sécurisation de la Tour Liu Qing.

La phase 2 inclut la restauration des:

- Porte d'entrée (Porte Ji Hua) et la reconstruction du mur d'enceinte de la cour d'entrée et de son bas relief,
- Bateau de pierre,
- Pavillon où se figent les nuages empourprés (Tour Liu Qing),
- Kiosque de l'ombre verte (Pavillon Lu Ying),
- Kiosque de la douceur infinie (Pavillon Yi Mian),

Pour chacune des phases, les travaux incluent : la restauration des finis architecturaux et des boiseries, des travaux de structure/d'électricité/d'éclairage, la reconstruction des pontages de toit et la pose de la membrane d'étanchéité sur les pavillons (travaux réalisés par des entrepreneurs locaux), ainsi que la pose des tuiles et ornements par des artisans

chinois (objet du présent contrat).

Les photos en pièce jointe témoignent de la spécificité des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 15 0664 - 25 mai 2015 : Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 2 134 725,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JAR-2013-08-T (5 soums)

- CE 14 0556 - 16 avril 2014 : Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (#1140185003).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la pose de tuiles d'argile et d'éléments d'ornementation sur les toitures des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal. Le contrat inclut :

- La fourniture des matériaux requis pour la pose des tuiles et pièces d'ornementation des toitures des pavillons du Jardin de Chine (tuiles d'argile, pièces moulées ou sculptées d'insertion et d'ornementation);
- La main-d'oeuvre spécialisée requise pour la pose des tuiles et pièces d'ornementation;
- Les frais de transport du personnel requis pour 2016 et 2017.
- Compte tenu de la particularité du projet, du contexte de jumelage et que la Ville sera le Maître d'oeuvre, considérant que les produits de mortier spécifiques requis pour ces travaux sont recommandés par les professionnels du laboratoire de la Ville, les garanties ou autres obligations normalement imposées à un entrepreneur sont exclues de la convention jointe en annexes. Afin de s'assurer de la qualité du travail des équipes, une grande collaboration entre le gestionnaire du chantier de la Ville et le chef artisan sera établie dès le départ des travaux avec un suivi quotidien, incluant d'autres experts (Architecte, Ingénieur du laboratoire de la Ville, représentant du manufacturier du mortier spécifique).
- En vertu du contexte spécifique du projet, la Ville accepte la couverture d'assurances (valable à l'international) que Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd détient et qui couvre, durant leur séjour au Canada et pendant la durée des travaux, tous ses artisans et employés affectés à la réalisation du Projet. Cette police d'assurances couvre adéquatement tout événement, incident, accident qui pourraient survenir en sol canadien depuis l'arrivée des artisans et employés jusqu'à leur départ, incluant la période de réalisation des travaux.

Le présent sommaire décisionnel vise, également, à autoriser les dépenses incidentes du projet qui se détaillent comme suit :

- Le transport des conteneurs entre Shanghai et Montréal, incluant tous les frais afférents (transit, douanes, inspections et fumigation.);
- L'accueil, hébergement et prise en charge à Montréal des artisans chinois;
- L'achat de ciment polymère et autres matériaux, ainsi que la location d'échafaudages, d'équipements, d'outillage et autres frais relatifs au chantier.

Il est à noter que, bien que ce projet de reconstruction des toitures soit réalisé en deux phases, en 2016 et 2017, en raison du volume important des travaux, l'achat des matériaux et leur expédition seront effectués en une seule fois pour les besoins de l'ensemble du projet et une économie d'échelle.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention d'une exemption par la Commission de la construction du Québec, laquelle pourra être obtenue, compte tenu de la nature très particulière des travaux, une fois que les tuiliers chinois auront obtenu un permis de travail et un numéro d'assurance sociale temporaire (démarches en cours).

La Ville est maître d'oeuvre des travaux. Elle détient auprès de la Régie du bâtiment du Québec une licence de constructeur-propriétaire qui lui permet d'effectuer des travaux de toiture.

JUSTIFICATION

Le contrat est accordé de gré à gré en vertu de l'article 573.3 (4) de la *Loi sur les cités et villes*, qui prévoit qu'une municipalité peut conclure de gré à gré un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique et culturel.

En Chine, l'art du jardin appartient au même titre que la calligraphie ou la poésie, aux arts sacrés. Les pavillons du Jardin de Chine sont inspirés des pavillons que se faisaient construire de grands mandarins de la dynastie Ming (1368-1644) et répondent aux règles d'art des jardins privés du Sud du Fleuve bleu (*jiangnan*), spécifiques aux environs de Shanghai. Les toitures de ces pavillons requièrent l'utilisation de tuiles d'argile, de tuiles de marne, de pièces de frises de pignons, ainsi que de pièces moulées ou sculptées artisanalement. Les tuiles chinoises des débords de toits ont la particularité, entre autres, de présenter un motif sculpté manuellement sur le fascia, suivant des techniques artisanales traditionnelles. Notons que les figures d'ornementation du bestiaire chinois (dragons d'eau, licornes, phénix, lions, etc.) sont des pièces uniques et caractéristiques des toitures du Jardin de Chine de Montréal.

La pose des tuiles d'argile et des pièces moulées des pavillons du Jardin de Chine implique la maîtrise d'un art précis, et nous ne disposons pas localement d'une telle expertise. Transmis de maître à apprenti, le savoir-faire des artisans-tuiliers chinois s'avère être un incontournable pour préserver l'intégrité du Jardin de Chine, lieu unique de culture et de patrimoine.

Ainsi, afin de respecter le caractère architectural original et unique des bâtiments du Jardin de Chine et d'assurer la restauration fidèle des toitures des différents pavillons, l'approvisionnement des tuiles et autres éléments décoratifs requis pour les travaux doit se faire en Chine. La compagnie chinoise qui fournira les tuiles et autres éléments, qui effectuera les travaux, est celle qui avait conçu et réalisé le Jardin de Chine en 1991.

La mission à Shanghai, en août 2015, d'une délégation du service de l'Espace pour la vie, accompagnée d'une représentante des Affaires internationales, a permis de rencontrer des membres de l'équipe d'origine ayant construit le Jardin de Chine afin d'examiner et de mettre à jour les données du projet de manière concrète. Compte tenu de la complexité des éléments et des travaux à réaliser, l'estimation du projet a été réalisée suite à ce voyage.

Notons que l'entente de jumelage entre Montréal et Shanghai prévoit une collaboration pour les travaux de restauration du Jardin de Chine.

Sur l'ensemble du projet de restauration du Jardin de Chine, la pose des tuiles et ornements est la seule partie des travaux confiée à une entreprise qui n'est pas québécoise. À titre indicatif, les montants prévus pour l'achat des matériaux et la main d'oeuvre d'artisans chinois représentent environ 15 % de l'ensemble du montant des travaux. Ainsi, 85 % du montant des travaux sont alloués localement pour l'exécution des autres travaux de restauration des différents pavillons.

Les tuiles de la compagnie Shanghai Landscape Architecture Construction Co. Ltd sont conformes aux normes requises. Des tests de caractérisation ont été effectués par le laboratoire de la Ville de Montréal, sur un échantillon rapporté de Chine par la délégation du Jardin botanique, ont démontré sa conformité. Par ailleurs, les tuiles reposeront sur des pontages de toit et membrane d'étanchéité refaits à neuf par l'entrepreneur québécois mandaté en 2015 pour la Phase I. Le même procédé sera repris lors de la Phase II à venir.

Les tuiles du Jardin de Chine sont faites en terre cuite rugueuse. Elles permettent une bonne adhésion des mortiers. Elles seront posées à l'aide de ciment polymère de haute performance résistant au gel et dégel utilisé pour notre climat. Ce ciment polymère est utilisé au Québec à l'extérieur dans la pose des pierres collées sur les maisons et d'autres applications.

En matière de santé et sécurité au travail, les 12 artisans chinois (10 tuiliers expérimentés/2 superviseurs), qui seront accompagnés d'une interprète, suivront 30 heures de formation afin d'obtenir leur carte de l'ASP Construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget établi pour réaliser le projet s'élève à 1 579 181,63 \$ et se détaille ainsi :

- Le coût total soumis par l'institution chinoise pour l'ensemble du contrat (biens et services) est estimée 764 583,75 \$ CAD, sans taxes, au taux de 4,75 yuans chinois par dollar canadien (taux en vigueur lors de la rédaction du présent dossier). Dans le cas présent, selon le Service des finances, les biens fournis et les services rendus ne sont pas taxables.
- Un montant pour contingences de 152 916,75 \$ taxes incluses (soit 20 % du contrat) est alloué au contractant pour couvrir les fluctuations du taux de change des devises et autres imprévus jusqu'à la fin du contrat en 2017. En effet, à la suite de l'adoption du dossier, le paiement au fournisseur devra être effectué en utilisant le taux de change effectif en ce jour.
- Un budget d'incidences de 661 681,13 \$, taxes incluses, est ajouté pour couvrir les frais d'accueil, d'hébergement et de prise en charge des artisans chinois pendant la durée des travaux, ainsi que l'achat des matériaux locaux (mortier, contreplaqué) requis pour le travail et la location des équipements (chariot élévateur, malaxeur, échafaudages, clôtures, outillage, conteneurs à rebuts, etc.).

Ventilation des coûts du contrat				
Travaux	Coût en devise chinoise (Yuan) taxes non-incluses	2016 Coût en devise canadienne (Dollar) taxes incluses	2017 Coût en devise canadienne (Dollar) taxes incluses	Total taxes incluses
Coût des matériaux, incluant tous les frais locaux, transport jusqu'au port d'embarquement.	1 045 000,00 CNY	252 945,00 \$		252 945,00 \$

Frais de la main-d'oeuvre, incluant les per diem, frais de mobilisation locale et frais de voyage du personnel (avion)	2 113 750,00 CNY	255 819,38 \$	255 819,37\$	511 638, 75 \$
Contingences 20 %	631 750 CNY	101 752,88 \$	51 163,87 \$	152 916,75 \$
Total Contrat Chine	3 790 500 CNY			917 500,50 \$
Incidences				
Transport des conteneurs entre Shanghai et Montréal incluant tous les frais afférents (transit, douanes, inspection, fumigation etc.)		75 308,63 \$		75 308,63 \$
Accueil, hébergement et prise en charge à Montréal des artisans chinois		51 738,75 \$	51 738,75 \$	103 477,50 \$
Achat de ciment polymère, de matériaux, location d'échafaudages, équipements, outillage et autres frais relatifs au chantier		229 950,00 \$	252 945,00 \$	482 895,00 \$
Total des incidences		356 987,38 \$	304 683,75 \$	661 681,13 \$
Grand Total				1 579 181,63 \$

Le coût total maximal de ce dossier est de 1 579 181,63 \$, taxes incluses sera assumé comme suit :

un montant maximal de 1 373 500,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-016 - programme de maintien Jardin botanique. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a été une des exigences de conception du projet de restauration des bâtiments du Jardin de Chine. Le projet intégrera des solutions visant à améliorer la performance écoénergétique, prévoyant notamment l'installation d'un nouveau système d'éclairage et de mise en valeur des bâtiments au LED, qui offrira une durabilité supérieure et permettra de réaliser des économies d'énergie, particulièrement lors de l'événement annuel "Jardins de lumière".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La restauration des bâtiments du Jardin de Chine est une nécessité pour préserver et consolider cet ensemble architectural aussi unique qu'exceptionnel qui, au fil du temps, a subi une altération très visible. Les travaux de cette phase doivent être entrepris suivant l'échéancier établi et éviter une prolongation induite du chantier, ce qui occasionnerait, assurément, des coûts supplémentaires.

Aucun arrêt des activités du Jardin botanique n'est prévu en raison de ces travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation	avril 2016
Réception des matériaux	avril - mai 2016
Réalisation des travaux Phase I (artisans chinois)	mai - août 2016
Réception du projet Phase I (artisans chinois)	1er septembre 2016
Travaux de la Phase II (Entrepreneur local)	juin - décembre 2016
Réception des travaux Phase II (Entrepreneur local)	décembre 2016
Réalisation des travaux Phase II (artisans chinois)	mai- août 2017
Réception du projet (artisans chinois)	1er septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie LAVOIE, Direction générale

Lecture :

Lucie LAVOIE, 24 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
Chef de section des services techniques

Le : 2016-02-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-02-25

CE : 20.011
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166765011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gricon excavation pour la reconstruction de la chaussée, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, travaux de drainage et de pavage, trottoirs, bordures et travaux connexes sur la rue Marceau et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur le boulevard Gouin ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses (contrat 2 915 650,22 \$ + incidences 174 939,01 \$) - Appel d'offres public ST-16-08 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé au Conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense de 3 090 589,23 \$, taxes incluses, pour reconstruction de la chaussée, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, travaux de drainage et de pavage, trottoirs, bordures et travaux connexes sur la rue Marceau et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur le boulevard Gouin ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Gricon excavation, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 2 915 650,22 \$, prix corrigé, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-08;

3- d'assumer le total de cette dépense à 4.89 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 151 069,46 \$, à 14.66 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 453 208,37 \$ et à 80.45 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 2 486 311,41 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-05 09:17

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166765011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gricon excavation pour la reconstruction de la chaussée, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, travaux de drainage et de pavage, trottoirs, bordures et travaux connexes sur la rue Marceau et pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur le boulevard Gouin ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 090 589,23 \$, taxes incluses (contrat 2 915 650,22 \$ + incidences 174 939,01 \$) - Appel d'offres public ST-16-08 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2016, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 5 600 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 11 février 2016 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 29 février 2016, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux

soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés:

- Le 19 février 2016 - Précisions concernant la validité du cautionnement de soumission et modification de la date de fin des travaux pour les travaux d'aqueduc et d'égout.
- Le 25 février 2016 - Précisions concernant l'autorisation délivrée par l'Autorité des marchés financiers, l'ajout de l'annexe K (liste des sous-contrats) et réponses aux questions des soumissionnaires concernant les poteaux d'incendie.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-16-08 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, de remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égout, travaux de drainage et de pavage, trottoirs, bordures et travaux connexes sur la rue Marceau et de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur le boulevard Gouin ouest et les rues Émile, Raymond, Roméo, David, Simone, André, Albert et Marceau dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau du service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

Travaux assumés par la Division de gestion des actifs (reconstruction de la chaussée)

Rue	Longueur de chaussée à remplacer	% représentant le coût de la Division de gestion des actifs	Chaussée	Bordure
Marceau de Rivière des Prairies à Émile	910	14.66%	385 936.07 \$	41 618.99 \$

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement ou réhabilitation des conduites d'aqueduc)

Nom de la rue	Type de travaux	Type d'actif	Matériaux	Diamètre (mm)	Année d'installation	Longueur (m)	% coût assumé par la DGSRE
Albert de David à Raymond	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1962	250	4.28%
André de Marceau à	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1962	210	3.59%
Boulevard Gouin de chemin de la Rive-Boisée à la rue Marceau	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	250	1955	585	10.01%
David de # 13740 David à	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1961	375	6.42%
Émile de Roméo à du Parc	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1959	125	2.14%
Marceau de la rue Émile à	Reconstruction	Aqueduc	Fonte grise	150	1959-1961	472	18.85%
Marceau de la rue du Parc à Huntington	Reconstruction	Aqueduc	Fonte grise	150	1958-1962	360	14.37%
Marceau du boul Gouin à la rue Émile	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1959	125	2.14%
Raymond de Davis à Simone	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1962	200	3.42%
Raymond du boul. Gouin à	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1958	360	6.16%
Roméo de des Maçons à Léo	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1960	360	6.16%
Simone de David à	Réhabilitation	Aqueduc	Fonte grise	150	1962	170	2.91%
Total							80.45%

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 174 939,01 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %. Le montant des incidences sera payé au prorata.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
Gricon excavation
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
Roxboro Excavation inc.
Charex

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix-sept (17) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

	Contrat	Contingences	Total
1. Gricon excavation	2 650 591.11 \$	265 059.11 \$	2 915 650.22 \$
2. Roxboro Excavation	3 032 446.55 \$	303 244.66 \$	3 335 691.21 \$
3. Les excavations Gilbert Théoret	3 132 850.30 \$	313 285.03 \$	3 446 135.33 \$
4. Charex	3 321 369.80 \$	332 136.98 \$	3 653 506.78 \$
Estimation interne	2 885 072.27 \$	288 507.23 \$	3 173 579.50 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 337 745.88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			14.48%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			737 856.56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			25.31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation des professionnels)			(257 929.28 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-8.13%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			420 040.99 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)			14.41%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites.

Suite à la vérification et à l'analyse de la conformité des documents, la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., a été rejetée à défaut de se conformer à l'article 1.10 « Marché à prix unitaire » du document « Instructions aux soumissionnaires ». Les prix soumis par Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. à plusieurs articles dans le bordereau de prix ne représentaient pas le prix courant du marché et, par conséquent, ils deviennent non conformes. Le prix total de la soumission de Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. n'a pas été pris en considération lors de l'analyse des prix.

Également, le prix soumis par Gricon excavation a été corrigé car plusieurs erreurs de calculs ont été trouvées aux articles suivants:

- article 10 de la section A, partie 1;
- article 7 de la section C, partie 1;
- article 6 de la section F, partie 1.

Le montant corrigé de la soumission est de 365,51 \$ plus haut que le montant soumis par Gricon excavation. Le bordereau de prix corrigé se trouve en pièce jointe.

Ainsi, nous recommandons d'octroyer le contrat à Gricon excavation, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé Gricon excavation, no de licence RBQ 8272-1457-15 a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 810120-TTKZ-0265148 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 23 avril 2014 une lettre de l'Autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2014-CPSM-1024967 (lettre jointe aux présentes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 2 915 650,22 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 174 939,01 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, la surveillance des travaux, etc. Le montant pour frais incidents représente 6 % du montant du contrat. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux de reconstruction et de réhabilitation des conduites d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situées au-dessus des conduites à remplacer ou à réhabiliter. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 80.45 % par la DGSRE, 14.66 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 4.89 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 6 % des travaux sont assumés au prorata par les trois intervenants.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PTI - Arrondissement

TRAVAUX

La dépense totale assumée par l'arrondissement est de 151 069,45 \$. Cela représente 8 551,10 \$ pour les incidences et 142 518,35 \$ pour les travaux. Le coût des travaux sera payé dans deux règlements d'emprunt différents (133 472,94 \$ dans le règlement CA29 0087 et 9 045,41\$ dans le règlement CA29 0072).

Projet Simon: 162105

Imputation : SIMON : 6420-2014072-800800-03103-57201-000000-0000-162105-000000-17025-00000

Montant: 9 045,41 \$

Crédit	Contrat	Dépense
8 259.67 \$	9 045.41 \$	9 045.41 \$

Projet Simon: 162105

Imputation : SIMON : 6420-2015087-800800-03103-57201-000000-0000-162105-000000-17025-00000

Montant: 133 472,94 \$

Crédit	Contrat	Dépense
121 878.59 \$	133 472.94 \$	133 472.94 \$

INCIDENCES

Projet Simon: 162106

Imputation : SIMON 6420-2015087-800800-03103-54301-000000-0000-162106-000000-17025-00000

Crédits	Contrat	Dépense
7 808.30 \$	8 551.10 \$	8 551.10 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 2 486 311,41 \$, taxes incluses, soit 2 345 576,80 \$ pour le contrat et 140 734,61 \$ pour les incidences, pour un coût net de 2 270 333,72 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La dépense de la DGSRE représente 80.45 % du montant total de la dépense.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 270 333,72 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 14.66 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Cela représente 453 208,37 \$, toutes taxes incluses, soit 427 555,06 \$ pour les travaux et 25 653,30 \$ pour les incidences. Le coût pour les travaux de pavage est de 385 936.07 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 41 618.99 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 30 mai 2016

Fin des travaux : 21 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par madame Anne Castonguay, directrice - Aménagement urbain et services aux entreprises, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 25 mars au dimanche 3 avril 2016 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite
(Comlan Djanta AFANOU)

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Alain DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 14 mars 2016
Mathieu-Pierre LABERGE, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1166765010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur la 10e Avenue, 11e Avenue et 12e Rue et pour le recouvrement de pavage et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 434 711,38 \$, taxes incluses (contrat 3 240 293,75 \$ + incidences 194 417,63 \$) - Appel d'offres public ST-16-07 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé au Conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense de 3 434 711,38 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur la 10e Avenue, 11e Avenue et 12e Rue et pour le recouvrement de pavage et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les excavations Gilbert Théorêt inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 240 293,75 \$, prix corrigé, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-16-07;

3- d'assumer le total de cette dépense à 7.29 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant total de 250 349,02 \$, à 61.22 % par la Division de gestion d'actifs, pour un montant total de 2 102 771,74 \$ (1 353 661,19 \$ pour la partie artérielle et 749 110,55 \$ pour la partie locale) et à 31.49 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau, pour un montant total de 1 081 590,61 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-05 09:18

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166765010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les excavations Gilbert Théorêt inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur la 10e Avenue, 11e Avenue et 12e Rue et pour le recouvrement de pavage et travaux connexes sur la 16e Avenue, 18e Avenue, 10e Rue et 13e Rue dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 434 711,38 \$, taxes incluses (contrat 3 240 293,75 \$ + incidences 194 417,63 \$) - Appel d'offres public ST-16-07 (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2016, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 5 600 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

La révision du réseau routier artériel, réalisée dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, a eu pour effet de transférer au réseau artériel plus de 1 200 km de

rues qui, auparavant, étaient locales. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Or, plusieurs arrondissements avaient planifié de réaliser des travaux sur certaines de ces rues et ce, dès 2015.

Depuis plusieurs années, les services centraux et les arrondissements travaillent avec acharnement pour réhabiliter le réseau routier à la hauteur des attentes des citoyens. Aussi, il est impératif de prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas ralentir ces investissements, en dépit des nombreux changements de gouvernance apportés par la réforme. Cependant, les programmations 2015 et 2016 du SIVT ne visent que les rues qui constituaient l'ancien réseau artériel du fait qu'elles ont été planifiées bien avant la réforme.

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'est offert de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection de rues inscrites au programme PRR de l'arrondissement et nouvellement ajoutées au réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) au 1^{er} janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

Le GDD numéro 2166765001 a autorisé le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues 10e Avenue, 11e Avenue et 12e Rue de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Un appel d'offres public a été lancé le 11 février 2016 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 29 février 2016, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés:

- Le 19 février 2016 - Précisions concernant la validité du cautionnement de soumission.
- Le 25 février 2016 - Précisions concernant l'autorisation délivrée par l'Autorité des marchés financiers, l'ajout de l'annexe K (liste des sous-contrats), modification de certaines quantités à la section D du bordereau de prix et réponses aux questions des soumissionnaires concernant les quantités au bordereau de prix, les sols contaminés, le type de marquage et le diamètre des arbres à planter.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0332 - Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

CA15 290330 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des

programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)

DESCRIPTION

Le contrat ST-16-07 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drain, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des branchements d'aqueduc et d'égout, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur la 10e Avenue, 11e Avenue et 12e Rue et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les travaux de reconstruction des conduites d'eau et d'égout s'inscrivent dans la stratégie de l'infrastructure performante. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau de service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

Travaux assumés par la Division de gestion des actifs (reconstruction de la chaussée)

Rue	Longueur de chaussée à remplacer	% représentant le coût de la Division de gestion des actifs	Chaussée	Bordure
11e Avenue (réseau artériel) de la 8e Rue à la 14e Rue	645 m.l.	39.41%	1 047 905.71 \$	229 135.49 \$
10e Avenue (réseau local) de la 11e Rue à la 14e Rue	315 m.l.	12.08%	325 931.34 \$	282 754.22 \$
12e Rue (réseau local) de la 11e Avenue à la 10e Avenue	175 m.l.	6.70%		
16e Avenue (réseau local) de la 13e Avenue à la 10e Rue	218 m.l.	0.52%	98 022.51 \$	0.00 \$
18e Avenue (réseau local) de la 17e Avenue au 32, 18e Avenue	94 m.l.	0.22%		0.00 \$
10e Rue (réseau local) de la 13e Avenue à la 17e Avenue	558 m.l.	1.34%		0.00 \$
13e Rue (réseau local) de la 13e Avenue à la 16e Avenue	398 m.l.	0.95%		0.00 \$
TOTAL	2403 m.l.	61.22%	1 471 859.56 \$	511 889.71 \$

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Rue	Type de travaux	Type d'actif	Matériaux	Diamètre (m)	Longueur (m)	Année d'installation
11e Avenue (réseau artériel) de la 8e Rue à la 14e Rue	Reconstruction	Aqueduc	FG	200	625	1956
10e Avenue (réseau local) de la 11e Rue à la 14e Rue	Reconstruction	Aqueduc	FG	150	303	1956
12e Rue (réseau local) de la 11e Avenue à la 10e Avenue	Reconstruction	Égout sanitaire	BNA	300	315	1956
TOTAL						

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défauts reconnus par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, les conduites d'aqueduc de la 10^e et la 11^e Avenue présentent un taux de bris de 7 et 5 bris/km/a respectivement et la conduite d'égout de la 10^e Avenue présente une cote d'intégrité structural 5 selon l'inspection à la caméra conventionnelle réalisée en 2015.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au budget de la soumission. Un montant de 194 417,62 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %. Le montant des incidences sera payé par le propriétaire.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions :

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
Excavation Gricon
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
Construction G-Nesis inc.
Roxboro Excavation inc.
Excavations Payette Ltée
Pavages D'Amour inc.
Les pavages Théorêt inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument aux données en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de quinze (15) preneurs de cahier des charges, huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

	Contrat	Contingences	Total	
1. Les excavations Gilbert Théoret	2 945 721.59 \$	294 572.16 \$	3 240 293.75 \$	prix corrigé
2. Excavation Gricon	2 983 107.32 \$	298 310.73 \$	3 281 418.05 \$	
3. Construction G-Nesis	2 993 392.29 \$	299 339.23 \$	3 292 731.52 \$	
4. Roxboro Excavation	3 246 975.66 \$	324 697.57 \$	3 571 673.23 \$	
5. Les excavations Payette	3 261 109.08 \$	326 110.91 \$	3 587 219.99 \$	
6. Pavages D'amour inc.	3 598 809.48 \$	359 880.95 \$	3 958 690.43 \$	
7. Les pavages Théoret	4 043 874.72 \$	404 387.47 \$	4 448 262.19 \$	
Estimation interne	2 961 723.81 \$	296 172.38 \$	3 257 896.19 \$	
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 625 755.59 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			11.90%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 207 968.44 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			37.28%	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation des professionnels)			(17 602.44 \$)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation des professionnels) / estimation)			-0.54%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			41 124.30 \$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)			1.27%	

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites.

Suite à la vérification et à l'analyse de la conformité des documents, la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., qui était le plus bas soumissionnaire, a été rejetée à défaut de se conformer à l'article 1.10 « Marché à prix unitaire » du document « Instructions aux soumissionnaires ». Les prix soumis par Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. à plusieurs articles dans le bordereau de prix ne représentaient pas le prix courant du marché et, par conséquent, ils deviennent non conformes. Le prix total de la soumission de Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. n'a pas été pris en considération lors de l'analyse des prix.

Également, le prix soumis par Les Excavations Gilbert Théorêt inc. a été corrigé car une erreur de calcul s'est glissée à l'article 5, de la section A, partie 2. Ainsi, le total de la partie 2, le montant des contingences et le montant total de la soumission ont été corrigés. Le montant corrigé de la soumission est de 758,74 \$ plus haut que le montant soumis par Les Excavations Gilbert Théorêt inc. Le bordereau de prix corrigé se trouve en pièce jointe.

Ainsi, nous recommandons d'octroyer le contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., le deuxième plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé Les Excavations Gilbert Théorêt inc., no de licence RBQ 2641-000:70 a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 403130-HBMF-0260077 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 31 mai 2013 une lettre de l'Autorité des marchés financiers

l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0088 (lettre jointe aux présentes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 3 240 293,75 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 194 417,62 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, la surveillance des travaux, etc. Le montant pour frais incidents représente 6 % du montant du contrat. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de la gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 31.49 % par la DGSRE, 61.22 % par la Division de gestion d'actifs (39.41 % pour le réseau artériel et 21.81 % pour le réseau local) et le coût résiduel de 7.29 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 6 % des travaux sont assumés au prorata par les quatre intervenants.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PTI - Arrondissement

TRAVAUX

La dépense totale assumée par l'arrondissement est de 250 349,02 \$. Cela représente 14 173,04 \$ pour les incidences et 236 175,98 \$ pour les travaux. Le coût des travaux sera payé dans deux règlements d'emprunt différents (14 543,84 \$ dans le règlement CA29 0064 et 221 632,14 \$ dans le règlement CA29 0072).

Projet Simon: 162083

Imputation : SIMON 6420-2013064-800800-03103-57201-000000-0000-162083-000000-17025-00000

Montant: 14 543,84 \$

Crédit	Contrat	Dépense
13 280.47 \$	14 543.84 \$	14 543.84 \$

Projet Simon: 162083

Imputation : SIMON 6420-2014072-800800-03103-57201-000000-0000-162083-000000-17025-00000

Montant: 221 632,14 \$

Crédit	Contrat	Dépense
202 379.68 \$	221 632.14 \$	221 632.14 \$

INCIDENCES

Projet Simon: 162084

Imputation : SIMON 6420-2014072-800800-03103-54301-000000-0000-162084-000000-17025-00000

Crédits	Contrat	Dépense
12 941.87 \$	14 173.04 \$	14 173.04 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 1 081 590,61 \$, taxes incluses, soit 1 020 368,50 \$ pour le contrat et 61 222,11 \$ pour les incidences, pour un coût net de 987 636,40 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La dépense de la DGSRE représente 31.49 % du montant total de la dépense.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 987 636,40 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE LA GESTION DES ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 61.22 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Cela représente 2 102 771,74 \$, toutes taxes incluses, soit 1 983 749,27 \$ pour les travaux et 119 022,47 \$ pour les incidences, pour un coût net de 1 920 110,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction des Transports.

La dépense pour la 11e Avenue, qui fait partie du réseau artériel, représente 39.41 % de la dépense totale pour ce contrat, soit 1 353 661,19 \$, toutes taxes incluses. Cela représente 1 277 041,20 \$, toutes taxes incluses pour le contrat et 76 619,99 \$, toutes taxes incluses, pour les incidences. Pour la 11e Avenue, le coût pour les travaux de pavage est de 1 047 905,71 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 229 135,49 \$.

La dépense pour la 10e Rue et pour la 12e Avenue, qui font partie du réseau local, représente 21.81 % de la dépense totale pour ce contrat, soit 749 110,55 \$, toutes taxes incluses. Cela représente 706 708,07 \$, toutes taxes incluses pour le contrat et 42 402,48 \$, toutes taxes incluses, pour les incidences. Le coût pour les travaux de pavage est de 423 953,85 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 282 754,22 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 30 mai 2016

Fin des travaux : 21 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par madame Anne Castonguay, directrice - Aménagement urbain et services aux entreprises, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 25 mars au dimanche 3 avril 2016 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 17 mars 2016
Mathieu-Pierre LABERGE, 15 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1167055001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie MGB associés inc. pour la réfection de la clôture ornementale (phase 2) le long de la rue Sherbrooke et la partie nord du boulevard Pie-IX du Jardin botanique pour une somme maximale de 1 144 802,08 \$ (taxes et contingences incluses) /Appel d'offres public #JA-00070 – Sept (7) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à **MGB associés inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la **réfection des clôtures rue Sherbrooke Est au Jardin botanique de Montréal**, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 144 802,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **#JA-00070** ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville central.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-04 09:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1167055001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie MGB associés inc. pour la réfection de la clôture ornementale (phase 2) le long de la rue Sherbrooke et la partie nord du boulevard Pie-IX du Jardin botanique pour une somme maximale de 1 144 802,08 \$ (taxes et contingences incluses) /Appel d'offres public #JA-00070 – Sept (7) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique est ceinturé, depuis 1975, d'une clôture en acier ornemental soutenue par des colonnes architecturales en béton, permettant de limiter les accès au site, lui donnant également une signature extérieure significative. Au fil du temps, la clôture s'est dégradée. Sa stabilité structurale est défaillante et certaines sections sont à risque d'effondrement.

Le projet est réalisé en deux phases :

- La première phase a débuté en 2015 et consistait au remplacement complet des sections ornementales ainsi que des colonnes architecturales en béton de la clôture située le long du boulevard Pie-IX (de Sherbrooke à environ la rue Laurier). Cette phase sera complétée au printemps 2016;
- La deuxième phase faisant l'objet du présent contrat, consiste à remplacer les colonnes architecturales en béton et les clôtures ornementales de la section située sur la rue Sherbrooke, ainsi qu'une petite zone au nord sur le boulevard Pie-IX. Dans ce contrat, il est prévu également une réfection complète du portail du stationnement principal du Jardin ainsi que la réfection des fondations en béton de la clôture. Cette deuxième et dernière phase de réfection de la clôture ornementale périmétrique du Jardin botanique sera complétée à l'automne 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1092 - Accorder un contrat à MGB associés pour la réfection (phase 1) de la clôture ornementale le long du boul. Pie-IX du Jardin botanique - Somme maximale de 1 305 719,57\$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public #JA-00055 (#1157036001).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi d'un contrat à l'entreprise MGB associés inc. pour réaliser les travaux de réfection de la clôture (le long de la rue Sherbrooke et la partie

nord du boulevard Pie-IX) du Jardin botanique de Montréal.

Les travaux incluent les éléments suivants :

- Installation de clôtures de chantier;
- Démantèlement des colonnes en béton et des clôtures existantes;
- Ragréage des bases des colonnes architecturales et des poteaux soutenant les clôtures;
- Installation de nouvelles colonnes architecturales préfabriquées;
- Fabrication et installation de nouvelles sections de clôtures;
- Restauration du portail principal du stationnement du Jardin botanique (sablage, galvanisation et peinture);
- Nivellement du terrain, ragréage de la pelouse ainsi que d'une partie de la piste cyclable.

Un montant de 7 % du coût des travaux représentant les contingences a été spécifié dans le formulaire de soumission, pour répondre à des conditions de chantier non prévues durant les travaux.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public # JAR-00070 a été publié dans le devoir et sur le SÉAO, le 12 janvier 2016, avec un dépôt des soumissions le 2 mars 2016, pour une durée d'appel d'offres de 20 jours. Les plans et devis ainsi que l'estimation des travaux ont été réalisés à l'interne.

Un (1) addendum a été publié lors de cet affichage, à savoir :

1. L'addendum No 1; le 22 février 2016 afin de modifier certains détails de construction et de répondre aux questions des soumissionnaires;

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

Dix-huit (18) entreprises de construction ont acquis le cahier des charges (voir la liste en pièce jointe), parmi lesquelles (7) ont déposé des soumissions. Onze (11) entrepreneurs, représentant 61,11 % du nombre des preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné, ne possédant pas la spécialisation pour ce type de projet ou n'ayant pas eu le temps de soumissionner.

Suite à l'analyse des offres, les (7) soumissions ont été jugées conformes.

Voici le tableau des soumissions, classées par ordre croissant :

Tous les montants indiqués incluent les taxes.

Soumissions conformes	Montant des travaux	montant des contingences (7%)	Total
MGB Associés inc	1 069,908,49 \$	74 893,59 \$	1 144,802,08 \$
Groupe Dubé entrepreneur général inc	1 291,744,13 \$	90 422,09 \$	1 382,166,22 \$
Procova Inc.	1 522,269,00 \$	106 558,83 \$	1 628,827.83\$
Les entreprises Ventec inc	1 539,285,30 \$	107 749,97 \$	1 647,035.27 \$
Société générale de construction BPF inc	1 568,316,49 \$	109 782,15\$	1 678,098.64 \$
Aménagement coté jardin inc	1 587,983,82 \$	111 158,86 \$	1 699,142.68 \$

G. Daviault Ltée	1 777,513,50 \$	124 425,95 \$	1 901,939.45 \$
Dernière estimation réalisée	1 771 677.37 \$	122 888.70 \$	1 894 599.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			1 583,144.60\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>(moyenne -la plus basse conforme)/la plus basse* 100</i>			38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			757 137,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>(la plus haute - la plus basse)/la plus basse*100</i>			66,14 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>la plus basse - estimation</i>			- 749 796.92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(plus basse -estimation)/ estimation* 100</i>			- 39.58 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>deuxième plus basse - la plus basse</i>			237,364,14 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>deuxième plus basse - plus basse)/plus basse* 100</i>			20,73 %

Nous constatons un écart considérable et favorable de l'ordre de 40 % entre la soumission la plus basse et la dernière estimation réalisée à l'interne. Suite à l'analyse des soumissions, nous réalisons que nous avons surestimé le coût de remplacement des clôtures, puisque que nous avons obtenu un écart de 620 000 \$ (-50%) avec le plus bas soumissionnaire et nous avons également un écart de 490,000 \$ avec les 5 plus bas soumissionnaires. De plus, suite aux travaux de la phase I, nous avons simplifié certains détails de réfection des fondations qui a amené une économie substantielle (-85 000 \$). Le fait d'avoir réalisé le projet en deux phases, nous a permis de revoir certains détails de réfection et a permis, selon nous, d'obtenir des prix plus compétitifs, puisque le plus bas soumissionnaire, connaissant mieux la portée des travaux et a pu ajuster son prix à la baisse.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites et une attestation fiscale de Revenu Québec, délivrée en date du 1 février 2016, fut déposée avec sa soumission. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

De plus, l'entreprise MGB Associés Inc détient une attestation de l'AMF (# de client 3000144317) valide jusqu'au 4 février 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 144 802,08 \$ (taxes et contingences incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 995 696,53 \$ sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale # 7715016 - CM15 0220 (Programme de maintien d'actifs du Jardin botanique) et #7715017 - CM15 0221 (Espace pour la vie - programme de maintien d'actifs communs). Cette dépense sera assumée à 100 % en 2016 par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il a été spécifié dans le devis que tous les déchets et matériaux provenant de ce chantier devront être disposés de manière à respecter les directives de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de réalisation	mai 2016
Réalisation des travaux	mai à novembre 2016
Réception du projet	novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DESROSIERS
Agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-21

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-04-03



Dossier # : 1165350004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 45 (2431) située au 5100, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 146 639,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5822 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 146 639,12 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 45 (2431), située au 5100, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 138 303,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5822);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-30 14:27

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165350004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 45 (2431) située au 5100, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 146 639,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5822 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers no 45 est située au 5100, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment construit en 1995 comporte deux étages et abrite la caserne et des fonctions administratives du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) qui est le seul occupant.

Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur.

La caserne 45 n'est pas équipée d'un tel système. Un système de captation des gaz à la source adapté à la flotte du SIM y sera installé pour les trois baies de garage. Le nouveau système comporte des électro-aimants et des émetteurs sur les camions. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système à distance et une déconnexion automatique à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers

n° 45 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation de gaz à la source dans le garage de cette caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 12 janvier 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 1er février 2016. La période d'appel d'offres a duré 20 jours calendrier. Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	19-01-2016	Ajouts au devis en architecture
2	27-01-2016	Modifications aux plans mécaniques électriques

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 15, 18 et 19 janvier 2016 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et six (6) ont déposé leur soumission. Le preneur du cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission est une association patronale qui représente des entrepreneurs, donc il ne détient pas la licence adéquate pour réaliser le projet.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 45.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- effectuer des travaux de protection temporaire;

- installer un nouveau système de captation de gaz à la source dans le garage pour les trois (3) baies, avec l'évacuation sur la toiture.

Les travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les six (6) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova inc.	120 263,85 \$	18 039,58 \$	138 303,43 \$
Construction Arcade	126 357,53 \$	18 953,63 \$	145 311,16 \$
Gestion MC2 inc.	143 563,53 \$	21 534,53 \$	165 098,06 \$
Afcor Construction	149 712,63 \$	22 456,89 \$	172 169,52 \$
Gaston Champoux (1973) inc.	159 600,00 \$	23 940,00 \$	183 540,00 \$
Roland Grenier Construction ltee	174 244,61 \$	26 136,69 \$	200 381,30 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	218 613,47 \$	32 792,02 \$	251 405,49 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			167 467,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			21,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			-62 077,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			-44,89 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-113 102,06 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-44,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			7 007,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			5,07 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 251 405,49 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 113 102,06 \$ (44,99 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission provient notamment des chapitres 00 – charges générales, 01 – Charges administratives et 15 – Mécanique.

En considérant les chapitres 00 – Charges générales et 01 – Charges administratives conjointement, on peut remarquer que les prix de trois premiers soumissionnaires sont rapprochés. L'écart constaté pour ces deux chapitres entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme peut s'expliquer par la propre stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation des travaux au garage qui seront effectués par

phases et son administration de chantier.

Les prix déposés par les six (6) soumissionnaires pour le chapitre 15 - Mécanique présentent des écarts de moins de 14 %. Par conséquent, on peut conclure que le différentiel de 42 % pour ce chapitre, constaté entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels, provient d'une surestimation des coûts par ces derniers.

Le coût moyen des soumissions est de 167 467,25 \$ ce qui représente un écart de 21,09 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 7 007,73 \$, soit 5,07 %. Les prix déposés par les trois (3) premiers soumissionnaires sont similaires présentant des écarts d'environ 14 %. Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les prix soumis représentent la valeur du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova inc. possède l'expérience pour ce type de projet ayant trois autres projets de mise à niveau des systèmes de captation des gaz en cours avec la Ville.

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova Inc., ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 138 303,43 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 8 335,69 \$ (6,0 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 146 639,12 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes; et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 45. L'installation de cet équipement assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14691 - Mandat : 17618-2-012

Octroi du contrat au CE :	avril 2016
Réalisation des travaux :	avril à juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 24 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-03-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2016-03-30



Dossier # : 1166765008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses (contrat 3 061 186,41 \$ + incidences 183 671,18 \$) - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soumissionnaires)

Il est recommandé au Conseil municipal:

- 1.** - d'autoriser une dépense totale de 3 244 857,59 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin Ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin Ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2.** - d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Roxboro Excavation inc.**, le contrat numéro ST-16-05 au montant de sa soumission, soit 3 061 186,41 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;
- 3.** - de faire assumer cette dépense, contingences, incidences et taxes incluses, à 8,78 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un montant total de 284 898,50 \$, à 24,17 % par la Division de gestion d'actifs pour un montant total de 784 282,07 \$ et à 67,05 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant total de 2 175 677,02 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-14 08:14

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1166765008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses (contrat 3 061 186,41 \$ + incidences 183 671,18 \$) - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil municipal:
 D'autoriser une dépense totale de 3 244 857,59 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin Ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin Ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Roxboro Excavation inc.**, le contrat numéro ST-16-05 au montant de sa soumission, soit 3 061 186,41 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

DE faire assumer cette dépense, contingences, incidences et taxes incluses, à 8,78 % par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un montant total de 284 898,50 \$, à 24,17 % par la Division de gestion d'actifs pour un montant total de 784 282,07 \$ et à 67,05 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant total de 2 175 677,02 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Anne LEE CHI CHUNG
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

IDENTIFICATION

Dossier # :1166765008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses (contrat 3 061 186,41 \$ + incidences 183 671,18 \$) - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre du Programme de réfection du réseau routier local 2016, la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports a mis à la disposition de notre arrondissement un budget de 5 600 000 \$. Le présent contrat représente une phase de réalisation de ces travaux de réfection de rues.

Un appel d'offres public a été lancé le 21 janvier 2016 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 8 février 2016, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans

le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés:

- Le 1er février 2016 - Précisions concernant les coûts horaires de la main-d'oeuvre, l'assise des conduites, la date limite pour envoyer des questions, modifications des articles 2.24 et 2.34 des «Instructions aux soumissionnaires», l'ajout de l'article 3.57 et réponses aux questions des soumissionnaires.
- Le 4 février 2016 - Réponses aux questions des soumissionnaires concernant l'enlèvement des puisards et le raccordement des branchements d'égout sanitaire et d'égout pluvial.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-16-05 consiste en des travaux de reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin ouest) et Olympia.

Travaux assumés par la DGSRE (remplacement de conduite d'aqueduc)

Rue	Longueur d'aqueduc à remplacer	% représentant le coût de la DGSRE
Hortie	405 m	18.87%
Laurin	484 m	22.55%
Olympia	550 m	25.63%
TOTAL	1439 m	67.05%

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 183 671,18 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %. Le montant des incidences sera payé au prorata.

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
Sintra inc.

Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
Construction G-Nesis inc.
Roxboro Excavation inc.
Les Pavages Chenail inc.
Gérald Théorêt inc.
Les Entreprises Michaudville inc.
Groupe TNT inc.
Pavages D'Amour inc.
9301-3845 Québec inc.
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à un manque de temps ou à des prix donnés en sous-traitance.

Les instructions aux soumissionnaires de ce projet prévoient que ce contrat sera octroyé par le conseil municipal après que les recommandations du comité exécutif et du conseil d'arrondissement aient été données. La séance visée du conseil municipal est celle du 18 avril 2016. L'adjudicataire doit entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires (cautionnement, dessin d'atelier, etc.) à partir de la réception de la recommandation favorable du contrat par le CA de l'arrondissement, afin de respecter la date de début de travaux. La séance visée du conseil arrondissement est celle du 7 mars 2016.

L'entrepreneur doit commencer les travaux au plus tard le 23 mai 2016 et il doit terminer :

A) Travaux d'aqueduc et d'égout, ouvrage de béton, enrobé bitumineux et structure de chaussée : 23 septembre 2016 ;

B) Nettoyage des conduites, entrée privée, plantation et engazonnement : 15 octobre 2016.

Lorsque l'entrepreneur n'achève pas les travaux dans le délai prescrit, il doit payer à la Ville la somme de mille dollars (1 000 \$) par jour de calendrier de retard.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges, douze (12) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont généralement inférieurs à notre estimation.

Les écarts les plus importants se trouvent au niveau des branchements de services et du gazonnement. L'écart entre notre estimation et la soumission du plus bas soumissionnaire est de 1 043 893,66 \$. À eux seuls, les branchements de services et le gazonnement expliquent plus de 50 % d'écart, soit 588 675 \$.

Le seul autre écart notable est représenté par les travaux de démolition et la gestion des sols contaminés. L'ensemble des autres items de la soumission est inférieur de près de 11 % par rapport à notre estimation, ce qui représente, à notre avis, une saine compétition dans le marché.

La soumission de la firme Groupe TNT inc. a été rejetée à défaut de se conformer à l'article 1.6 des «Instructions aux soumissionnaires» et son prix n'a pas été pris en considération lors de l'analyse des prix.

	Contrat	Contingences	Total
1. Roxboro Excavation inc.	2 782 896.74 \$	278 289.67 \$	3 061 186.41 \$
2. Construction G-Nesis inc.	2 998 390.48 \$	299 839.05 \$	3 298 229.53 \$
3. Duroking	3 192 353.19 \$	319 235.32 \$	3 511 588.51 \$
4. 9301-3845 Québec inc.	3 392 998.02 \$	339 299.80 \$	3 732 297.82 \$
5 Sintra inc.	3 526 018.81 \$	352 601.88 \$	3 878 620.69 \$
6. Gérald Théorêt inc.	3 592 945.76 \$	359 294.58 \$	3 952 240.33 \$
7. Les entreprises Michaudville inc.	3 624 545.45 \$	362 454.54 \$	3 987 000.00 \$
8. Pavages D'Amour	3 794 175.00 \$	379 417.50 \$	4 173 592.50 \$
9. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 798 945.31 \$	379 894.53 \$	4 178 839.84 \$
10. Les excavations super inc.	3 804 550.86 \$	380 455.09 \$	4 185 005.95 \$
11. Les Pavages Chenail inc.	4 084 909.97 \$	408 491.00 \$	4 493 400.97 \$
Estimation interne	3 731 890.97 \$	373 189.10 \$	4 105 080.07 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 859 272.96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			26.07%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 432 214.56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			46.79%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation des professionnels)			(1 043 893.66 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-25.43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			237 043.12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)			7.74%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Roxboro Excavation inc." no de licence 1258-2003-97 a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 902150-FHZB-0257316 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 31 octobre 2013 une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0214 (lettre jointe aux présentes).

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Roxboro Excavation inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Considérant que ce contrat est de plus de 2 000 000 \$ et avec un écart supérieur à 20 %, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc et de voirie sont de 3 061 186,41 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 183 671,18 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, la surveillance des travaux, etc. Le montant pour frais incidents représente 6 % du montant du contrat. Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'aqueduc, de la voirie et de l'aménagement situés au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et la Division de gestion d'actifs du Service des infrastructures du transport et de l'environnement, assument les travaux de réfection, de la chaussée ailleurs qu'au-dessus des conduites à remplacer, ainsi que la réfection des fossés et des terrains.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 67.05 % par la DGSRE, 24.17 % par la Division de gestion d'actifs et le coût résiduel de 8.78 % est financé par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 6 % des travaux sont assumés au prorata par les trois intervenants.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

PTI - Arrondissement

TRAVAUX

Projet Simon: à venir

Imputation : SIMON à venir

Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépense
	245 424.82 \$	268 772.17 \$	268 772.17 \$

INCIDENCES

Projet Simon: à venir

Imputation : SIMON à venir

Sous-projet	Crédits	Contrat	Dépense
	14 725.49 \$	16 126.33 \$	16 126.33 \$

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense de ce contrat est de 2 175 677,02 \$ taxes incluses, soit 2 052 525,49 \$ pour le contrat et 123 151,53 \$ pour les incidences, pour un coût net de 1 986 683,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La dépense de la DGSRE représente 67.05 % du montant total du contrat.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 986 683,12 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DIVISION DE GESTION D'ACTIFS

La dépense de ce contrat sera financée à 24.17 % par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Cela représente 784 282,07 \$, toutes taxes incluses, soit 739 888,75 \$ pour les travaux et 44 393,32 \$ pour les incidences. Le coût pour les travaux de pavage est de 679 922,77 \$, toutes taxes incluses, et le coût pour les travaux de bordure et de trottoir est de 59 965,98 \$.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 23 mai 2016

Fin des travaux : 15 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Jean-Marc L'Abbé, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 26 février au dimanche 6 mars 2016 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 16 février 2016
Mathieu-Pierre LABERGE, 16 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR

Anne CASTONGUAY
Directrice

Le : 2016-02-15

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 18 avril 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166765008**

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses (contrat 3 061 186,41 \$ + incidences 183 671,18 \$) - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soumissionnaires)

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166765008

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, des branchements d'aqueduc et d'égouts, bordures, trottoirs, pavage et travaux connexes sur les rues Laurin (au sud du boulevard Gouin ouest), Hortie (au sud du boulevard Gouin ouest) et Olympia dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 244 857,59 \$, taxes incluses (contrat 3 061 186,41 \$ + incidences 183 671,18 \$) - Appel d'offres public ST-16-05 (12 soumissionnaires)

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont bien compris que l'estimation du coût des travaux a été basée sur la moyenne des prix unitaires des contrats similaires octroyés en 2015 par l'arrondissement. Ils ont aussi compris que l'arrondissement, pouvant compter sur une équipe de conception de projets, n'avait pas besoin de recourir à des ressources externes à ce chapitre.

Enfin, les membres ont reconnu que les hypothèses de l'arrondissement pour expliquer les écarts de prix entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire proposé étaient tout à fait plausibles.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166765008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166316001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6775) - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 198 858,82 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 816 308,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6775);
3. d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'exploitation et d'entretien du système de chauffage des revêtements de sols;
4. d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 150 000 \$, au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie, à compter de l'exercice 2017, pour les frais d'entretien général de la place Vauquelin et la fourniture et l'installation annuel d'un sapin de Noël;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6775) - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La place Vauquelin est intégrée au territoire de la Cité administrative (la Cité) qui est bordé des rues Notre-Dame, Saint-Antoine, Gosford et du boulevard Saint-Laurent. Couvrant près de 5 % de la superficie totale du Vieux-Montréal, l'envergure, l'histoire, le rôle civique et la dimension symbolique de la Cité en font un lieu hautement significatif de l'histoire montréalaise. Ses formes urbaines et paysagères exceptionnelles, conjuguées à sa localisation stratégique, sur le point le plus haut de la vieille ville contribuent fortement au caractère d'ensemble du Vieux-Montréal. La Cité joue depuis plus de trois siècles un rôle de représentation de premier plan et ses espaces publics contribuent à une vie urbaine de qualité.

La dernière intervention significative réalisée dans la Cité concerne la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, terminée en décembre 2011. Depuis, la Ville a retenu la Cité comme projet de planification intégrée. Le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, constitue une occasion privilégiée pour améliorer ses aménagements. L'hôtel de ville étant le coeur des festivités civiques, le réaménagement de la place Vauquelin est identifié comme l'un des legs par l'Administration et comme le premier jalon de la mise en valeur de la Cité administrative. Ce projet est identifié au *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*, adopté par le conseil municipal en août 2013.

Site exceptionnel par sa situation à la croisée des fonctions civiques et des lieux symboliques de l'histoire de Montréal, la place Vauquelin est aménagée sur la portion la plus ancienne de la Cité. L'emprise de la Place est circonscrite par la rue Notre-Dame et par l'esplanade de granit du champ de Mars sur l'axe nord-sud, entre l'hôtel de ville et l'édifice

Lucien-Saulnier sur l'axe est-ouest, vis-à-vis la place Jacques-Cartier.

À la demande de la division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT - Service requérant), le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR - Service exécutant) coordonne la réalisation des documents d'exécution, le suivi et la surveillance des travaux de construction pour le réaménagement de la place Vauquelin.

Le présent mandat s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars	3 642 075,74 \$	mai 2010	décembre 2011
Élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative	38 114,21 \$	mars 2014	juin 2014
Études préalables de la Cité administrative	109 662,95 \$	mai 2014	septembre 2014
Services professionnels pour le réaménagement de la place Vauquelin	1 416 305,15 \$	février 2015	mai 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Réam. de la place Vauquelin - Travaux	avril 2016	31 décembre 2016

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Services professionnels pour le réaménagement du champ de Mars - phase II	juin 2016	avril 2019
Réam. du champ de Mars - phase II - Travaux	avril 2018	avril 2019

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a débuté le 27 janvier 2016 et s'est terminé 33 jours plus tard, soit le 29 février 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 29 février 2016 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Sept addenda ont été émis. De façon générale, les addenda nos 1,2,5,6,et 7 (émis les 1e, 8, 17, 19 et 22 février 2016) comprenaient la procédure permettant de prendre rendez-vous pour la visite des chambres mécaniques de l'hôtel de ville, des précisions sur les licences requises émises par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), des clarifications apportées au bordereau de soumission, à certains formulaires concernant les compétences

exigées à l'entrepreneur et aux fascicules de prescriptions spéciales, le report de la date de l'ouverture des soumissions du 24 février 2016 au 29 février 2016. Les informations transmises dans le cadre de ces addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Les addenda nos 3 et 4 (émis les 15 et 16 février) comprenaient des modifications au bordereau de soumission, au cahier des charges et le remplacement de tous les plans associés aux volets architecture de paysage, génie civil, structural et mécanique et architecture et l'ajout de plans associés au volet génie mécanique de fontaine. Les informations transmises dans le cadre de ces deux addenda ont pu avoir un impact sur les prix. Les sept addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 29 août 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0129 - 25 février 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses.

BC 1087899 - 2 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Créos pour l'élaboration de la scénographie urbaine du nouveau bassin-fontaine de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 3 863,16 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-1617) - (1 soumissionnaire).

CG15 0689 - 26 novembre 2015 - Autoriser une dépense de 905 045,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville de Montréal, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; d'accorder à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 783 589,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5806; d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

BC 1073338 - 13 octobre 2015 - Accorder un contrat au Centre de conservation du Québec pour les travaux de manipulation et restauration de la statue du monument à Jean-Vauquelin, pour une somme maximale de 24 252, 83 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré - (1 soumissionnaire).

BC 1065150 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à LaSalle | NHC inc., pour l'analyse de l'impact éolien sur le fonctionnement des jets d'eau de la nouvelle fontaine de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-1546) - (1 soumissionnaire).

CG15 0514 - 20 août 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

BC 1059797 - 20 juillet 2015 - Accorder un contrat d'exécution à Les Excavations DDC pour les travaux d'excavation pour le cernage de quatre arbres à la place Vauquelin, pour une somme maximale de 24 978,32 \$, taxes et contingences incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-6807) - (1 soumissionnaire).

BC 1059048 - 15 juillet 2015 - Accorder un contrat d'exécution à Arbo Design pour les

travaux de cernage de quatre arbres à la place Vauquelin, pour une somme maximale de 4 999,99 \$, taxes et contingences incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-6808) - (1 soumissionnaire).

BC 1058733 - 14 juillet 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Lafontaine & Soucy Architectes pour l'élaboration des documents d'exécution et la surveillance des travaux pour la restauration du monument à Jean-Vauquelin à la place Vauquelin, pour une somme maximale de 14 999,99 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-1517) - (1 soumissionnaire).

CG15 0032 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (contrat 14-13786) - (4 soumissionnaires).

BC 967603 - 26 juin 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Luu Thuy Nguyen pour l'élaboration d'une étude des déplacements piétonniers dans le secteur de la Cité administrative et des déplacements véhiculaires sur l'esplanade du champ de Mars pour une somme maximale de 36 639,08 \$, taxes et frais incidents inclus - Appel d'offres sur invitation (contrat 14-1389) - (2 soumissionnaires).

CE14 0639 - 23 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 73 023,87 \$, taxes et frais incidents inclus - Appel d'offres sur invitation (contrat 14-1320) - (4 soumissionnaires).

BC 922408 - 24 février 2014- Fournir des services professionnels pour l'élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative à Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 38 114,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (contrat 13-1340) - (4 soumissionnaires).

CG13 0347- 29 août 2013 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

CG10 0196 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à «Maçonnerie Rainville & Frères inc.» au montant total de 3 193 200,74 \$, pour la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et autoriser une dépense de 3 642 075,74 \$ pour l'exécution des travaux de restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, comprenant tous les frais accessoires - Appel d'offres public no 6263 (4 soumissions).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de la place Vauquelin. Ces travaux, prévus en une seule phase, couvrent la superficie correspondant sensiblement à l'empreinte actuelle de la Place allant de la rue Notre-Dame jusqu'au pied de l'esplanade du champ de Mars.

Les aménagements projetés permettront de redonner à cet espace public d'envergure ses qualités paysagères identitaires. La stratégie d'intervention privilégiée pour la place Vauquelin repose sur une série de critères de design adaptés à l'ensemble de la Cité administrative. Le rehaussement de la Place, l'aménagement d'un accès universellement accessible à partir du champ de Mars, la bonification du couvert végétal, la mise en valeur du monument à Jean Vauquelin, l'intégration d'un bassin-fontaine interactif, la réfection de toutes les surfaces pavées et le chauffage constituent les composantes les plus singulières

de l'aménagement projeté.

Réalisé sous la supervision du SGPVMR et du SMVT, le plan d'aménagement de la Cité administrative mise sur les plus hautes normes de qualité. Dans ce même esprit, les travaux de réaménagement de la place Vauquelin sont attendus avec un niveau de précision et de raffinement similaire à celui déployé, au cours des dernières décennies, au square Dorchester, à la place d'Armes et plus récemment, à la place du Canada.

Travaux prévus lors du réaménagement de la place Vauquelin :

- démolition partielle suite aux travaux d'étanchéité des fondations de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel souterrain réalisés de décembre 2015 à mars 2016 par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- travaux arboricoles incluant la transplantation de sept arbres au parc Jarry;
- mise en place de nouvelles infrastructures de drainage et d'adduction d'eau;
- mise en place d'un système de chauffage intégré à la dalle de béton sous les pavés et les dalles de granit;
- mise en place d'un nouveau bassin-fontaine interactif;
- nouvelle chambre mécanique incluant le contrôle de l'éclairage, les systèmes de filtration du bassin, les caméras de sécurité, la sonorisation et un boîtier médias;
- réfection des surfaces minérales de la place Vauquelin incluant des pavés et des dalles de granit;
- réfection du trottoir de béton à agrégats exposés de la rue Notre-Dame, entre le coin ouest de l'hôtel de ville et la limite ouest de la place Vauquelin;
- rampe/emmarchement universellement accessible liant la place Vauquelin à l'esplanade du champ de Mars, incluant la plantation d'îlots arbustifs;
- plantation de 18 nouveaux arbres;
- élaboration et mise en place d'un système d'irrigation;
- intégration de nouveaux mobilier urbain (fontaine à boire, bancs, corbeilles à rebuts avec cendrier intégré et à récupération, mâts porte-drapeaux, grilles d'arbres, etc.);
- mise en lumière de la place Vauquelin (fûts, bassin-fontaine, arbres, rampe/emmarchement, seuils de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du monument à Jean Vauquelin);
- restauration et mise en valeur du monument à Jean Vauquelin.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 17,5 % en raison des facteurs de risques associés à la présence de ressources archéologiques non répertoriées, à la complexité de la logistique de mise en œuvre des travaux de voirie et à l'échéancier extrêmement serré de fin de réalisation des travaux fixé au 31 décembre 2016, à temps pour les festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal.

Les incidences représentent 3,5 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 382 550,57 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques, à des travaux horticoles, à la fourniture de mobilier et de matériaux, à l'habillage des clôtures de chantier, à la repose du monument à Jean Vauquelin et à la gestion des impacts liés aux travaux.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 29 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, 10 preneurs sont des entrepreneurs généraux et deux d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Aménagement Côté Jardin inc.;
- Cevco inc.;

- Construction Monco inc.;
- Les Entreprises QMD inc.;
- Les Entreprises Ventec inc.;
- Maçonnerie Rainville et Frères inc.;
- Magil Construction Corporation;
- Saint-Denis Thompson inc.;
- Les Constructions et pavage Jeskar inc.;
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.

B. Sous-traitants :

- 9070-8082 Québec inc. / Les pierres Lac Saguy inc.;
- Installume inc.;
- Lambert Somec inc.;
- Les entreprises d'électricité Renaissance inc.;
- Terrassement Multi-Paysages;
- Armatures Bois-Francis inc.;
- Bordures Polycor inc.;
- Construction NRC inc.;
- Électricité Grimard inc.;
- Granicor inc.;
- L.A. Hébert Ltée;
- Lambert Somec inc.;
- Les entreprises d'électricité Renaissance inc.;
- Les Entreprises QMD inc.;
- Néolect inc.

C. Associations et autres

- ACQ Métropolitaine;
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec;
- Association patronale des entreprises en construction;
- Macogep inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 10 entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission conforme. Cela représente 20 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 80 % n'ayant pas déposé de soumission. Suite à des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence;
- carnet de commande complet.

Firmes soumissionnaires	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ceveco inc.	10 907 496,38 \$	1 908 811,87 \$	12 816 308,25 \$
Saint-Denis Thompson inc.	11 688 786,21 \$	2 045 537,59 \$	13 734 323,80 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	10 949 971,96 \$	1 916 245,09 \$	12 866 217,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			13 275 316,03 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,58 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	918 015,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	7,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 49 908,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 0,39 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	918 015,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,16 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 0,39 % à l'estimation réalisée à l'externe. L'estimation a été effectuée par une firme spécialisée en estimation de coûts de travaux à la demande du SGPVMR.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013, (chapitre V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 11 décembre 2013. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 2700007024. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 13 198 858,82 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 9 100 000 \$, taxes, contingences et incidences incluses, correspondant à une partie de l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-071 – « Travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville ». La dépense de 9 100 000 \$ est éligible à une subvention de 1 273 577 \$ pour laquelle nous sommes en attente de la recommandation de crédit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 7 826 423 \$. Un autre montant maximal de 3 564 738,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses, correspondant à une partie de l'investissement sera financé par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 12-019 – « Travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles ». Ces deux montants totalisant 12 664 738,72 \$, taxes, contingences et incidences proviennent du Service de la mise en valeur du territoire.

Un montant maximal de 363 875,38 \$, taxes et contingences incluses, correspondant à une

partie de l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-076 – « Réaménagement du réseau des grands parcs », du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Un montant maximal de 170 244,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses, correspondant à une partie de l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 12-015 – « Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisation », du Service de la culture.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 12 052 317,38 \$.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

Le solde, soit 150 000 \$, correspondant aux frais d'exploitation et d'entretien du système de chauffage des revêtements de sols pour les prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Pour ce faire, un ajustement budgétaire à hauteur de 150 000 \$ est requis pour une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2017.

Le solde, soit 150 000 \$, correspondant aux frais d'entretien général de la place Vauquelin et la fourniture et l'installation annuelle d'un sapin de Noël au cours des prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie. Pour ce faire, un ajustement budgétaire à hauteur de 150 000 \$ est requis pour une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Cité administrative constitue l'une des composantes significatives du site patrimonial de Montréal. Le réaménagement de la place Vauquelin s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribueront à l'amélioration de la qualité de vie par la protection des patrimoines paysager et culturel, par leur mise en valeur et par leur diffusion. Les travaux d'aménagement assureront la pérennité des équipements et l'accessibilité pour tous. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent la Place.

Globalement, le réaménagement de la place Vauquelin assurera la protection et la mise en valeur du secteur du Vieux-Montréal, le maintien de la fréquentation des différents espaces publics que forment la Cité administrative et un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Malgré sa reconnaissance, sa matière, son dessin et ses usages, la Cité, et plus particulièrement la place Vauquelin, montrent des signes de détérioration importants. Sans intervention, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection. Afin de freiner ce déclin, des interventions de qualité doivent être effectuées à l'intérieur du secteur que forme la Cité administrative. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité de la Cité et de la Place et de renforcer les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. La place Vauquelin se doit d'être réaménagée et mise en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

Un glissement de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement de la place Vauquelin pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Afin de diminuer le plus possible l'impact du chantier de construction sur les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, un article inclus au contrat d'exécution stipule que l'Entrepreneur doit déployer les équipes nécessaires pour réaliser les travaux, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, en vue de les compléter au plus tard le 31 décembre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 30 mars 2016
Commission permanente sur l'examen des contrats : 6 avril 2016
Comité exécutif : 13 avril 2016
Conseil municipal : 18 avril 2016
Octroi du contrat au Conseil d'agglomération : 21 avril 2016
Début des travaux : 25 avril 2016
Fin de la réalisation des travaux : 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie LONGPRÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
José PIERRE, Ville-Marie
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire
Richard MORIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Costas LABOS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Marthe LAWRENCE, Service des communications
Sonia BEAUCHEMIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Nike LANGEVIN, Service des communications

Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire
Snejanka POPOVA, Service de la culture
Francyne LORD, Service de la culture
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Marie-Eve BONNEAU, 3 mars 2016
Nathalie M MARTIN, 3 mars 2016
Annie LONGPRÉ, 2 mars 2016
Sylvain DUCAS, 2 mars 2016
Nike LANGEVIN, 2 mars 2016
Francyne LORD, 2 mars 2016
Marthe LAWRENCE, 1er mars 2016
Snejanka POPOVA, 1er mars 2016
Costas LABOS, 1er mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SEGUIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-01

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour me remplacer jusqu'au 7 mars 2016 dans l'exercice de mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-03-04

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 avril 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166316001**

**Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le
réaménagement de la place Vauquelin - Dépense
totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel
d'offres public (16-6775) - (2 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166316001

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place Vauquelin - Dépense totale de 13 198 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6775) - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont bien compris que la volonté d'aller de l'avant rapidement dans le dossier a entraîné l'émission d'addendas «planifiés» durant la période de l'appel d'offres. C'est notamment le cas des addendas 3 et 4 émis les 15 et 16 février qui sont venus remplacer cinquante-cinq des quatre-vingt-huit plans et en ajouter dix nouveaux.

Comme ces deux addendas au contenu substantiel ont été émis à peine quatorze jours avant l'ouverture des soumissions, les membres ont demandé si les preneurs du cahier des charges avaient bénéficié d'un temps raisonnable pour ajuster leurs soumissions en conséquence. Le Service a reconnu que cette situation était quelque peu inhabituelle, mais a souligné que les entrepreneurs avaient eu une période raisonnable pour compléter leurs soumissions.

La Commission comprend bien la volonté de l'administration de réaliser dans des délais serrés ce chantier sur un lieu emblématique de Montréal, mais juge tout de même que

cette situation est potentiellement préoccupante. Il serait souhaitable d'éviter, dans la mesure du possible, d'émettre en cours de processus des addendas qui modifient aussi substantiellement la nature des travaux requis.

Par ailleurs, les membres ont fait remarquer qu'il aurait été pertinent de retrouver dans les décisions antérieures le premier contrat donné pour le chantier de la place Vauquelin en 2015, même si celui-ci émanait d'une autre unité administrative.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de la mise en valeur du territoire pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166316001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166196001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour réaliser les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 867 345,73 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5762 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 867 345,73 \$, taxes incluses, pour les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 679 762,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5762;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-16 17:26

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1166196001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour réaliser les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 867 345,73 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5762 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Atwater est l'une des plus importantes usines de production d'eau potable en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Charles-J. Des Bailleurs, elles assurent plus de 80 % des besoins en eau potable de l'agglomération de Montréal.

À l'usine de production d'eau potable Atwater des investissements importants sont actuellement mis en oeuvre pour modifier l'ingénierie du procédé et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes des bâtiments. Ainsi, faisant suite à la modification du procédé de production d'eau potable, des travaux de fermeture des filtres aux galeries 1, 2 & 3 sont rendus nécessaires pour mettre en marche le nouveau système de préozonation.

Un appel d'offres public a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 35 jours du 11 janvier au 15 février 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts jours (180) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Quatre (4) addendas ont été émis les 15, 26 et 29 janvier, et le 5 février et concernaient des questions techniques ainsi qu'un report de date.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-01-15	Précisions plans et devis	Aucune
2	2016-01-26	Précisions plans et devis	Aucune
3	2016-01-29	Report de date, émission section de devis amiante et décontamination fongique, et précisions plans et devis	Report d'une semaine
4	2016-02-05	Précisions plans et devis	Aucune

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0044 Autoriser une dépense additionnelle de 64 758,65 \$, taxes incluses, et autoriser le transfert de 107 993,27 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du projet de protection et de mise à niveau du complexe de l'usine de filtration Atwater, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 302 197,56 \$ à 1 474 949,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention pour la fourniture de services professionnels en architecture intervenue entre la Ville et la firme Provencher Roy + Associés architectes (CG08 0540).

CG10 0134 Octroyer un contrat à Gamma Murs et Fenêtres International inc. pour la fourniture et l'installation des équipements requis pour la fermeture des façades des filtres dans les galeries 5, 6 et 7 de l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 812 314 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9927 - (8 soum.).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y'a eu onze (11) preneurs du cahiers des charges sur les site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et sept (7) ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, deux (2) sont des associations qui n'ont pas les licences pour réaliser de projets. Les deux (2) entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux visant la fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, notamment :

- La fourniture et installation des murs rideaux à angle.
- La prolongation du garde-corps existant, incluant des portes d'accès aux filtres.

Les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 se feront en trois (3) phases consécutives, un filtre à la fois, chaque phase sera d'une durée approximative de 8-10 semaines. La surveillance des travaux architecturaux se fera par la firme Provencher Roy + Associés architectes.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Les sept soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Trempro Construction inc.	2 330 228,14	349 534,22	2 679 762,36
Construction Genfor inc.	2 399 528,25	359 929,24	2 759 457,49
Les Constructions B.Martel	2 605 678,43	390 851,77	2 996 530,20
Société générale de construction BPF inc.	2 673 043,48	400 956,52	3 074 000,00
Céleb Construction inc.	2 746 752,75	412 012,91	3 158 765,66
Procova inc.	2 793 892,50	419 083,88	3 212 976,38
Norgéreq Ltée.	2 888 225,00	433 233,77	3 321 458,77
Estimation des professionnels (\$)	1 936 148,50	290 422,27	2 226 570,77
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			3 028 992,98
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			13,03%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			641 696,41
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			23,95%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			453 191,59
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			20,35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			79 695,13
Écart entre la plus haute et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)			2,97%

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation des professionnels est effectuée par Provencher Roy + architectes ainsi que Gesfor Pinchin Poirier.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 2 226 570,77 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 453 191,59 \$ (20,35 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 3 028 992,98 \$, ce qui représente un écart de 13,03 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 641 696,41 \$, soit de 23,95 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux similaires réalisés au cours de l'année 2011.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est majoritairement pour l'item « ouvertures et fermetures », correspondant aux travaux de mur rideau. Cet élément

représente à lui seul 70 % de l'estimation des professionnels ainsi que des soumissions. La nature répétitive des travaux dans les trois galeries ne semble pas avoir été prise en compte par les soumissionnaires. De plus, les travaux d'enlèvement d'amiante, ajouté en addenda et estimé à 208 356,49 \$, sont susceptibles de varier de près de 20 %, étant donné la complexité des travaux de ce genre dans une usine d'eau potable.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Trempro Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater à cette firme.

La compagnie Trempro Construction inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie Trempro Construction inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). La compagnie détient une autorisation de l'AMF depuis le 21 octobre 2014 (voir pièce jointe).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ pour lequel il existe un écart de plus de 20% entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 2 679 762,36 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 349 534,22 \$. De plus, un montant de 187 583,37 (7 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 80% en 2016 et 20% en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Trempro Construction inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de réaliser les travaux dès que possible. Ce projet est important pour l'achèvement du nouveau système de préozonation de l'eau à Atwater, qui ne peut être mis en marche sans la fermeture des filtres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14522 - Mandat : 15446-2-009
Octroi du contrat au CG : Avril 2016
Réalisation des travaux : Mai 2016 à février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
André MARSAN, Service de l'eau
Sylvie BOUCHARD, Service de l'eau
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

Babak HERISCHI, 8 mars 2016
André MARSAN, 8 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie Ann SMITH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-03-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-03-16

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 avril 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166196001**

**Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour
réaliser les travaux de fermeture des façades de filtres
des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du
complexe de production d'eau potable Atwater dans
l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 3161 rue
Joseph - Dépense totale de 2 867 345,73 \$ taxes
incluses - Appel d'offres 5762 (7 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166196001

Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour réaliser les travaux de fermeture des façades de filtres des galeries 1, 2 & 3 de l'usine de filtration (0396) du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 867 345,73 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5762 (7 soumissionnaires).

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont obtenu des explications satisfaisantes du Service en ce qui a trait à l'écart de prix de 20,35 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire proposé.

Les membres ont aussi demandé quels pouvaient être les avantages et les inconvénients de lancer deux projets en même temps dans un même lieu et de se retrouver avec le même adjudicataire pour les deux contrats (voir dossier SMCE165891001). Le Service a fait valoir que la nature des deux contrats était très différente et qu'il était tout à fait possible de les mener à terme concurremment en assurant une surveillance assidue des chantiers et une gestion appropriée des risques.

Par ailleurs, le Service a aussi fait remarquer que le même entrepreneur avait obtenu les deux contrats. Il est donc raisonnable de croire qu'il pourra réaliser des économies au chapitre des frais de mobilisation et d'administration et que cela s'est reflété dans les montants de ses soumissions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166196001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5826 (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 242 509,78 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 135 723,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5826;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-16 17:08

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165891001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5826 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Atwater est l'une des plus importantes usines de production d'eau potable d'Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleurs, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) sont rendus nécessaires.

Les travaux consistent à restaurer les murs en maçonnerie, l'entrée principale, une partie de la toiture en cuivre et aussi remplacer l'ensemble des portes et fenêtres. Afin de maintenir les activités d'opération dans l'usine, les travaux sont répartis de la manière suivante :

Phase 1 : La réfection des galeries 1, 4, et la tour d'eau, prévue entre juillet 2015 et décembre 2016.

Phase 2 : La réfection du secteur administratif et de la galerie 7, prévue entre mai et décembre 2016.

Phase 3 : La réfection des galeries 2, 3, 5 et 6, prévue en 2017 et 2018.

Un appel d'offres public a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 38 jours du 8 janvier au 15 février 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Trois (3) addendas ont été émis le 3, 9 et 10 février 2016 et concernaient des questions techniques.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
01	2016-02-03	Précisions plans et devis	Aucun
02	2016-02-09	Précisions plans et devis	Aucun
03	2016-02-10	Précisions plans et devis	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0414 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 245 722,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5772 (4 soum.)

CG14 0076 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0050 - 24 février 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable - Usines Atwater et Station de pompage Lambert -Closse - Dépense totale de 1 058 053,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11455 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres, il y a eu dix-neuf (19) preneurs des documents d'appel d'offres sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et neuf (9) ont déposé leur soumission. Parmi ceux qui se sont désistés, il y a des sous-traitants, des associations de construction ou des entrepreneurs avec des carnets de commandes chargés. Le présent dossier vise à accorder un contrat à Trempro construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un ensemble de travaux visant la réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, notamment :

- Le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres.

- L'imperméabilisation des fondations.
- Les travaux de réparations du béton et de la maçonnerie.
- Les travaux d'électricité.

L'ensemble des travaux de réfection s'échelonnent sur trois phases, entre 2015 et 2018, pour éviter les travaux dans les conditions d'hiver et mieux gérer les imprévus. Les travaux à réaliser dans le cadre de ce contrat sont ceux de la deuxième phase et seront entièrement réalisés en 2016.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

Il est à noter que la surveillance se fera en résidence par les firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK.

JUSTIFICATION

Les neuf (9) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe ainsi que le tableau ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Trempro construction inc.	1 857 150,96 \$	278 572,64 \$	2 135 723,60 \$
St-Denis Thompson	1 907 228,27 \$	286 084,24 \$	2 193 312,51 \$
Norgéreq ltée	1 970 158,02 \$	295 523,70 \$	2 265 681,72 \$
Procova inc.	2 228 266,51 \$	334 239,98 \$	2 562 506,49 \$
MGB associé inc.	2 271 185,11 \$	340 677,77 \$	2 611 862,88 \$
Edilbec construction inc.	2 247 101,98 \$	337 065,30 \$	2 584 167,28 \$
Groupe Atwill-Morin inc.	2 379 094,35 \$	356 864,15 \$	2 735 958,50 \$
Céleb construction ltée	2 816 452,20 \$	422 467,83 \$	3 238 920,03 \$
Corporation de construction Germano	3 182 692,07 \$	477 403,81 \$	3 660 095,88 \$
Estimation des professionnels (\$)	2 636 879,61 \$	395 531,94 \$	3 032 411,55 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			2 665 358,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$) (la moyenne - la plus basse)			529 635,17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute - la plus basse)			1 524 372,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100)			71,37 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)			-896 687,95 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation) x 100			-29,57 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			57 588,91 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)	2,70 %
---	--------

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation est effectuée par la firme GCBD architectes inc.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 3 032 411,55 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -896 687,95 \$ (-29,57 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 2 665 358,77 \$, ce qui représente un écart de 24,80 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 524 372,28 \$, soit à 71,37 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux de réfection d'enveloppe du même édifice, phase 1, réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur dans le chapitre 01 - Charges générales, le chapitre 2 - Aménagement de l'emplacement, le chapitre 9 – produits de finition et le chapitre 15 - Mécanique.

La présentation à la commission permanente sur l'examen des contrats est nécessaire puisque l'écart de prix est de plus de 20 % et le contrat dépasse 2 M\$.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Trempro construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration (0396), phase 2, de l'usine de production d'eau potable Atwater à cette firme.

La compagnie Trempro construction inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie Trempro construction inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Par ailleurs, la compagnie détient tout de même une autorisation de l'AMF depuis le 21 octobre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 2 135 723,60 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 278 572,64 \$. De plus, un montant de 106 786,18 \$ (5 %) taxes incluses est prévu pour les incidences.

Les travaux prévus aux incidences concernent principalement l'aménagement du site, les travaux temporaires d'accès et éventuellement des études de laboratoires ou expertises supplémentaires. Le montant à autoriser totalise 2 242 509,78 \$, incluant contingences, incidences et taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

Les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0761) sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de la Direction de l'eau potable (DEP). La phase 2, objet du présent contrat, sera réalisée en 2016.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à la firme Trempro construction inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin que les travaux soient terminés avant l'hiver 2016-2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14789 - Mandat : 16553-2-020

Octroi du contrat au CG :	avril 2016
Réalisation des travaux :	mai à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

Alain DUBUC, 15 mars 2016
Babak HERISCHI, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-10

Danielle LAVIGNE
Chef de section en remplacement
de Carlos Manzoni, chef de division
(du 4 au 11 mars 2016)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-03-16

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achatsville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 avril 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165891001**

Accorder un contrat à la firme Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5826 (9 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165891001

Accorder un contrat à la firme Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5826 (9 soumissionnaires).

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont demandé quels pouvaient être les avantages et les inconvénients de lancer deux projets en même temps dans un même lieu et de se retrouver avec le même adjudicataire pour les deux contrats (voir dossier SMCE166196001). Le Service a fait valoir que la nature des deux contrats était très différente et qu'il était tout à fait possible de les mener à terme concurremment en assurant une surveillance assidue des chantiers et une gestion appropriée des risques.

Par ailleurs, le Service a aussi fait remarquer que le même entrepreneur avait obtenu les deux contrats. Il est donc raisonnable de croire qu'il pourra réaliser des économies au

chapitre des frais de mobilisation et d'administration et que cela s'est reflété dans les montants de ses soumissions.

Les membres ont aussi manifesté leur préoccupation face à l'écart de prix substantiel entre le prix soumis et l'estimation (29,57 %). Ils ont reçu des explications appropriées du Service à ce chapitre.

Enfin, à l'instar du Service, les membres ont constaté que l'adjudicataire proposé avait soumis un montant très inférieur à l'estimation au chapitre du désamiantage. Il y aurait lieu d'assurer un suivi serré de cette activité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165891001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.020
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167126001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc., pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine - Montant total de 2 236 514,09 \$ - Appel d'offres public LAC-PUB-1524 (6 soumissionnaires)

De recommander au conseil municipal :

1. D'autoriser une dépense de 2 236 514,09 \$ **t**outes taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille l'arrondissement de Lachine;
2. D'accorder à l'entreprise Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 2 236 514,09 \$, **c**onformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1524;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-04 09:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167126001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norclair inc., pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine - Montant total de 2 236 514,09 \$ - Appel d'offres public LAC-PUB-1524 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'écart de 26,10 % entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire et l'estimation de la firme Beaudoin Hurens est attribuable aux raisons suivantes :

- La station de pompage Camille est située dans un endroit très enclavé et encore davantage avec les travaux de l'échangeur Turcot.
- L'espace restreint à l'intérieur de la station rend les opérations de démolition, de manutention et d'installation des nouveaux équipements très difficiles.
- La gestion des eaux usées lors des travaux est très difficile à quantifier et cet aspect à soulevé de nombreuses questions lors de l'appel d'offres. Un addenda a été émis pour clarifier cette problématique. Les entreprises semblaient avoir des craintes par rapport à ce point.
- Le fait que plusieurs corps de métier spécialisés sont appelés à travailler ensemble dans un espace aussi restreint peut contribuer à augmenter le prix soumis par chacun et ainsi influencer à la hausse le prix global.

Section électricité

Pour l'ensemble des items 5.2, 5.3 et 5.4, les soumissionnaires ont inscrit un montant en moyenne 21 % inférieur à l'estimation de 335 000 \$, ce qui représente un écart favorable d'environ 69 000 \$ par rapport à l'estimation. Les balises entre les différents items forfaitaires ne semblent pas avoir été interprétées de la même façon par tous les entrepreneurs. De façon spécifique, nous avons fait preuve d'une grande prudence lors de l'estimation pour le groupe électrogène (item 5.4) considérant les complications anticipées associées à l'installation d'un tel appareil de grande taille dans un endroit existant, de dimension restreinte.

Pour l'item 5.5, celui-ci a été ajouté dans la section 5 par l'entremise de l'addenda #2 et avait été préalablement estimé à 90 000 \$ à l'item 6.5. Le prix de cet item varie beaucoup d'un entrepreneur à l'autre et un écart de 37 % inférieur par rapport à l'estimation est observable. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les options et composants externes d'un variateur de vitesse typique peuvent être considérés comme des pièces des variateurs eux-mêmes ou encore comme faisant partie de la distribution électrique plus générale.

De façon globale, en considérant l'ensemble des changements effectués par l'entremise de l'addenda, et en ajoutant l'item 6.5 de l'estimation à la section 5, la moyenne des prix soumis pour la section électricité est inférieure de 27,32 % à l'estimation faite par la firme Beaudoin Hurens.

Section contrôle et gestion

L'écart de 36 % concerne les items 6.2, 6.3 et 6.4 alors que pour l'ensemble de la section 6 cet écart est de 38,09 % supérieur à l'estimation faite par la firme de consultant Beaudoin Hurens.

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007);

VU la résolution CM11 0170 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats;

VU le contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1167126001, mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 26 janvier 2016
Mammar MENDIL, 26 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MARTINEAU
Secrtaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1167126001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'entreprise Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total maximal de 2 236 514,09 \$, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1524 - Six (6) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Avec le support financier de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement de Lachine procède au remplacement et à la réfection de différents actifs reliés au réseau d'aqueduc et d'égout. La station de pompage Camille fait partie de ces actifs et est d'une grande importance pour l'arrondissement de Lachine, plus particulièrement pour le secteur Saint-Pierre. Elle permet l'évacuation des eaux usées d'une bonne partie du secteur, évitant ainsi plusieurs centaines de refoulements d'égout. Malheureusement, la station de pompage des eaux usées a maintenant plus de 50 ans et nécessite des investissements majeurs et assez urgents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0473 (2 avril 2014) - Accorder à Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Camille dans le secteur Saint-Pierre de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 88 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12986

DESCRIPTION

Les travaux de réfection de la station de pompage visent le remplacement de l'ensemble des équipements de celle-ci. Ces équipements sont : les pompes, les vannes, le groupe électrogène, l'entrée électrique, la plomberie, les réservoirs d'huile, les systèmes automatés, le système de ventilation, l'ensemble de la tuyauterie à l'intérieur de la station, les garde-corps, escaliers, palans, éléments structuraux, flottes et sondes, regards et conduites extérieurs, etc. Afin de réaliser le remplacement de ces équipements sans compromettre le fonctionnement de la station, la mise en place d'un système de pompage et d'alimentation électrique temporaire est nécessaire. La structure du bâtiment doit être renforcée et plusieurs ouvertures devront être faites dans celui-ci afin d'accueillir les nouveaux équipements. De plus, une partie des travaux extérieurs nécessite le soutènement des pentes d'excavation, celles-ci étant situées en contre bas de la rue

Richmond. Il s'agit de travaux de très grande envergure nécessitant l'intervention de plusieurs corps de métiers spécialisés.

JUSTIFICATION

Étant donné l'envergure, la complexité technique du projet et la nécessité d'impliquer plusieurs disciplines spécialisées, on ne peut envisager la possibilité d'exécuter ces travaux à l'interne. C'est pour cette raison que nous avons demandé les services d'entreprises externes pour la réalisation de ce mandat.

Le 30 octobre 2015, l'appel d'offres public LAC-PUB-1524 a été lancé. Au total, six (6) soumissions ont été déposées le 8 décembre 2015 à 11 h lors de l'ouverture des soumissions, environ 23 % des 26 entreprises ayant pris possession des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission pour ce projet. L'entreprise Norclair inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis (toutes taxes incluses).

Firmes	Prix	Contingences	Total partiel	Total avec taxes
Norclair inc.	1 768 379,75 \$	176 837,98 \$	1 945 217,73 \$	2 236 514,09 \$
Socomec industriel inc.	1 837 783,00 \$	183 778,30 \$	2 021 561,30 \$	2 324 290,10 \$
Filtrum inc.	1 869 700,00 \$	186 970,00 \$	2 056 670,00 \$	2 364 656,33 \$
Turcotte (1989) inc.	1 933 695,00 \$	193 369,50 \$	2 127 064,50 \$	2 445 592,41 \$
Construction Bau-Val inc.	1 941 240,00 \$	194 124,00 \$	2 135 364,00 \$	2 455 134,76 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	2 119 753,00 \$	211 975,30 \$	2 331 728,30 \$	2 680 904,61 \$

Montant de l'estimé fait par la firme : 1 402 310,00 \$ 140 231,00 \$ 1 542 541,00\$ 1 773 536,51 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	2 417 848,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	8,11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	444 390,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	19,87%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	462 977,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	26,10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	87 776,03 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3,92%

Explications des écarts par section :

Section génie civil

De façon générale, nous constatons que les prix unitaires pour plusieurs items sont élevés en comparaison des prix anticipés dans l'estimation du consultant Beaudoin Hurens. En effet, il y a un écart de 58,3% entre le montant estimé pour cette section et celui de l'entreprise Norclair inc. Des prix unitaires élevés pour la fourniture et l'installation de conduites sur de petites distances, l'espace restreint pour les mobilisations fréquentes au chantier, la disposition des matériaux d'excavation contaminés font notamment partie des raisons expliquant ces écarts. Les risques inhérents d'imprévus et de pertes de temps lorsque plusieurs travaux sont concentrés sur de petites superficies font aussi partie des préoccupations des soumissionnaires et cela a contribué à faire augmenter les prix soumis. Cet aspect est très difficile à évaluer pour les entrepreneurs et cela pour effet l'augmentation des prix soumis.

Section structure

Les prix unitaires des entrepreneurs sont élevés dans toutes les sous-catégories de cette section et varient beaucoup d'un entrepreneur à l'autre. Un écart de 119 % est observable entre le montant estimé et le montant du plus bas soumissionnaire. L'aspect manutention peut cependant avoir affecté l'évaluation finale des soumissionnaires. L'accès restreint au bâtiment et aux deux étages inférieurs a certainement eu pour impact d'accentuer la complexité des procédures de démolition, de la disposition du béton existant et de la mise en place des éléments structuraux et du nouveau béton à couler.

Section mécanique de procédé

À notre avis, l'aspect de manutention suite aux travaux de démantèlement et démolition a aussi grandement affecté l'évaluation des travaux à réaliser pour cette section. Un écart de 53,4 % est observable entre le montant estimé et le plus bas soumissionnaire. L'accès restreint au bâtiment et le fait que la plupart des équipements encombrants en mécanique de procédés se retrouvent principalement au palier intermédiaire et à l'étage inférieur, peuvent avoir influencé la surévaluation du prix soumis. De plus, l'incertitude quant à la quantité d'eau à pomper temporairement lors des travaux ainsi que l'emplacement des pompes temporaires a aussi contribué à l'augmentation des prix soumis. D'ailleurs, pendant la période de soumission, nous avons reçu de nombreuses questions à cet effet. L'addenda numéro 2 traitait principalement du pompage temporaire à prévoir pendant les travaux. Notre estimation n'a malheureusement pu être révisée en conséquence de cet addenda.

Section mécanique de bâtiment

Le prix soumis pour cette section est légèrement inférieur à celui ayant été estimé par la firme. Un écart d'environ 18 % est observé entre la moyenne des prix des trois (3) plus bas soumissionnaires et le montant anticipé. À notre avis, le montant global soumis par Norclair Inc. correspond à l'envergure des travaux à réaliser.

Section électricité

Pour l'ensemble de la section, la moyenne des prix soumis est inférieure de 21 % à l'estimation faite par la firme de consultant Beaudoin Hurens. Les balises entre les différents items forfaitaires ne semblent pas avoir été interprétées de la même façon par tous les entrepreneurs et de façon spécifique, nous avons fait preuve d'une grande prudence lors de l'estimation pour le groupe électrogène considérant les complications anticipées associées à l'installation d'un tel appareil de grande taille dans un endroit existant, de dimension restreinte. Cela explique pourquoi l'estimation est inférieure à la moyenne des prix soumis.

Section contrôle et gestion

Typiquement, les travaux de mise en marche et de mise au point d'automatisation et

contrôle demandent des efforts importants de coordination en toute fin de projet, autant avec le consultant qu'avec les représentants du client. Cet élément demeure difficile à quantifier avec précision par les entrepreneurs lors de préparation d'offres de service. Nous croyons qu'ils ont simplement fait preuve de prudence dans ce cas spécifique ce qui explique que le montant moyen soumis est supérieur de 36 % à notre estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense maximale de 2 236 514,09 \$ toutes taxes incluses, incluant un montant de 10 % pour les contingences, est assumée à 100 % par la Ville centrale. Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense maximale de 2 236 514,09 \$ taxes et contingences incluses, ou 2 042 235,47 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 2 042 235,47 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La station de pompage Camille permet d'évacuer en toute sécurité une importante quantité d'eaux usées vers des lieux de traitement prévus à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bien que la station fonctionne à l'heure actuelle, celle-ci est très vulnérable et nécessite des interventions d'entretien régulières et dispendieuses. Advenant un refus de la part des différentes instances, des travaux d'urgence devront être entrepris à l'interne afin de sécuriser les lieux et tenter de maintenir le service. Cependant, à moyen terme, la situation serait non viable et des investissements majeurs seraient nécessaires. Aussi advenant le cas d'une défaillance majeure de la station, les conséquences seraient très dommageables et compromettraient la santé publique d'un important secteur de Saint-Pierre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Fin avril

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiale.

Cet appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. La firme Norclair Inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite
(Comlan Djanta AFANOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 26 janvier 2016
Mammar MENDIL, 26 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Contremaître Aqueduc et égout

ENDOSSÉ PAR

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

Le : 2016-01-25

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 18 avril 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167126001**

**Octroyer un contrat à l'entreprise Norclair inc., plus
bas soumissionnaire conforme, au montant total
maximal de 2 236 514,09 \$, pour des travaux de
réfection de la station de pompage Camille à Lachine -
Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1524 - Six (6)
soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167126001

Octroyer un contrat à l'entreprise Norclair inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant total maximal de 2 236 514,09 \$, pour des travaux de réfection de la station de pompage Camille à Lachine - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1524 - Six (6) soumissionnaires.

À sa séance du 30 mars 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 6 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Lachine ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont particulièrement souligné le fait que l'estimation réalisée à l'externe était très inférieure aux prix soumis. Les représentants de l'arrondissement ont reconnu qu'il y avait certaines failles dans l'estimation. À l'évidence, on n'a pas mesuré adéquatement l'impact des travaux du grand chantier de Turcot sur le présent contrat.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'arrondissement a présenté plusieurs hypothèses pour expliquer les écarts de prix sur les divers articles du cahier des charges. Pour la Commission, les réponses reçues aux nombreuses questions des membres ont été jugées satisfaisantes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Lachine pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167126001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.022

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160741001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour un total de 90 000 \$;
3. d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-04 11:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1160741001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Laval souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif. De plus, le projet de protocole d'entente prévoit que la Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de la Sécurité publique du Québec demande aux services d'incendie de l'ensemble du Québec, de mettre leurs ressources en commun, afin de diminuer les coûts d'exploitation, et d'améliorer la qualité de leurs services aux citoyens. Dans le cas présent, la Ville de Montréal désire emboîter le pas, afin de maximiser autant ses ressources que celles de la Ville de Laval, et ainsi fournir la même tangente que ce qui est fait au niveau provincial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG06 0429 - 2 novembre 2006 : Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval établissant les modalités et conditions d'entraide mutuelle en cas d'incendie.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et la Ville de Laval opèrent chacune un service d'incendie et celles-ci souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme d'entraide prévoyant le partage de leurs ressources opérationnelles (exemple : véhicule d'incendie avec le personnel requis, véhicule spécialisé avec le personnel requis, etc.). En effet, les services d'incendie se prêteront secours mutuellement sur leur territoire respectif lorsque requis, et il est entendu que le fait de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la partie prêtant assistance. De plus, la Ville de Laval doit utiliser ses ressources internes avant de faire appel aux ressources de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal prêtera également à la Ville de Laval son service d'Équipes spécialisées

lorsque requis, et il est convenu que le fait pour la Ville de Montréal de fournir cette aide ne doit, en aucun temps, compromettre la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La Ville de Laval demande l'appui du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour un soutien opérationnel via ses unités de combat incendie incluant le personnel, ainsi que pour son service d'Équipes spécialisées.

Pour ce qui est de la Ville de Montréal, cette entente d'entraide mutuelle apportera une profondeur à ses interventions. En effet, advenant un événement majeur dans l'agglomération de Montréal, les ressources de Laval pourront être mises à profit.

Cette façon de faire suit la ligne directrice donnée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, favorise la mise en commun des ressources, évite des déboursés supplémentaires aux citoyens et améliore la sécurité des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lorsque l'une des parties reçoit assistance de l'autre, les coûts facturés seront ceux à l'annexe A.

Un frais administratif de 15% sera ajouté à ces coûts.

De plus, si cela est requis, les coûts reliés au salaire des employés pompiers rappelés par la partie prêtant assistance pour combler la réserve de pompiers, seront ajoutés à ces coûts.

Chaque partie s'engage à acquitter toute facture reçue de l'autre partie conformément à l'entente, dans les 30 jours de sa réception.

La Ville de Laval paiera à la Ville de Montréal pour le service d'Équipes spécialisées, un montant annuel de 40 000 \$ payable le mois suivant la signature de l'entente pour la première année, et de 50 000 \$ payable à la même date de l'année suivante, en sus de ce qui est prévu aux coûts mentionnés ci-dessus. Ces montants annuels ne seront pas indexés.

Un compte sera créé, pour le dépôt des revenus supplémentaires de 40 000 \$ et 50 000 \$ demandés à l'entente, pour le service d'Équipes spécialisées. Ces sommes serviront à leur fonctionnement, et n'auront aucun impact sur le cadre financier de la Ville, car il sera compensé par ces revenus supplémentaires perçus.

Les dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de sécurité incendie de Montréal assure son leadership au Québec, autant au niveau des incendies, des situations d'urgence, que des interventions spécialisées, et améliore sa capacité d'intervention advenant un événement majeur sur son territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les deux services d'incendie ont la capacité d'intervenir dès maintenant, sur chacun des territoires. Ce protocole peut donc entrer en vigueur dès sa signature, après avoir reçu les autorisations nécessaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'avis du Service des ressources humaines - division des partenaires d'affaires RH - SIM porte sur les modalités prévues à la convention collective (2010-2017) intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc.

Le protocole d'entente d'entraide mutuelle respecte les modalités prévues à la convention collective présentement en vigueur.

De plus, la clause 4.07a) prévoit que l'employé pompier appelé à travailler en dehors des limites de la Ville de Montréal, lorsque le SIM est appelé par une autre municipalité, est rémunéré au taux de deux cent cinquante pour cent (250 %) de son taux horaire pour tout le temps qu'il est en disponibilité pour ces sinistres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nadia ST-PIERRE, Service des ressources humaines

Lecture :

Nadia ST-PIERRE, 4 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlineda GOUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Jean BARTOLO
Directeur adjoint

Le : 2016-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2016-04-04

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2016-04-04

CE : 20.024
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1166896008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 361 512, 3 361 523, 3 361 536, 3 361 543, 3 361 548, 3 361 549, 3 361 560, 3 361 569, 3 361 577, 3 361 613, 3 361 619, 3 361 628, 3 361 639, 3 361 647, 3 361 655 et 3 361 665 du cadastre du Québec identifié comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 3 361 512, 3 361 523, 3 361 536, 3 361 543, 3 361 548, 3 361 549, 3 361 560, 3 361 569, 3 361 577, 3 361 613, 3 361 619, 3 361 628, 3 361 639, 3 361 647, 3 361 655 et 3 361 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-18 15:23**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166896008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 361 512, 3 361 523, 3 361 536, 3 361 543, 3 361 548, 3 361 549, 3 361 560, 3 361 569, 3 361 577, 3 361 613, 3 361 619, 3 361 628, 3 361 639, 3 361 647, 3 361 655 et 3 361 665 du cadastre du Québec identifié comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1940 et 1950, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-jointes les photos aériennes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par les rues d'Iberville, Marie-Anne Est, Hogan et Sherbrooke Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec (fins d'acquisition)	Anciens lots Village de Hochelaga
3 361 512	148-2767
3 361 523	148-2780
3 361 536	148-2793
3 361 543	148-2809
3 361 548	148-2821
3 361 549	148-2822
3 361 560	148-2836
3 361 569	148-2847
3 361 577	148-2858
3 361 613	148-2897
3 361 619	148-2907
3 361 628	148-2917
3 361 639	148-2933

3 361 647	148-2941
3 361 655	148-2949
3 361 665	148-2974

Ces lots ont été créés le 19 novembre 2006 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre du village de Hochelaga mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives du cadastre le 13 juillet 1905. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Les anciens lots 148-2809, 148-2821, 148-2822, 148-2933, 148-2941 et 148-2949 sont désignés au livre de renvoi comme étant «lane». (Ci-joint les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

Tous les autres anciens lots indiqués au tableau ci-dessus sont désignés au livre de renvoi comme étant «lane» et ont été déclarés publiques en 1963, 1981 et 1984. Mais la procédure permettant de les acquérir n'a jamais été complétée. (Ci-joint les extraits du livre de renvoi et des procès-verbaux du-CE)

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové est «Succession Henry Hogan».

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Le propriétaire en titre des lots est la succession Henry Hogan et ce, depuis 1905. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Extrait du PV-CE - 22-02-1984

d'inscrire et de décrire comme publique dans le registre tenu à cette fin, la ruelle ci-après décrite, ouverte au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

- la ruelle sise à l'est de l'avenue Gascon, au nord de la rue Rachel, et composée du lot **148-2974 (ruelle)** du cadastre du village de Hochelaga.

Extrait du PV-CE - 15-02-1984

d'inscrire et de décrire comme publiques dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

- ruelles sises à l'est de la rue Frontenac, entre les rues Rachel et Sherbrooke, et composées des lots **148-2836 (ruelle)**, **148-2847 (ruelle)**, **148-2858 (ruelle)** du cadastre du village de Hochelaga.

Extrait du PV-CE - 01-04-1981

d'inscrire et de décrire comme publiques dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

- les ruelles sises à l'est de la rue d'Iberville, entre les rues Sherbrooke et Rachel, et

composées des lots **148-2767 (ruelle), 148-2780 (ruelle), 148-2793 (ruelle)** du cadastre du village de Hochelaga.

Extrait du PV-CE - 26-11-1963

d'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre des rues, ruelles, voies et places publiques, en vertu de l'article 36 de la charte de la Cité, la partie des ruelles nos **148-2897, 148-2907 et 148-2917** du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, situées dans le quadrilatère borné par les rues Rachel, Bercy, Sherbrooke et l'avenue Gascon et indiquées par un trait de couleur verte sur le plan G-27 Hochelaga en date du 8 mai 1963, vu que la partie des ruelles susmentionnée est ouverte à la circulation publique depuis plus de dix ans.

DESCRIPTION

Acquérir les lots 3 361 512, 3 361 523, 3 361 536, 3 361 543, 3 361 548, 3 361 549, 3 361 560, 3 361 569, 3 361 577, 3 361 613, 3 361 619, 3 361 628, 3 361 639, 3 361 647, 3 361 655 et 3 361 665 du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1905 ou déclarés publics en 1963, 1981 et 1984. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 7 mars 2016, sous le numéro 186 de ses minutes, au dossier 22118 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier probablement

décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-09

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-17

**Dossier # : 1166896009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 361 292, 3 361 304, 4 974 726, 3 361 333, 3 361 353, 3 361 373, 3 361 384, 3 361 404, 3 361 422, 3 361 452, 3 361 492, 3 361 493 et 3 361 505 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 3 361 292, 3 361 304, 4 974 726, 3 361 333, 3 361 353, 3 361 373, 3 361 384, 3 361 404, 3 361 422, 3 361 452, 3 361 492, 3 361 493 et 3 361 505 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-18 15:17**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166896009**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 361 292, 3 361 304, 4 974 726, 3 361 333, 3 361 353, 3 361 373, 3 361 384, 3 361 404, 3 361 422, 3 361 452, 3 361 492, 3 361 493 et 3 361 505 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1930 et 1950, dans l'arrondissement de Ville-Marie, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-joint les photos aériennes) Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par les rues d'Iberville, Sherbrooke Est, Wurtele et Hochelaga dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Village de Hochelaga	Propriétaire(s) au cadastre rénové
3 361 292	148-2479	Ville de Montréal
3 361 304	148-2502	Succession Henry Hogan
4 974 726	148-2525	Succession Henry Hogan
3 361 333	148-2541	Ville de Montréal
3 361 353	148-2563	Ville de Montréal
3 361 373	148-2585	Succession Henry Hogan
3 361 384	149-2601	Succession Henry Hogan
3 361 404	148-2622	Succession Henry Hogan
3 361 422	148-2643	Succession Henry Hogan
3 361 452	148-2678	Succession Henry Hogan
3 361 492	148-2736	Succession Henry Hogan
3 361 493	148-2737	Ville de Montréal
3 361 505	148-2752	Succession Henry Hogan

Ces lots ont été créés le 19 novembre 2006 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur, à l'exception du lot 4 974 726 qui a été créé le 6 mars 2012. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre du village de Hochelaga mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives du cadastre le 13 juillet 1905. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Les anciens lots 148-2479, 148-2502 et 148-2525 sont désignés au livre de renvoi comme étant «lane». (Ci-joint les extraits du livre de renvoi)

Tous les autres anciens lots indiqués au tableau ci-dessus sont désignés au livre de renvoi comme étant «lane» et ont été déclarés publiques en 1978, 1982, 1985 et 1990; mais la procédure permettant de les acquérir n'a jamais été complétée. (Ci-joint les extraits du livre de renvoi, des procès-verbaux du CE et du registre du domaine public)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans certains cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de rue ou de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Le propriétaire en titre des lots est la succession Henry Hogan, et ce, depuis 1905. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Extrait du registre des rues VDM - 28-03-1990.

Iberville rue D' (ruelle est)

Cad : 148-2752, P.148-2736, 148-2737, 166-325 Village de Hochelaga

Située à l'est de la rue D'Iberville entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, a été enregistrée comme ruelle publique en vertu de l'article 36 de la Charte de 1960.

Extrait du PV-CE - 03-04-1985

d'inscrire et de décrire comme publiques dans le registre tenu à cette fin, les ruelles sises à l'est de la rue Bercy, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke et composées des lots 148-2601 (ruelle), 148-2622 (ruelle) et 148-2643 (ruelle) du cadastre du village de Hochelaga, ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville.

Extrait du PV-CE - 16-06-1982

d'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, la rue et les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

4.- les ruelles sises à l'est de la rue Hogan, entre les rues Sherbrooke et Hochelaga et composées des lots 148-2541 (ruelle), 148-2563 (ruelle) et 148-2585 (ruelle) du cadastre du village de Hochelaga.

Extrait du PV-CE - 13-09-1978

d'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions

de l'article 36 de la charte de la Ville :

8.- les ruelles sises à l'est de l'avenue Gascon, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, faisant partie du cadastre du Village de Hochelaga et composées:

a) des lots 148-2678, 159-172A, 159-183A;

DESCRIPTION

Acquérir les lots 3 361 292, 3 361 304, 4 974 726, 3 361 333, 3 361 353, 3 361 373, 3 361 384, 3 361 404, 3 361 422, 3 361 452, 3 361 492, 3 361 493 et 3 361 505 du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1905 ou déclarés publics en 1978, 1982, 1985 et 1990. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 7 mars 2016, sous le numéro 185 de ses minutes, au dossier 22117 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier probablement décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

Le : 2016-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-18

CE : 20.027

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1150504018**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité. Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 59 870 \$.

Il est recommandé:

1- d'accorder une contribution financière de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité. Ce projet est subventionné à 100% par l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2015-2016).

2- d'approuver un projet de convention à cette fin;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 59 870 \$;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-23 19:26

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150504018

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder une contribution financière de 59 870 \$ à l'Université de Montréal dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité. Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 59 870 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Mont-Royal comporte des qualités culturelles, naturelles et patrimoniales exceptionnelles dont la reconnaissance a été marquée par la création du Site du patrimoine du Mont-Royal en 1987. En 2005, le gouvernement décrétait l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Au cours des années, diverses interventions se sont succédées dans l'objectif de protéger et de mettre en valeur la biodiversité de la montagne. Parmi celles-ci, soulignons le Projet de conservation des milieux naturels - Écoterritoire des sommets et des flancs du mont Royal qui a été reçu favorablement en 2007 par les membres de la Table de concertation du mont Royal (TCMR). Ce projet présente des zones noyaux primaires, des zones noyaux à consolider, des zones tampons, des corridors écologiques, des plaines horticoles d'intérêt écologique ainsi que des bois d'intérêt à valoriser en dehors du réseau écologique. En février 2008, dans le cadre du Pacte du mont Royal, les institutions sises sur le mont Royal prenaient des engagements concrets en regard de la protection et de la mise en valeur des patrimoines sur leur propriété. En avril 2009, la Ville de Montréal adoptait le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. En mars 2010, la Ville de Montréal approchait l'ensemble des institutions présentes sur le mont Royal, ayant une superficie boisée sur ses terrains, pour présenter son Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain. Déjà préparée par de nombreuses études internes sur la biodiversité de ses bois, l'Université de Montréal s'est rapidement montrée intéressée par ce nouveau programme, en vue de protéger et de mettre en valeur ses bois et également pour trouver de nouvelles manières de les intégrer dans la pédagogie auprès de sa clientèle étudiante.

Le Programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du mont Royal vient s'inscrire dans la foulée des actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs de protection de la biodiversité et de mise en valeur du mont Royal. Ce programme est l'une des nombreuses initiatives issues de l'Entente sur le développement culturel conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). La Ville est responsable de la mise en œuvre du programme et d'en administrer le budget. Ce programme vise à encourager et à soutenir financièrement

les efforts déployés par les propriétaires institutionnels du site patrimonial du Mont-Royal (SPMR) pour conserver la diversité biologique du mont Royal dans le cadre d'une stratégie concertée de protection et de mise en valeur des milieux naturels de ce territoire. La subvention accordée aux propriétaires visés pour la réalisation des travaux admissibles sur leur terrain est versée après une entente avec la Ville et le MCC quant à la nature des travaux, leur coût et le calendrier de réalisation.

L'Université de Montréal fait partie des institutions sollicitées par la Ville de Montréal pour participer au programme et soumettre un projet. Celui-ci est localisé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Cet établissement d'enseignement s'étale sur un vaste territoire situé principalement entre le boulevard Édouard-Montpetit, l'Avenue Decelles, la rue Jean-Brillant et localisé en périphérie du parc du Mont-Royal. Plus particulièrement, le territoire visé par le projet est situé sur le campus de l'Université de Montréal, d'une part dans la partie boisée qui longe le boulevard Édouard-Montpetit et d'autre part, dans la partie boisée située en face de l'École polytechnique (Coulée verte).

Le projet déposé par l'Université en 2015 a été reçu favorablement par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et le MCC et le présent sommaire vise à octroyer le financement nécessaire pour procéder à sa mise en œuvre. Les activités prévues dans le projet déposé par l'Université et acceptées par le SGPVMR se réaliseront jusqu'à la fin de l'année 2016. Le plan de gestion conjoint de conservation devra être déposé un an plus tard, soit en décembre 2017. Le projet de l'Université rencontre les objectifs de conservation et de mise en valeur ainsi que les principes d'intervention mis de l'avant par le MCC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG120471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0683 - 27 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CG16 0114 - 25 février 2016 - Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à la Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Un rapport de stage du conseiller en biodiversité de l'Université de Montréal sur l'état de la biodiversité sur le campus de l'Université de Montréal a présenté les principales espèces constituant les peuplements naturels et semi-naturels en plus d'y inclure les zones. Le rapport a confirmé le potentiel du site au niveau de la biodiversité, mais il a également mis en évidence l'urgence d'agir et l'importance d'en assurer le suivi. Il semblait également essentiel d'y baliser les sentiers, voire d'en fermer quelques-uns, et de coupler ces efforts à une campagne de sensibilisation. Le projet déposé par l'Université de Montréal s'inspire de ce rapport de stage, ainsi que du plan d'action qui en a découlé.

Bien que les bois sur le campus de l'Université de Montréal couvrent une superficie totale de 15,6 ha, un bail emphytéotique accordé à la Ville de Montréal a permis de transférer à celle-ci la gestion de 13,42 ha de superficie boisée, dans le cadre du nouveau parc. Par conséquent, il reste environ 2,18 ha de bois sur les terrains de l'Université de Montréal qui sont admissibles au programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du mont Royal. Cette superficie boisée comprend une partie du noyau primaire dans le bois Édouard-Montpetit (environ 1,53 ha), et d'autre part, le petit bois du corridor écologique d'une superficie d'environ 0,65 ha (Coulée verte en face de l'École polytechnique).

Le projet déposé par l'Université de Montréal s'inscrit au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, et plus particulièrement à son projet de conservation, et tient compte également de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, de la Politique de l'arbre, de la Stratégie du Développement durable, de même que de la Stratégie de verdissement de la Ville de Montréal.

Dans sa vision globale, l'Université de Montréal vise entre autres à :

- Réaliser ses projets dans une optique de gestion durable, pédagogique et environnementale;
- Améliorer et prendre en compte la qualité des milieux naturels;
- Assurer le suivi de la qualité de ses milieux naturels;
- Augmenter les couverts forestiers, s'intégrant aux cibles proposées pour la Ville de Montréal;
- Favoriser le maintien et l'implantation de certaines espèces indigènes, tant végétales qu'animales;
- Documenter les méthodes et leurs succès concernant la lutte aux plantes envahissantes;
- Intégrer des valeurs de développement durable et de saine gestion de la biodiversité;
- Informer et sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux de la biodiversité urbaine;
- Intégrer dès le début des étudiants de la communauté universitaire au développement du projet;
- Promouvoir l'engagement social et humanitaire et célébrer la diversité;
- Sensibiliser le grand public;
- Mettre en place sur le terrain des panneaux de sensibilisation pertinents;
- Offrir aux utilisateurs de nouvelles perspectives paysagères;
- Offrir aux utilisateurs des écosystèmes enrichis à découvrir lors de leur visite.

Le projet consiste à maintenir et même à rehausser la biodiversité des bois de l'Université de Montréal et à mettre en valeur leurs composantes écologiques. Ce faisant, le projet vise entre autres à mettre en application de nombreuses recommandations du rapport d'étude de 2003 intitulé État de la biodiversité des boisés de l'Université de Montréal. Brièvement, les objectifs poursuivis dans le cadre du présent projet sont notamment : l'éradication des plantes envahissantes, dont le nerprun cathartique pour lequel l'Université doit s'engager à effectuer le suivi du Projet de restauration et de valorisation de la biodiversité en milieu urbain, financé par la Fondation Hydro-Québec en Environnement, Programme Valorisation jeunesse du Gouvernement du Québec, de même que l'Entente sur le le développement culturel de Montréal, soit notamment la coupe des rejets de souches des tiges coupées au cours des années 2009 à 2013; la protection d'espèces à statut précaire; l'enrichissement floristique des sous-bois; l'augmentation de la canopée des bois; la survie accrue des plantations réalisées; le suivi de la santé des noyers cendrés; l'amélioration d'habitats pour l'avifaune; la protection des sols contre le piétinement, la compaction et l'érosion par la fermeture de sentiers inutiles et la consolidation de sentiers à conserver.

À terme, ce projet servira d'assise pour produire un plan de gestion conjoint de conservation de la biodiversité du bois qui permettra notamment d'assurer la pérennité des travaux réalisés.

Voici le détail du financement pour la réalisation du projet de l'Université de Montréal :

Items	Montant de la subvention demandée	Contribution de l'Université de Montréal (en nature et/ou en espèces)
Ressources humaines	27 000 \$	3 000 \$
Biens et services	27 000 \$	3 000 \$
Dépenses diverses	5 870 \$	-

TOTAL	59 870 \$	6 000 \$
Montant total de la subvention versée pour 2015-2016-2017	59 870 \$	

Ce projet permettra de sensibiliser des milliers d'employés et d'étudiants, ainsi que les communautés avoisinantes qui fréquentent le territoire visé par le projet de maintien et de rehaussement de la biodiversité déposé par l'Université de Montréal.

Le Programme de subvention est renouvelable selon les disponibilités financières accordées via l'Entente sur le développement culturel par le MCC. Le Collège Jean-de-Brébeuf vient d'obtenir une subvention de 60 000\$ dans le cadre de ce Programme. Au total, dans le cadre de l'Entente 2015-2016, le MCC a accordé 120 000 \$. Ainsi, les prochaines demandes de subventions seront accordées à la suite du renouvellement du financement.

JUSTIFICATION

Ce projet correspond d'une part aux engagements de la Ville de Montréal en ce qui a trait au projet de conservation de la biodiversité sur le mont Royal présenté et accepté par les membres de la Table de concertation du Mont-Royal en 2007 qui consiste à déterminer les composantes du réseau écologique du territoire du SPMR qui devront faire l'objet d'une gestion écologique. De plus, le projet déposé par l'Université de Montréal répond aux lignes directrices du programme de subvention quant à la nature des travaux admissibles et des objectifs de rehausser et mettre en valeur la biodiversité sur son territoire.

Les actions présentées par l'Université de Montréal est le résultat d'un consensus entre le MCC, la Ville et l'Université de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention accordée pour ce projet est financée à 100 % par l'Entente sur le développement culturel de Montréal convenue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC). La gestion du programme est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) qui administre le budget. Les dépenses de ce programme sont comptabilisées dans le cadre de l'Entente. Notons que tel que prescrit par le Programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du mont Royal, l'institution doit fournir 10 % de la totalité des coûts associés au projet.

Axe : 01- mise en valeur du patrimoine

Sous-axe : 01-02-07 Milieux naturels

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), soit une somme de 59 870 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications (MCC) sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à la contribution financière accordée à l'Université de Montréal, notamment pour 59 870 \$.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel provenant de la subvention du MCC devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* comprend cinq (5) orientations déclinées en neuf (9) objectifs à l'intérieur desquels sont définis les actions du plan.

Le projet de l'Université de Montréal contribuera à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels en périphérie du bois visé par les travaux et ce, par les plantations et le maintien d'un bois de qualité.

Action #15 : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.

Il vise également à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts,

Action #31 : Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité

Action # 33 : Diffuser l'information relative à la biodiversité.

Action # 34: Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais.

De plus, dans une perspective de développement durable, dans le cadre de la réalisation des diverses activités du projet, il n'y aura aucun pesticide utilisé. Les végétaux prévus dans le projet seront des espèces indigènes et caractéristiques du milieu naturel en place.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution est en lien avec la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 2012-2015 et l'entente sur développement culturel 2015-2016 qui a été récemment renouvelée. L'Institution doit démarrer la planification du projet le plus tôt possible en 2016 pour être en mesure de compléter les travaux avant la fin de l'année 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est défini dans le document présentant le programme de subvention, lequel l'Université de Montréal a eu copie, et est en vigueur et doit être appliqué par l'Université.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de travaux prévu : mai 2016

Fin des travaux : décembre 2017

La prochaine étape de ce projet pour l'Université de Montréal est l'élaboration d'un Plan de gestion conjoint de conservation de la biodiversité : à déposer au plus tard le 1^{er} décembre 2017, l'année suivant la réalisation des travaux et ce, tel que spécifié dans la convention.

La continuité et la réalisation d'autres activités ne pouvant être effectuées dans le cadre du présent budget en vue du maintien et rehaussement de la biodiversité dans les bois de l'Université de Montréal pourra éventuellement se poursuivre selon les possibilités dans le cadre du renouvellement de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications avec la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie COMTOIS
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-23

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1156794008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, La Mission St-Michael, et L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme afin de prévoir l'ouverture des haltes-chalear dès que la température ressentie atteint - 20 degrés Celsius et d'augmenter la contribution totale en conséquence, soit d'un montant maximal de 18 000 \$, passant ainsi de 20 000 \$ à 35 000 \$ pour La Mission St-Michael et de 20 000 \$ à 23 000 \$ pour L'Unité d'intervention L'Anonyme

Il est recommandé :

1. de modifier les critères d'ouverture des haltes-chalear à une température ressentie de -20 degrés Celsius et d'augmenter d'un montant maximum de 18 000 \$ le soutien financier total, passant ainsi de 20 000 \$ à 35 000 \$ pour la Mission St-Michael et de 20 000 \$ à 23 000 \$ pour L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme;
2. d'approuver les deux projets d'amendement respectifs aux conventions entre la Ville de Montréal et ces deux organismes, établissant de nouvelles conditions du soutien financier et des modalités d'accueil révisées;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-04 20:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156794008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, La Mission St-Michael, et L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme afin de prévoir l'ouverture des haltes-chalear dès que la température ressentie atteint - 20 degrés Celsius et d'augmenter la contribution totale en conséquence, soit d'un montant maximal de 18 000 \$, passant ainsi de 20 000 \$ à 35 000 \$ pour La Mission St-Michael et de 20 000 \$ à 23 000 \$ pour L'Unité d'intervention L'Anonyme

CONTENU

CONTEXTE

Contexte :

Les projets de halte-chalear de la Mission St-Michael, dans l'arrondissement Ville-Marie, et de l'Unité d'intervention mobile L'Anonyme, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ont été entérinés par le comité exécutif à sa séance du 13 janvier 2016, dont la résolution est CE16 0040.

Le projet d'addenda vise à modifier le seuil de température à partir duquel les haltes-chalear sont en service, soit une température ressentie de -20 degrés Celsius, et prévoir les coûts associés à ce changement, soit un maximum de 1 000 \$ par nuit d'opération supplémentaire par halte-chalear. Dans le cas de la Mission St-Michael, dont la convention prévoit couvrir une partie de la période hivernale 2016-2017 et se terminer le 31 décembre 2016, l'amendement prévoit l'ajout d'un maximum de 15 nuits supplémentaires, c'est-à-dire 15 000 \$ additionnel. Dans le cas de L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme, dont la convention prend fin le 31 mars 2016, l'amendement prévoit l'ajout maximal de trois nuits supplémentaires, soit 3 000 \$, permettant de couvrir le nombre exact de nuits d'ouverture durant la période hivernale 2015-2016.

Descriptif :

Les haltes-chalear ont d'ores et déjà trouvé leur place sur le continuum de services

montréalais d'aide aux sans-abri et représentent un outil supplémentaire pour les intervenants sur le terrain. Elles sont complémentaires aux autres mesures hivernales déjà en place sur le territoire, dont 895 places d'hébergement en refuges, une navette de transport, un centre de répit et de dégrisement, des patrouilles préventives et une veille quotidienne des places d'hébergement. Le projet est réalisé en étroite collaboration avec le SPVM, l'équipe Urgence psychosociale Justice (UPS-J) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Centre-Sud-de-l'île (CIUSSS Centre -Sud-de-l'île), la Direction de santé publique de Montréal et plusieurs organismes communautaires.

De plus, la Ville de Montréal a mis sur pied un comité de coordination visant à offrir aux organismes le soutien nécessaire pour accomplir leur mission avec succès, suivre la fréquentation et s'assurer que le projet répond bien aux besoins identifiés.

Impacts :

Bien que les refuges montréalais soient capables de répondre à la forte demande d'hébergement d'urgence durant l'hiver, il arrive que certaines personnes refusent d'y dormir. Les haltes-chaleur demeurent des mesures exceptionnelles qui ne sont pas destinées à remplacer le travail essentiel des refuges ou d'autres ressources comme le Centre de répit et de dégrisement de Montréal. Néanmoins, les modalités d'accès et de versement révisées permettront aux personnes itinérantes de bénéficier d'une meilleure accessibilité de ce service par temps froid.

Aspects financiers :

Le coût initial du projet demeure inchangé. Les dépenses additionnelles sont financées à même le budget de 1 M\$ de la mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2016. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Attribution des crédits selon le financement initial et révisé des projets :

	Initial	Révisé
Mission St-Michael	20 000\$	35 000\$
Unité d'intervention mobile L'Anonyme	20 000\$	23 000\$
Total	40 000\$	58 000\$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1156794008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, pour l'année 2016, soit 20 000\$ à La Mission St-Michael et 20 000\$ à L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme pour la mise en place et la coordination d'une halte-chaleur pour les personnes itinérantes, dans le cadre de la mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016 / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, un projet de Halte-chaleur était réalisé dans l'arrondissement Ville-Marie au bénéfice des personnes sans-abri durant les périodes de froid intense. La Mission St-Michael, centre de jour destiné aux personnes à faible revenu, marginalisées ou sans abri, s'était alors engagé à coordonner ce projet jusqu'au 31 décembre 2015. Les résultats probants d'une première année d'opération de cette Halte-chaleur, l'appui positif des partenaires communautaires et institutionnels impliqués avec la Ville de Montréal dans la planification des mesures hivernales régionales et l'identification de besoins similaires rencontrés dans l'Est de l'île incitent le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à recommander de poursuivre le projet de Halte-chaleur dans l'arrondissement Ville-Marie et de mettre sur pied une deuxième halte-chaleur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240022 le 10 février 2015

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Mission Saint-Michael pour la mise en place et la coordination d'une halte-chaleur et accorder une contribution de 15 000 \$

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une

impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - aggro dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

La halte-chaleur dans l'arrondissement de Ville-Marie, lorsque déployée, prendra place au 137, avenue du Président-Kennedy, dans les locaux de la Mission St-Michael. Elle sera sous la responsabilité de cet organisme.

La halte-chaleur dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, lorsque déployée, prendra place au 1691 boulevard Pie-IX, dans les locaux du Pavillon d'éducation communautaire (PEC). Elle sera sous la responsabilité de L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme.

Dans les deux cas, la halte-chaleur est ouverte lorsque la température atteint - 27° C ressentis, seuil qui correspond aux recommandations formulées par la Direction de Santé Publique (DSP) en réponse à la demande faite par la Ville en 2015. Ce dernier faisait consensus auprès des intervenants concernés.

Principales caractéristiques de la halte-chaleur :

- La halte est accessible à toutes les personnes qui en font la demande.
- La halte accepte les chats et les chiens et peut accueillir un maximum de trois animaux.
- Pour des raisons d'espace et de sécurité, la capacité visée est de 30 personnes. Conséquemment, selon la fréquentation, un système de rotation des personnes pourra être mis en place.
- Il est permis d'entrer, de sortir à l'extérieur et de revenir.
- Les heures d'ouverture sont de 21 h à 7 h dans l'arrondissement de Ville-Marie et de 23 h à 7 h dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le projet s'inscrit en complémentarité aux mesures hivernales déjà en place : veille accrue, refuges, navettes ou Centre de répit et de dégrisement. De plus, une collaboration étroite entre partenaires, dont l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'équipe Urgence psychosociale Justice (UPS-J), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Centre-Sud-de-l'île (CIUSSS Centre-Sud-de-l'île), Spectre de rue, Cactus, Médecin du Monde et l'Unité d'intervention mobile L'Anonyme est établie de manière à s'assurer de l'arrimage et la complémentarité avec les autres ressources pour personnes itinérantes du territoire. La halte-chaleur figure également au Plan particulier d'intervention (PPI) – froid extrême élaboré et coordonné par le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les personnes itinérantes sont plus à risque de souffrir des complications du froid et celles avec un problème d'intoxication aux drogues ou à l'alcool seraient aussi plus à risque d'en décéder. Une mesure efficace pour prévenir les décès chez les personnes itinérantes lors d'épisodes de froid intense est de s'assurer qu'elles dorment dans un refuge chauffé. Bien que les refuges montréalais soient capable de répondre à la forte demande d'hébergement d'urgence durant cette période, il arrive que certaines personnes refusent d'y dormir ou se voient refuser l'hébergement pour différentes raisons (couples, animaux, intoxication, comportement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont financées à même le budget de 1 M\$ de la mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2016. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces deux projets contribue à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, à prévenir les complications du froid et à sauver des vies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2016 Présentation pour approbation du comité exécutif

Début des projets

Décembre 2016 Fin des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-12-22



Dossier # : 1164962002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif, Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté est du boulevard Pie-IX et au sud de la 39e Rue, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-2562-01

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CM16 0228 adoptée par le conseil municipal à sa séance tenue le 22 février 2016;
2. fermer et retirer le lot 2 213 911 du cadastre du Québec;
3. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, d'une superficie de 283,5 m², dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
4. d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
5. d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164962002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif, Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté est du boulevard Pie-IX et au sud de la 39e Rue, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 213 911 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-2562-01

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'habitation a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de vendre à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme (l'« Acheteur ») un terrain vacant pour la construction de 7 logements sociaux et communautaires financés dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (le « Programme AccèsLogis »). Cet organisme, incorporé depuis mars 2000, a pour mission d'offrir en location des logements à des usagers ayant un revenu faible ou modeste, ainsi que des besoins particuliers en habitation, l'organisme vise tout particulièrement des personnes démunies et sans ressources, aux prises avec divers problèmes de santé et de dépendance. Des espaces communautaires sont prévus afin de fournir le support communautaire requis.

Ce terrain est localisé du côté est du boulevard Pie-IX et au sud de la 39^e Rue, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). Ce dernier, qui auparavant était utilisé à des fins de ruelle, a été fermé et retiré du domaine public le 24 août 1981, suivant l'adoption du Règlement 5745. Suite à cette fermeture, la Ville devait procéder à l'aménagement d'une nouvelle ruelle sur le lot voisin, soit le lot 2 213 239 du cadastre du Québec, et ce, afin de permettre la circulation, à pied et en voiture, des propriétaires riverains.

Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* adoptée par le comité exécutif en février 2002. Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 3 (projet pour clientèles spéciales) du Programme AccèsLogis. Notons que la Direction de l'habitation a été

mandatée par la Société d'habitation du Québec (la « SHQ ») pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération.

L'acheteur s'engage à ériger et à occuper, conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 3 ½ étages devant comporter 7 logements sociaux et un espace communautaire, dont la construction devrait débiter à la suite de la signature de l'acte de vente et être complétée au plus tard 24 mois après cette même date. Lors de la réalisation des travaux de construction du projet, l'Arrondissement prévoit préserver l'accès à la ruelle, soit le lot 2 213 236 du cadastre du Québec, et demandera à l'acheteur de maintenir un passage temporaire praticable sur le lot 2 213 911. Une fois les constructions complétées, l'Arrondissement devra réaliser les travaux afin de rendre accessible la ruelle sur le lot 2 213 239. À cet effet, l'acte de vente prévoit l'engagement de la Ville à aménager ledit lot 2 213 239 pour permettre la communication à la voie publique à partir du lot 2 213 236.

Cette transaction a déjà reçu l'approbation du conseil municipal, le 28 avril 2015, pour procéder à la vente du terrain (réf. : CM15 0519 GDD n° 1154962001). Lors de l'ouverture des soumissions, le prix obtenu du plus bas soumissionnaire pour la construction de l'immeuble dépassait le budget prévu, rendant impossible pour l'organisme un engagement financier de la part de la SHQ. L'organisme a donc modifié ses plans d'architecture, ajoutant un logement supplémentaire, et est retourné en soumissions. Le nouveau prix permet l'engagement financier de la SHQ afin de procéder à l'acquisition de l'Immeuble.

Le prix de vente du terrain est passé de 30 000 \$ à 35 000 \$, compte tenu de l'encadrement réglementaire de la Politique de vente des terrains municipaux (CE02 0095). Une modification du projet d'acte a été approuvée, à cet effet, au conseil municipal du 23 février 2016 (CM16 0228) par un sommaire addenda.

Toutefois, bien que l'Immeuble ait été fermé et retiré du domaine public, il a été constaté que son usage n'a jamais changé et qu'il demeure accessible et ouvert à une libre circulation, à pied ou en voiture. Selon l'acquéreur, cette tolérance de la part de la Ville pourrait soulever des doutes quant au caractère public de l'Immeuble. De plus, l'aménagement du lot 2 213 239 du cadastre du Québec n'a jamais complètement été réalisé. Il y a donc lieu de procéder à la fermeture et au retrait de toute partie de l'Immeuble qui pourrait être incluse dans le domaine public. De plus, compte tenu de ses particularités, la vente devra se faire avec la garantie légale quant au droit de propriété seulement. Cela implique une modification du projet d'acte de vente qui accompagnait les dossiers décisionnels sur lesquels le conseil municipal s'est déjà prononcé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0228 - 23 février 2016 - Abroger la résolution CM15 0519 / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 m², situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables;

CM15 0519 - 28 avril 2015 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif, Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39^e Rue, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables;

CE02 0095 - 20 février 2002 - À l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'Opération

Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux*.

81-05499- le 24 août 1981- Le comité exécutif recommande, conformément aux rapports du directeur du service des travaux publics et de l'avocat en chef de la Ville, d'adopter le projet de règlement ci joint intitulé: «Fermeture d'une partie du lot 366-526-2 (ruelle), d'une partie des lots 366-527 (rue) et 365-1 (rue) situées au nord-est du boulevard Pie IX et au sud de la 39e Rue».

DESCRIPTION

Le but du présent dossier est de fermer et retirer toute partie du lot 2 213 911 qui pourrait être incluse dans le domaine public, et de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de cession du lot précité, tel que montré sur les plans A, B et C ci-joints, par lequel la Ville vend à l'Acheteur, un terrain vacant d'une superficie de 283,5 m², constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Villeroy - Saint-Michel - Parc-Extension pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'Arrondissement a confirmé son accord à la réalisation de ce projet de logements sociaux.
- Le projet de construction proposé est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois d'avril 2016.
- Ce projet de 7 logements contribue à atteindre les objectifs du *Plan d'action en habitation 2015 - 2020* de la Direction de l'habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée le 14 février 2014 par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI, pour le lot 2 213 911 est de 160 000 \$ pour une superficie de 283,5 m² (3 052 pi²), soit 564,37 \$/m² (52,42 \$/pi²).

Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, le prix de vente des terrains est fixé à 50 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 5 000 \$ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 3 du Programme AccèsLogis. À 50 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 80 000 \$ (160 000 \$ x 50 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 5 000 \$ par logement s'applique, le prix de vente serait de 35 000 \$ (7 logements x 5 000 \$/logement). De ce prix sont déduits, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon la Direction de l'habitation, le lot 2 213 911 n'est pas contaminé et ne présente pas de contrainte géotechnique.

Prix de vente du lot 2 213 911	
Prix de vente selon la politique	35 000 \$ (7 logements x 5 000 \$/logement)
Moins coûts géotechniques	0 \$ (aucune contrainte géotechnique)
Moins coûts réhabilitation des sols	0 \$ (aucune réhabilitation des sols)
Prix de vente ajusté	35 000 \$ plus les taxes applicables

L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis aura été

confirmé au moment de la signature de l'acte, ce dernier ne comporte aucune clause résolutoire.

Le coût de réalisation du projet est estimé à 1 130 000 \$ et sa valeur au rôle, qui pourrait être de l'ordre de 780 000 \$, devrait générer des retombées fiscales d'environ 7 100 \$ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale (taux de 2015).

Par ailleurs, la valeur aux livres du lot est de 7 629 \$ et le produit de la vente de 35 000 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement :

- Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente;
- Cession- propriétés destinées à la revente - Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de répondre aux besoins d'une population démunie, le développement de cet immeuble permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales et des installations communautaires et de santé déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de ce terrain permettra la construction d'un bâtiment comprenant 7 logements sociaux et communautaires ainsi qu'un espace communautaire, ce qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville. De plus, le projet permettra, entre autres, aux futurs résidents de stabiliser leur parcours résidentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le Programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Engagement définitif de la subvention AccèsLogis : mars 2016
- Mise en chantier : mai 2016
- Livraison : février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain BEAULIEU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, Service de la mise en valeur du territoire
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Richard C GAGNON, 30 mars 2016
Daniel BROUSSEAU, 22 mars 2016
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, 22 mars 2016
Alain BEAULIEU, 22 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-07

CE : 20.031
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165175007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'inscription le projet de développement et de consolidation du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement 2016-2017 du projet.

Il est recommandé :

- d'approuver l'inscription de réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$;
- d'approuver le budget de financement 2016-2017 des activités du réseau PME MTL
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-31 15:43

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'inscription le projet de développement et de consolidation du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement 2016-2017 du projet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour l'année 2015-2016, des ententes transitoires avec six (6) organismes de développement économique local qui forment aujourd'hui le réseau PME MTL. Ces ententes définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Le réseau PME MTL est maintenant l'outil privilégié de la Ville de Montréal en matière de développement économique local. Afin de renforcer le rôle du réseau, d'accroître sa notoriété et d'assurer le suivi des fonds d'investissements, le Service du développement économique souhaite proposer la réalisation d'une série d'actions et de projets en 2016 et 2017.

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver le budget alloué aux activités et aux projets associés au réseau PME MTL en 2016 et en 2017, l'inscription de ces activités et projets à la programmation 2016 de l'entente de 175 M\$, ainsi qu'à les assurer d'une source budgétaire en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0700 – 26 novembre 2015 – Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0420 - 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 – Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 – Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 – Approbation de la nouvelle Stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Le développement du réseau PME MTL nécessite la mise en place d'une série d'activités, d'interventions et de projets qui se répartissent en trois catégories :

- développement de l'économie sociale : développer une vision et un plan régional et réaliser des projets porteurs;
- promotion et notoriété du réseau PME MTL : développer du contenu web en lien avec les besoins des entrepreneurs et l'offre de service du réseau PME MTL;
- mise en place d'outils de gestion et de reddition de compte relative à la performance des fonds d'investissement totalisant près de 30 M\$ en actif.

Le tableau qui suit présente les coûts des activités, des interventions et de projets en 2016 et en 2017 :

Activités	2016	2017	Total
------------------	-------------	-------------	--------------

Développement du volet économie sociale du réseau PME MTL - Vision et plan régional - Réalisation de projets porteurs	250 000\$	250 000 \$	500 000 \$
Promotion et notoriété du réseau PME MTL - Vidéo et outils web - Ressource humaine	180 000 \$	105 000 \$	285 000 \$
Outils de gestion - Suivi des fonds d'investissement	30 000 \$	0 \$	30 000 \$
Total	460 000 \$	355 000 \$	815 000 \$

JUSTIFICATION

Ces activités et projets sont inscrits afin qu'ils puissent bénéficier du soutien financier de l'entente de 175 M\$, contribuant à concrétiser la Stratégie de développement économique 2011-2017 et les objectifs identifiés à son Plan d'action 2015-2017. Il s'agit d'un soutien aux initiatives des entreprises et entrepreneurs.

Les interventions visées permettront de démarrer le réseau PME MTL sur des bases solides.

Plus précisément, le développement du volet économie sociale du réseau PME MTL vise à appuyer le pôle régional en économie sociale de Montréal par l'élaboration de la vision et du plan d'action montréalais en cette matière ainsi qu'à financer des projets porteurs comme le projet J'achète ici.

Les activités de promotion et notoriété du réseau PME MTL concernent le positionnement de l'image de marque du nouveau réseau de développement économique local. L'intervention sera plus soutenue au cours de la première année, en lien avec le lancement de l'image de marque, la mise en place d'une offre de services unifiée et la mise en ligne d'un nouveau site Internet commun aux six pôles de soutien aux entrepreneurs.

Dans le cadre du suivi des fonds d'investissement, des ajustements devront être apportés aux outils de gestion sélectionnés afin de compléter la reddition de comptes.

Les activités prévues en 2016 couvrent les éléments suivants:

- Mise à niveau des outils sélectionnés pour l'ensemble du Réseau
- Supplément de formation dans le cadre de l'utilisation des outils sélectionnés pour l'ensemble du Réseau

Les activités de formation et de promotion ne sont pas complètement récurrentes; c'est ce qui explique une diminution des besoins budgétaires pour 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total pour la réalisation des activités et projets 2016-2017, ci-dessus mentionnées, est de 815 000 \$. Il se répartit comme suit :

2016 : 460 000 \$

2017 : 355 000 \$

Selon les résultats du présent dossier, le projet pourra bénéficier, en 2016, de crédits déjà inscrits au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement serait assumé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Pour l'année 2017, les crédits sont inscrits à la programmation de l'entente. Il n'y aura donc

aucun impact sur le cadre financier de cette année.

À compter de 2018, la contribution pour le volet économie sociale sera assumée par l'entente relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Suite à la réorganisation des organismes de Centres locaux de développement (CLD) :

- faire connaître aux entrepreneurs et aux entreprises le réseau PME MTL, son rôle et ses outils d'accompagnement et de financement;
- doter le réseau d'une vision et d'un plan d'action en économie sociale;
- s'assurer une reddition de compte fiable et rigoureuse des fonds d'investissement totalisant près de 30 millions de dollars en actif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les actions de communication et de visibilité des activités et projets financés dans le cadre de l'entente du 175 M\$ devront se conformer aux dispositions de l'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-03-16

CE : 30.002

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160843005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 14 et 15 mars 2016, à Washington (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du lancement de la tournée américaine de l'Orchestre symphonique de Montréal. Montant : 879,14 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, les 14 et 15 mars 2016, à Washington (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du lancement de la tournée américaine de l'Orchestre symphonique de Montréal - montant : 879,14 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-31 10:38

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160843005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, les 14 et 15 mars 2016, à Washington (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre du lancement de la tournée américaine de l'Orchestre symphonique de Montréal. Montant : 879,14 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La 9e Tournée américaine de l'Orchestre symphonique de Montréal a été lancée lors d'une réception préconcert à l'ambassade du Canada à Washington. Le 14 mars 2016, sous la direction de maestro Kent Nagano, l'Orchestre était au Washington Kennedy Center Concert Hall, suivi d'un 27e passage, le mardi 15 mars, au Carnegie Hall, à New York. La tournée se terminera le 26 mars à l'Université de la Californie à Berkeley.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la dépense en lien avec le déplacement du maire de Montréal à Washington dans le cadre du lancement de la tournée américaine de l'OSM.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal a permis de souligner l'excellence de l'OSM et de témoigner du soutien des Montréalais à cette importante institution montréalaise. Étaient aussi présents : Jean-Claude Lauzon, délégué général du Québec à New York, Michael D. Penner, président du C.A. d'Hydro-Québec, David MacNaughton, ambassadeur du Canada à Washington, l'ancien premier ministre, Lucien Bouchard, président du C.A. de l'OSM, Madeleine Careau, chef de la direction de l'OSM, Éric Martel, président d'Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
--	------

2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	879,14 \$
---	-----------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

Le : 2016-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-03-31

CE : 30.004
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162072005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer les représentants du conseil d'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, du 2 février 2016 jusqu'à la dissolution de cet organisme

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal de nommer Mme Andrée Hénault et de M. Gilles Beaudry, à titre de représentants du conseil de l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période du 2 février 2016, jusqu'à la dissolution de ce dernier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-08 16:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162072005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination des représentants du conseil d'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, du 2 février 2016 jusqu'à la dissolution de cet organisme

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire est préparé à la demande du Service du développement économique. Dans le cadre de la restructuration des centres locaux de développements sur le territoire de la Ville de Montréal, les conseils d'administration de certains ex-CLD sont maintenus pour administrer les affaires de l'organisme, et ce, jusqu'à leur dissolution finale. Ce qui est le cas pour le CLD d'Anjou.

Le conseil d'administration du CLD d'Anjou est composé de 8 huit membres. Six (6) membres proviennent du milieu des affaires et du domaine de l'économie sociale. Elles ont été nommées par l'Assemblée générale du CLD et exerceront leurs fonctions tant et aussi longtemps qu'elles demeurent administrateurs, puisque personne ne les succédera jusqu'à la dissolution de l'organisme.

Les deux autres membres sont les représentants du conseil d'arrondissement en l'occurrence, Mme Andrée Hénault et M. Gilles Beaudry. Leur mandat vient à échéance le 2 février 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0033 du 30 janvier 2014 - Confirmer et reconduire les mandats des conseillers d'arrondissement au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou et approuver la nomination d'un membre au conseil d'administration pour combler une vacances.

DESCRIPTION

Nous recommandons au conseil d'agglomération de Montréal de nommer Mme Andrée Hénault et de M. Gilles Beaudry, à titre de représentants du conseil de l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, jusqu'à la dissolution de ce dernier.

JUSTIFICATION

Assurer la nomination en règle des représentants de la Ville jusqu'à la dissolution du CLD d'Anjou. Ces derniers doivent être dûment désignés pour siéger au sein du conseil d'administration; à titre de président, l'élu est appelé à signer divers documents dans l'exercice de ses fonctions, notamment, la convention de partage des actifs qui sera soumise prochainement pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine ÉTHIER, Service du développement économique

Lecture :

Sylvie C. BOUTIN
Commissaire adjoint(e) - developpement
economique

Andrée DUQUETTE
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1160507008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Andrée Hénault, conseiller de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île

De recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Andrée Hénault, conseiller de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 09:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160507008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de Montréal la nomination de Mme Andrée Hénault, conseiller de Ville, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-l'Île

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et d'Anjou ainsi que de la Ville de Montréal-Est.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement (CLD) sur le territoire de la Ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-l'Île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et d'Anjou ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-l'Île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissements et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement d'Anjou recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Andrée Hénault, conseiller de ville, à titre de représentante de l'arrondissement d'Anjou au sein du conseil d'administration de la PME MTL Est-de-l'Île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline POIRIER
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-16

Andrée DUQUETTE
Directrice d'arrondissement

**Dossier # : 1163881001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 106 100 \$, destiné au poste de Protecteur des personnes itinérantes, vers le service de la diversité sociale et des sports, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration ; autoriser un ajustement de la base budgétaire de 2017 et 2018 du service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 129 700 \$.

Il est recommandé :
d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 106 100 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports ;

d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 2017 et 2018 du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 129 700 \$;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-14 18:28**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1163881001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 106 100 \$, destiné au poste de Protecteur des personnes itinérantes, vers le service de la diversité sociale et des sports, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration ; autoriser un ajustement de la base budgétaire de 2017 et 2018 du service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 129 700 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan d'action montréalais en itinérance (2014-2017) prévoit la création d'un poste de Protecteur des personnes en situation d'itinérance. La responsabilité de la personne titulaire du poste consiste à mettre en oeuvre et à évaluer des politiques, des programmes, des projets liés au développement communautaire. Cette responsabilité l'amène à mettre en oeuvre des processus de consultation et à intervenir dans un rôle de concertation auprès de partenaires de tous niveaux hiérarchiques tant de la Ville que d'autres réseaux publics, privés ou communautaires.

Le comblement du poste est pour une période se terminant au 31 décembre 2018, renouvelable après évaluation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2154354090 : création du poste temporaire en développement communautaire (protecteurs des itinérants) - décision déléguée

DESCRIPTION

Le Protecteur a pour rôle d'assurer que les droits des itinérants sont respectés, d'évaluer les mesures actuelles et de formuler des recommandations aux instances concernées. Il doit également développer une vision globale à partir des activités auxquelles il participe sur le terrain.

- Le Protecteur s'intéressera tout particulièrement à l'utilisation des services et leur accessibilité en favorisant, au premier plan, la perspective des personnes qui en bénéficient. Son intervention permettra de renforcer la capacité de l'Administration à répondre aux besoins des personnes itinérantes de manière adéquate, concrète et concertée.

- Le Protecteur des personnes itinérantes relèvera du Service de la diversité sociale et des sports et travaillera étroitement avec le Comité du Maire en itinérance.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le coût de ce dossier en 2016, soit 106 100 \$ sera financé par le budget de fonctionnement.

Une somme de 106 100 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la diversité sociale et des sports en 2016.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des deux exercices subséquents jusqu'en 2018. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports, à hauteur de 129 700 \$ est requis pour les exercices 2017 à 2018.

Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100% par l'agglomération.

	2016	2017	2018
Compte de Provenance			
AF-Général -Agglo/ Dépenses contingentes imprévues d'administration	106 100 \$		
Compte d'imputation			
AF-Général /Direction Diversité sociale et sports - Agglo	106 100 \$		
Ajustement de la base budgétaire		129 700 \$	129 700 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Leadership accru de la métropole sur son territoire ;

- Vision neutre et globale des besoins, favorisée par une présence accrue sur le terrain ;
- Meilleure accessibilité des personnes en situation d'itinérance aux services d'aide ;
- Amélioration de l'accessibilité aux services de l'Ombudsman et de la cour municipale par la mise en place de mesures telles que la promotion ciblée, l'*outreach* et l'accompagnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce poste a déjà été annoncé dans le Plan d'action en itinérance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique P FORTIER
Conseillère

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-03-14

CE : 30.008
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.010

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.001

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163894003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Abroger le règlement RCG-14-037 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 18 700 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Abroger le règlement RCG-14-037 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 18 700 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-24 10:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163894003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Abroger le règlement RCG-14-037 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 18 700 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Une demande d'autorisation pour un emprunt au fonds général a été faite en 2015 pour l'agglomération de Montréal pour un montant de 18,7 M\$ et pour le budget municipal pour une somme de 14,7 M\$ (voir les décisions antérieures).

La Ville n'aura pas à ce prévaloir de cette mesure pour l'exercice 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0103 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Agglo) RCG-14-004)

CM14 0189 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Municipal) (14-011)

CG15 0362 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 (Agglo 25 200 000\$)

CM15 0680 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 (Municipal 19 800 000\$)

CG14 0565 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo) (RCG-14-037)

CM14 1167 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal) (14-048)

CG15 0744 Adopter - Règlement autorisant un financement interne au montant de 12 600 000\$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo) (RCG-15-088)

CM15 1403 Adopter - Règlement autorisant un financement interne au montant de 9 900 000\$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal) (15-095)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'abrogation du règlement qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville pour une somme de 18,7 M\$ au budget d'agglomération de 2015. Un second dossier visera également l'abrogation du règlement de 14,7 M\$ pour le budget municipal.

Des règlements similaires ont été adoptés pour l'exercice 2016 dans l'agglomération de Montréal (12,6 M\$) et pour le budget municipal (9,9 M\$) (voir décisions antérieures). Ces règlements seront utilisés selon les besoins de l'exercice 2016. Lorsque la décision sera prise, les règlements 2016 seront soit maintenus, modifiés ou abrogés en conséquence.

JUSTIFICATION

L'abrogation de ce règlement est possible grâce aux résultats financiers constatés pour l'exercice 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'utilisation du 33,4 M\$ aurait entraîné une affectation, comme un revenu pour l'année 2015. Cette affectation aurait été amortie à compter de 2016, minimum de 10% par an, sur une période maximale de 10 ans. L'utilisation de ce règlement aurait nécessité une série d'écritures comptables de 2015 à 2025, qui n'entraînent aucune sortie ou entrée de fonds. Finalement, au budget de 2016, aucun amortissement n'était prévu, à la suite de l'application de ce règlement en 2015. Ainsi, l'abrogation de ce règlement de 18,7 M\$ n'entraînera donc pas d'écart budgétaire 2016, relativement à l'amortissement.

Toutefois, au budget de 2016, des affectations sont également prévues en fonction des règlements adoptés pour cet exercice. Au budget d'agglomération, l'affectation atteint 12,6 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE

ENDOSSÉ PAR

Diane CORBEIL CADOTTE

Le : 2016-03-16

Conseillère en finances

Chef de division des projets spéciaux et du
suivi de l'endettement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-03-17



Dossier # : 1163894004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger le règlement 14-048 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 14 700 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Abroger le règlement 14-048 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 14 700 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-24 10:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163894004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Abroger le règlement 14-048 qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville de Montréal au montant de 14 700 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Une demande d'autorisation pour un emprunt au fonds général a été faite en 2015 pour l'agglomération de Montréal pour un montant de 18,7 M\$ et pour le budget municipal pour une somme de 14,7 M\$ (voir les décisions antérieures).

La Ville n'aura pas à ce prévaloir de cette mesure pour l'exercice 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0103 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Agglo) RCG-14-004)

CM14 0189 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000\$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Municipal) (14-011)

CG15 0362 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 (Agglo 25 200 000\$)

CM15 0680 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 (Municipal 19 800 000\$)

CG14 0565 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo) (RCG-14-037)

CM14 1167 Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000\$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal) (14-048)

CG15 0744 Adopter - Règlement autorisant un financement interne au montant de 12 600 000\$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo) (RCG-15-088)

CM15 1403 Adopter - Règlement autorisant un financement interne au montant de 9 900 000\$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal) (15-095)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'abrogation du règlement qui autorisait un emprunt au fonds général de la Ville pour une somme de 14,7 M\$ au budget municipal de 2015. Un second dossier visera également l'abrogation du règlement de 18,7 M\$ pour le budget d'agglomération.

Des règlements similaires ont été adoptés pour l'exercice 2016 dans l'agglomération de Montréal (12,6 M\$) et pour le budget municipal (9,9 M\$) (voir décisions antérieures). Ces règlements seront utilisés selon les besoins de l'exercice 2016. Lorsque la décision sera prise, les règlements 2016 seront soit maintenus, modifiés ou abrogés en conséquence.

JUSTIFICATION

L'abrogation de ce règlement est possible grâce aux résultats financiers constatés pour l'exercice 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'utilisation du 33,4 M\$ aurait entraîné une affectation, comme un revenu pour l'année 2015. Cette affectation aurait été amortie à compter de 2016, minimum de 10% par an, sur une période maximale de 10 ans. L'utilisation de ce règlement aurait nécessité une série d'écritures comptables de 2015 à 2025, qui n'entraînent aucune sortie ou entrée de fonds. Finalement, au budget de 2016, aucun amortissement n'était prévu, à la suite de l'application de ce règlement en 2015. Ainsi, l'abrogation de ce règlement de 14,7 M\$ n'entraînera donc pas d'écart budgétaire 2016, relativement à l'amortissement.

Toutefois, au budget de 2016, des affectations sont également prévues en fonction des règlements adoptés pour cet exercice. Au budget municipal, l'affectation atteint 9,9 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-16

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division des projets spéciaux et du suivi de l'endettement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-03-17



Dossier # : 1152622010

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement de construction RCM-60G-2016 de la Cité de Dorval

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement de construction RCM-60G-2016 de la Cité de Dorval, adopté le 21 mars 2016 par le conseil municipal de Dorval, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-01 16:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

directeur general adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1152622010**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement de construction RCM-60G-2016 de la Cité de Dorval

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 mars 2016, la Cité de Dorval a adopté le règlement de construction portant le numéro RCM-60G-2016. Ce nouveau règlement de construction remplace le règlement de construction actuel et tous ses amendements. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement RGC 15-073, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ci-après appelé « Schéma »), puisque des éléments de son contenu visent les dispositions du document complémentaire du Schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM1603 081 - 2016-03-21 - Conseil municipal de Dorval - Adoption du règlement de construction RCM-60G-2016.
- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adopter le règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

DESCRIPTION

À la suite de la refonte réglementaire en matière d'urbanisme effectuée en 2015, le conseil municipal de Dorval a adopté un nouveau règlement de construction qui remplace l'ancien règlement numéro RCM-1391G-2007 datant de 2007, de même que toutes ses modifications subséquentes. Le nouveau Règlement de construction comporte diverses dispositions relatives aux normes de construction. À titre d'illustration, ces dispositions concernent la plomberie et la ventilation, la résistance et la sécurité des constructions, la

prohibition du blindage des bâtiments, l'entretien et la salubrité des constructions, la rétention des eaux pluviales et le chauffage aux combustibles solides.

JUSTIFICATION

Des dispositions de l'article 4.8.2 du document complémentaire du Schéma comportent des normes d'étanchéité d'une construction située en zone inondable. Celles-ci s'appliquent sur le territoire de la municipalité considérant l'existence de cotes d'inondation applicables au lac Saint-Louis qui sont par ailleurs déjà intégrées au règlement de zonage RCM-60A-2015. Les dispositions de l'article 23 du nouveau règlement de construction ont reconduit les normes d'étanchéité qui étaient déjà existantes dans l'ancien règlement de construction. Le règlement de construction numéro RCM-60G-2016 est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire, puisqu'il n'y contrevient pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'entrée en vigueur du nouveau règlement de construction de la Cité de Dorval lors de la délivrance du certificat de conformité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement RCM-60G-2016.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-24

Monique TESSIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-04-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-04-01

CE : 40.005
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.001
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.002
2016/04/13 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS